



Données ministérielles de base

1 9 9 6

Données ministérielles de base

- 1 9 9 6 -

Section des statistiques ministérielles
Direction de la qualité de l'information et de la recherche
Direction générale de la gestion de l'information

Affaires indiennes et du Nord Canada

Janvier 1997



Si vous désirez obtenir ce document en format électronique communiquez avec :

Direction de la qualité de l'information et de la recherche
Les Terrasses de la Chaudière
Pièce 530
10, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

FAX : (613) 953-6010

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Ronald A. Irwin, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, janvier 1997

QS-3579-000-BB-A1
N° R12-7/1996F au catalogue
ISBN 0-662-62750-4

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

➤ **Avis de renouvellement** ➤
Données ministérielles de base 1997

Retourner à : France Bernard
Section des statistiques ministérielles
Direction de la qualité de l'information et recherche
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington, pièce 530
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Nombre d'exemplaires demandé: _____

Veillez faire les changements suivants :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Faire suivre au nouveau souscripteur
(Remplir la partie A ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Cesser la souscription |
| <input type="checkbox"/> Changement d'adresse
(Remplir la partie A ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Demande d'informations supplémentaires
(Remplir la partie B ci-dessous) |
| <input type="checkbox"/> Voir les remarques ci-dessous | |

VOTRE NOM SERA ENLEVÉ DE NOTRE LISTE DE DIFFUSION SI VOUS NE RETOURNEZ PAS CE FORMULAIRE.

Partie A :

Coordonnées

Nouvelles coordonnées

Nom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Tél. : _____

Partie B - Remarques :

Nous espérons que la publication *Données ministérielles de base* vous a fourni une information utile et pertinente.
N'hésitez pas à communiquer avec notre ligne de demande de renseignements statistiques au (819) 953-9999
pour toute information supplémentaire.

► Responsabilité de l'ouvrage ►

Cet ouvrage a été préparé sous la direction de David Dahm, gestionnaire, Section des statistiques ministérielles, Direction de la qualité de l'information et de la recherche. Les principaux auteurs en sont France Bernard et Curt Heitmann. Les services techniques, d'aide à la rédaction et de révision ont été fournis par Susane Lizotte, par le personnel de la Direction de la qualité de l'information et de la recherche ainsi que par des organismes à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère des Affaires indiennes et du Nord.

► Table des matières ►

Responsabilité de l'ouvrage	iii
Liste des figures	vii
Liste des tableaux	ix
Note aux utilisateurs	xi
Introduction	1
Population	3
Santé	23
Instruction	31
Condition sociale	43
Conditions de logement	57
Autonomie gouvernementale	61
Activité économique et activité sur le marché du travail	69
Le Nord	75
Points supplémentaires	91
Lexique	95

► Liste des figures ►

Figure 1	Croissance de la population d'Indiens inscrits dans les réserves et hors réserve	4
Figure 2	Croissance de la population d'Indiens inscrits, avec indication des inscrits en vertu de la loi C-31.	6
Figure 3	Population d'Indiens inscrits par région.	8
Figure 4	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région	10
Figure 5	Population d'Indiens inscrits hors réserve par région.	12
Figure 6	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par zone géographique du MAINC	14
Figure 7-A	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1976. . .	16
Figure 7-B	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1995. . .	18
Figure 8	Répartition de la population par âge et par sexe, 1995	20
Figure 9	Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits.	24
Figure 10	Taux de mortalité, population d'Indiens inscrits	25
Figure 11	Taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits	26
Figure 12	Taux de mortalité par principale cause de décès, population d'Indiens inscrits	27
Figure 13	Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits.	29
Figure 14	Scolarisation de la population d'Indiens inscrits vivant dans les réserves, à la maternelle et dans les écoles élémentaires et secondaires	32
Figure 15	Élèves dans les réserves faisant 12 années consécutives de scolarité.	34
Figure 16	Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, populations d'Indiens inscrits.	36
Figure 17	Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens	37
Figure 17-A	Titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires, 1994-1995.	38
Figure 18	Écoles administrées par des bandes	39
Figure 19	Scolarisation à la maternelle, et à l'école élémentaire et secondaire, par type d'école, Canada, population dans les réserves 1976-77 – 1995-96.	40
Figure 20	Espace réservé à l'éducation dans les réserves	42
Figure 21	Enfants placés, population d'Indiens inscrits, Canada	44
Figure 22	Enfants placés et dépenses par enfant, population d'Indiens inscrits dans les réserves	46
Figure 23	Adultes placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves	48
Figure 24	Adultes placés et dépenses par adulte, population d'Indiens inscrits	50
Figure 25	Nombre mensuel moyen de prestataires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits	52
Figure 26	Dépenses d'aide sociale, population d'Indiens inscrits.	54

Figure 27	Bandes administrant le programme d'aide sociale	56
Figure 28	Logements neufs et rénovés dans les réserves.	58
Figure 29	Logements de qualité dans les réserves	59
Figure 30	Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada	60
Figure 31	Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale	62
Figure 32	Modes optionnels de financement, taux de participation.	64
Figure 33	Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme	65
Figure 34	Profil des dépenses, Programme des affaires indiennes et inuit.	66
Figure 35	Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 15 ans et plus, faisant partie de la population active.	70
Figure 36	Indiens inscrits dans les réserves, de sexe féminin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active	71
Figure 37	Indiens inscrits dans les réserves, de sexe masculin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active	72
Figure 38	Nombre total de tous les genres d'ODEC.	73
Figure 39	Croissance démographique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	76
Figure 40	Populations autochtone et non autochtone du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.	78
Figure 41	Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest.	80
Figure 42	Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	82
Figure 43	Dépenses du MAINC pour le Nord (dollars courants).	84
Figure 44	Répartition de l'emploi chez les Autochtones et les non-Autochtones, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	87
Figure 45	Revenu moyen par personne, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	88
Figure 46	Terres administrées par le MAINC.	92
Figure 47	Statut des revendications particulières et des droits fonciers issus d'un traité	93
Figure 48	Comptes en fiducie détenus.	94

► Liste des tableaux ►

Tableau 1	Population d'Indiens inscrits et taux de croissance annuels moyens (TCAM) dans les réserves et hors réserve, Canada, 1977 - 1995 (Révisé)	5
Tableau 2	Indiens inscrits et nouveaux inscrits en vertu de la loi C-31, taux de croissance annuels moyens, Canada, 1982 - 1995	7
Tableau 3	Population d'Indiens inscrits par région, 1977 - 1995 (Révisé)	9
Tableau 4	Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 1977 - 1995 (Révisé).	11
Tableau 5	Population d'Indiens inscrits hors réserve par région, 1977 - 1995 (Révisé)	13
Tableau 6	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par zone géographique du MAINC, Canada, 1976 - 1995	15
Tableau 7-A	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1976	17
Tableau 7-B	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1995	19
Tableau 8	Répartition par âge et par sexe, 1995, Indiens inscrits et ensemble des Canadiens	21
Tableau 9	Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits, Canada, 1975 - 1995	24
Tableau 10	Taux de décès et de mortalité, population d'Indiens inscrits, Canada, 1975 - 1994 (Révisé).	25
Tableau 11	Décès infantiles et taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits, Canada, 1981 - 1994 (Révisé).	26
Tableau 12	Taux de mortalité, toutes causes de décès confondues, population d'Indiens inscrits, Canada, 1984 - 1994	28
Tableau 13	Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits, Canada, 1980 - 1994.	29
Tableau 14	Scolarisation de la population dans les réserves, à la maternelle ou à l'école élémentaire ou secondaire, Canada, 1985-1986 – 1995-1996 (Révisé)	33
Tableau 15	Élèves dans des réserves faisant 12 années consécutives de scolarité, Canada, 1960-1961 – 1995-1996.	35
Tableau 16	Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, populations d'Indiens inscrits et des Inuit par rapport à l'ensemble des Canadiens, 1977-1978 – 1995-1996	36
Tableau 17	Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, 1993-1994 – 1994-1995 (Révisé)	37
Tableau 17-A	Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, par région, 1994-1995	38
Tableau 18	Écoles administrées par des bandes, Canada, 1976-1977 – 1995-1996	39
Tableau 19	Effectif total des maternelles et des écoles élémentaires et secondaires par type d'école, population dans les réserves, Canada, 1976-77 – 1995-96.	41
Tableau 20	Espace réservé à l'éducation dans les réserves, Canada, 1982-1983 – 1995-1996	42
Tableau 21	Enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1975-1976 – 1995-1996 (Révisé).	45
Tableau 22	Dépenses totales et dépenses par enfant dans les réserves, population d'Indiens inscrits bénéficiaires de soins à domicile, 1970-1971 - 1995-1996.	47

Tableau 23	Adultes placés en établissement institutionnel – Population d’Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1975-1976 – 1995-1996 (Révisé).	49
Tableau 24	Dépenses totales et dépenses par adulte, population d’Indiens inscrits dans les réserves en établissement de soins, Canada, 1976-1977 – 1995-1996.	51
Tableau 25	Nombre moyen de prestataires et de bénéficiaires de l’aide sociale par mois, population d’Indiens inscrits, Canada, 1981-1982 – 1995-1996 (Révisé)	53
Tableau 26	Dépenses d’aide sociale, population d’Indiens inscrits, Canada, 1983-1984 – 1995-1996 (Révisé)	55
Tableau 27	Bandes administrant le Programme d’aide sociale, Canada, 1988-1989 – 1995-1996.	56
Tableau 28	Nombre total de logements neufs et rénovés dans les réserves, Canada, 1984-1985 – 1995-1996.	58
Tableau 29	Logements de qualité dans les réserves, Canada, 1988-1989 – 1995-1996 (Révisé).	59
Tableau 30	Logements dans les réserves avec services d’eau et égouts, Canada, 1977-1978 – 1995-1996	60
Tableau 31	Négociations relatives à l’autonomie gouvernementale, Canada et provinces 1996	63
Tableau 32	Modes optionnels de financement, Canada, 1987-1988 - 1995-1996	64
Tableau 33	Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme, Canada, 1988-1989 - 1995-1996.	65
Tableau 34	Transfert des dépenses et des équivalents temps plein du Programme des affaires indiennes et Inuit (PAII), Canada, 1987-1988 – 1995-1996.	67
Tableau 35	Pourcentage de la population de 15 ans et plus faisant partie de la population active, Indiens inscrits dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991	70
Tableau 36	Pourcentage des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991	71
Tableau 37	Pourcentage des Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991	72
Tableau 38	Organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, 1988-1989 – 1995-1996.	73
Tableau 39	Croissance démographique totale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1971 - 1996 (Révisé).	77
Tableau 40	Population totale par origine ethnique autochtone et non autochtone, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 - 1991	79
Tableau 41	Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 - 1995 (Révisé)	81
Tableau 42	Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1961 - 1994 (Révisé)	83
Tableau 43	Dépenses du MAINC pour le Nord 1986-1987 - 1995-1996 (Révisé)	85
Tableau 44	Répartition de l’emploi dans la population 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	87
Tableau 45	Revenu par source, population de 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	89
Tableau 46	Terres administrées par le MAINC	92
Tableau 47	Statut des revendications particulières et des droits fonciers issus d’un traité	93
Tableau 48	Comptes en fiducie détenus	94

► Note aux utilisateurs ►

La plupart des chiffres présentés dans cette étude proviennent des bases de données administratives du MAINC. Les chiffres de population ont été tirés du Registre des Indiens et correspondent aux chiffres au 31 décembre. Grâce à la nouvelle politique sur les statistiques démographiques mise en oeuvre par le MAINC, les chiffres de la population vivant dans les réserves et de la population vivant hors des réserves seront produits suivant une méthode plus rigoureuse de détermination de la mobilité géographique. Les premières données établies conformément à la nouvelle politique paraîtront au début de 1997. À partir de ce moment-là, toutes les mises à jour de la présente publication, *Données ministérielle de base (DMB)*, seront effectuées à partir de données produites conformément à cette politique. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que cette année, les DMB ne comprennent pas de projections agrégées de la population. Cela tient au fait que l'on est en train d'établir de nouvelles projections de la population indienne inscrite, lesquelles seront incluses dans les DMB de 1997. Nous tenons à souligner que toutes les données concernant l'activité sur le marché du travail et le revenu de la population indienne inscrite proviennent des résultats des recensements de 1986 et de 1991. Enfin, certaines des données présentées ici peuvent être différentes des données publiées antérieurement, en raison des redressements dont ont fait l'objet les données historiques.

► Introduction ►

En partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), les Premières Nations et les habitants du Nord prennent davantage en main la gestion de leurs terres, de leur orientation économique et sociale, et des lois qui les régissent. Dans le cadre de l'effort constant qu'il déploie pour créer une nouvelle relation pour les Premières Nations et les habitants du Nord au Canada, le MAINC produit chaque année un portrait complet et fidèle de leur condition.

Reflète le mandat du MAINC, *Données ministérielles de base* (DMB), est un rapport de référence sur la condition démographique, économique et sociale des Indiens inscrits et des Canadiens qui vivent au nord du 60^e parallèle. Les sujets traités dans cette publication comprennent la population, l'éducation, la santé et la condition sociale, le logement, l'autonomie gouvernementale, les conditions économiques et l'activité sur le marché du travail.

Le MAINC est responsable du bien-être des populations autochtone et non autochtone des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Il assure cet appui par des dépenses directes

de programme ou par des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux. Sauf mention contraire, les données du chapitre *Le Nord* portent sur la population totale (autochtone et non autochtone). Les statistiques pour le présent rapport sont tirées essentiellement de sources de données administratives du Ministère et d'autres fichiers d'exploitation de Santé Canada et de Statistique Canada.

Le rapport, qui est essentiellement descriptif, vient enrichir les données présentées dans les éditions antérieures de *DMB*. La première édition a paru en 1988. Pour chacune des questions étudiées, le rapport présente, sur une page, un graphique ou un tableau statistique, suivi d'un texte ou de notes explicatives. Ainsi, dans chacune de ces pages, le lecteur trouvera des explications sur les points saillants présentés dans le tableau ou le graphique. À la fin de chaque tableau, le lecteur trouvera des notes explicatives de même que les sources consultées pour produire le tableau en question. Les chiffres peuvent être légèrement différents de ceux des versions antérieures, compte tenu de la publication des données plus récentes du programme ou des

révisions du Ministère. La mention «Révisé» figure en haut de toutes les pages renfermant des révisions. Tout au long du rapport, «Indien» signifie Indien inscrit. Une personne reconnue selon la *Loi sur les Indiens*, dont le nom figure au Registre des Indiens et y est maintenu par le MAINC, est un Indien inscrit.

En juin 1985, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Ces changements, appelés modifications de la loi C-31, rendent le statut d'Indien de plein droit et les droits d'affiliation aux personnes et à leurs enfants qui avaient perdu leurs droits en conséquence de certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Le chapitre *Population* reflète la croissance marquée de la population d'Indiens inscrits depuis le début du processus de réintégration amorcé en 1985 suite à la loi C-31.

Pour situer le contexte, il est rappelé au lecteur qu'en 1995, les Indiens inscrits formaient 2,2 % de la population totale du Canada. En général, les Indiens inscrits sont affiliés à l'une des 608 bandes réparties dans tout le Canada.

► Population ►

Croissance de la population	4
Population et loi C-31	6
Population par région	8
Population dans les réserves par région	10
Population hors réserve par région.	12
Population par zone géographique	14
Population par zone géographique et par région, 1976	16
Population par zone géographique et par région, 1995	18
Répartition de la population par âge et par sexe	20

► Croissance de la population ►

Points saillants

Près de huit Indiens inscrits sur dix vivaient dans une réserve en 1977. Cette proportion était tombée à moins de six sur dix en 1995.

Les taux de croissance élevés de la population d'Indiens inscrits hors réserve entre 1986 et 1989 sont essentiellement attribuables à la réintégration de nombreux Indiens en vertu de la loi C-31. La population hors réserve devrait continuer de croître plus rapidement que la population des réserves.

Figure 1 Croissance de la population d'Indiens inscrits dans les réserves et hors réserve

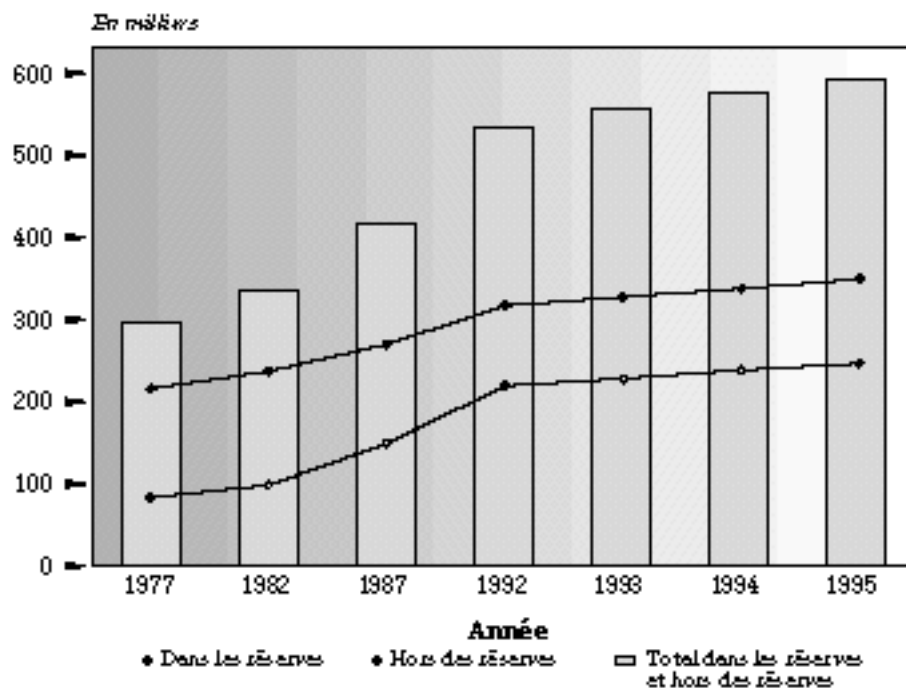


Tableau 1 Population d'Indiens inscrits et taux de croissance annuels moyens (TCAM) dans les réserves et hors réserve, Canada, 1977-1995 (Révisé)

Année	Dans les réserves ¹			Hors des réserves			Nbre	Total %	TCAM ²
	Nbre	%	TCAM ²	Nbre	%	TCAM ²			
1977	214 216	72,4	1,92	81 682	27,6	3,40	295 898	100	2,34
1982	235 640	70,9	2,64	96 538	29,1	8,84	332 178	100	4,60
1987 ³	268 474	64,6	1,97	147 424	35,4	15,39	415 898	100	6,73
1988	273 766	61,7	2,16	170 118	38,3	9,73	443,884	100	5,06
1989	279 671	60,0	4,84	186 666	40,0	5,52	466 337	100	5,11
1990	293 204	59,8	3,94	196 974	40,2	5,11	490 178	100	4,41
1991	304 759	59,5	3,58	207 032	40,5	5,20	511 791	100	4,23
1992	315 663	59,2	3,42	217 798	40,8	4,17	533 461	100	3,72
1993	326 444	59,0	3,12	226 872	41,0	4,47	553 316	100	3,68
1994	336 643	58,7	3,35	237 014	41,3	3,42	573 657	100	3,38
1995	347 919	58,7		245 131	41,3		593 050	100	

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Voir Lexique.
3. En 1985, une modification à la *Loi sur les Indiens*, à l'occasion du projet de loi C-31, permettait de redonner le statut d'Indien à ceux qui l'avaient perdu en conséquence de certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*.

Source

Registre des Indiens, MAINC.

► Population et loi C-31 ►

Point saillant

En 1985, au début du processus de réintégration en vertu de la loi C-31, environ 1 600 inscrits ont été ajoutés au Registre des Indiens. En 1995, les inscrits en vertu de la loi C-31 représentaient plus de 16 % de la population totale des Indiens inscrits, soit quelque 100 958 personnes.

* TCAM = Taux de croissance annuel moyen

Figure 2 Croissance de la population d'Indiens inscrits, avec indication des inscrits en vertu de la loi C-31

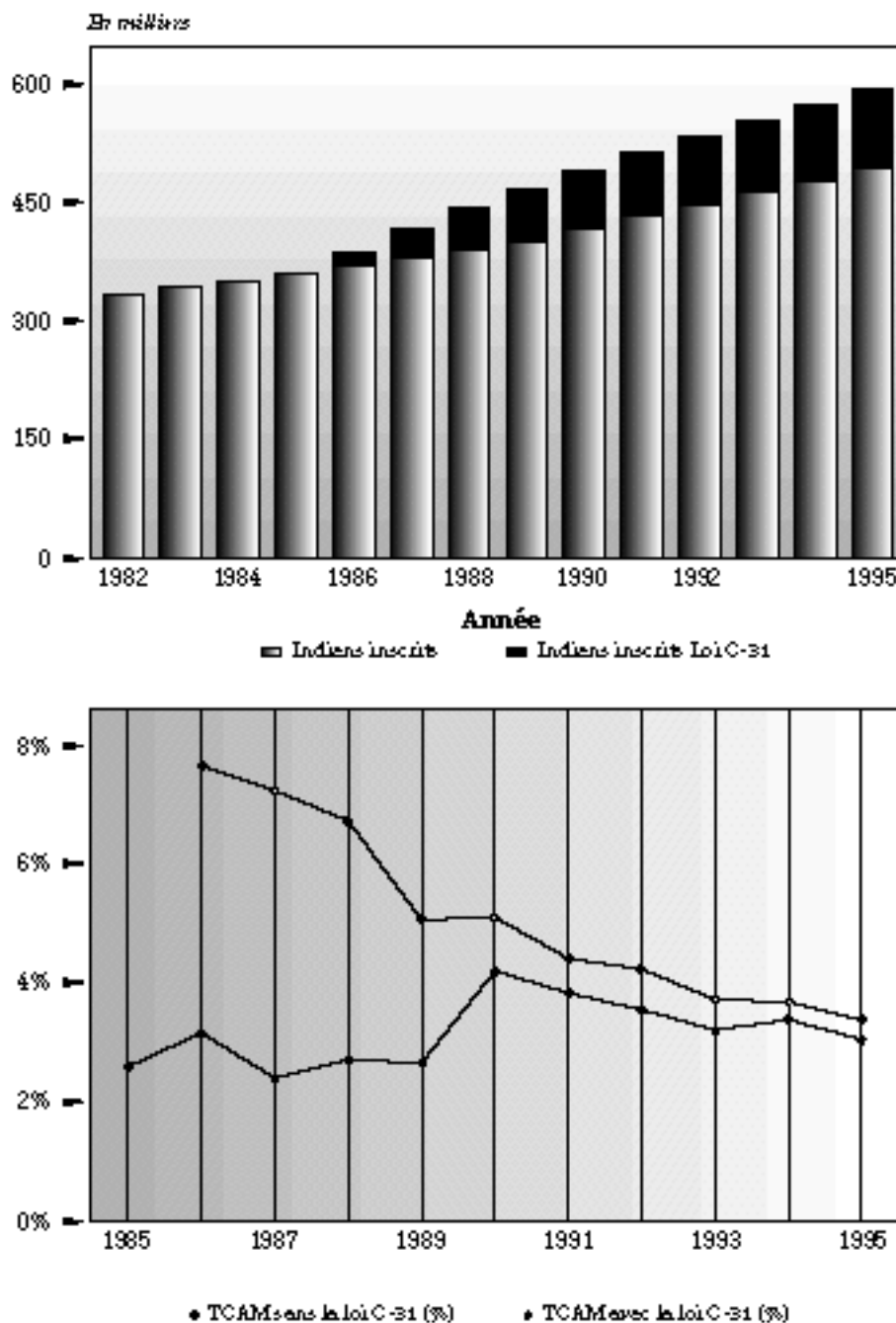


Tableau 2 Indiens inscrits et nouveaux en vertu de la loi C-31, taux de croissance annuels moyens, Canada, 1982-1995

Année	Indiens inscrits			Taux de croissance annuel moyen ¹		
	Sans loi C-31	Inscrit selon loi C-31	Inscrit selon loi C-31 cumulatif	Total	Sans loi C-31	Avec loi C-31
1982	332 178	0	0	332 178	2,59	0,00
1985 ²	358 636	1 605	1 605	360 241	3,16	7,66
1986	369 972	16 252	17 857	387 829	2,40	7,24
1987	378 842	19 199	37 056	415 898	2,71	6,73
1988	389 110	17 718	54 774	443 884	2,65	5,06
1989	399 433	12 130	66 904	466 337	4,20	5,11
1990	416 195	7 079	73 983	490,178	3,83	4,41
1991	432 152	5 656	79 639	511 791	3,55	4,23
1992	447 514	6 308	85 947	533 461	3,21	3,72
1993	461 877	5 492	91 439	553 316	3,38	3,68
1994	477 509	4 709	96 148	573 657	3,05	3,38
1995	492 092	4 810	100 958	593 050		

Notes

1. Voir Lexique.
2. En 1985, une modification à la *Loi sur les Indiens*, à l'occasion du projet de loi C-31, permettait de redonner le statut d'Indien à ceux qui l'avaient perdu en conséquence de certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*.

Sources

1982-1995 : Registre des Indiens, MAINC.
 1985-1995 : Direction de l'effectif des bandes et des droits, MAINC.

► Population par région ►

Points saillants

La population totale d'Indiens inscrits a plus que doublé dans la plupart des régions entre 1977 et 1995. Les régions au sud du 60^e parallèle où les gains proportionnels ont été les plus considérables sont l'Alberta et le Manitoba.

En 1995, près du quart de la population totale d'Indiens inscrits (23 %) était en Ontario, qui en avait ainsi la plus forte proportion parmi toutes les régions. Un peu plus de 1 % de la population indienne était au Yukon.

Figure 3 Population d'Indiens inscrits par région

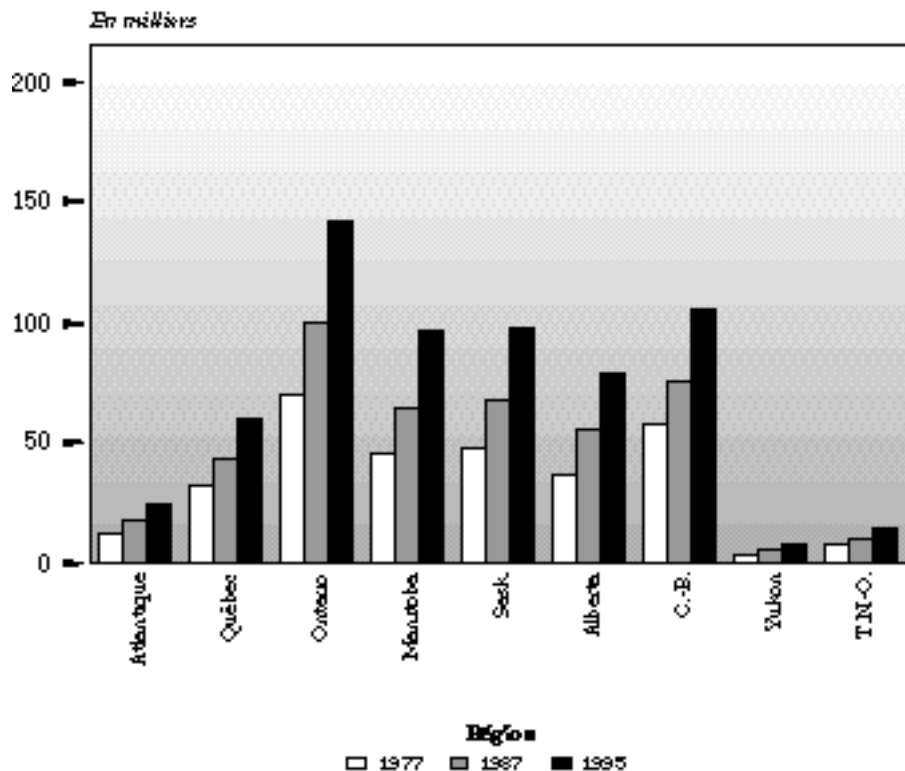


Tableau 3 Population d'Indiens inscrits par région, 1977-1995 (Révisé)

Région	1977		1987		1992		1993		1994		1995	
	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹
Atlantique	11 093	3,7	16 792	4,0	20 684	3,9	21 524	3,9	22 380	3,9	23 225	3,9
Québec	30 175	10,2	41 227	9,9	52 562	9,9	54 273	9,8	55 848	9,7	57 223	9,6
Ontario	66 057	22,3	94 275	22,7	121 867	22,8	125 743	22,7	130 149	22,7	134 160	22,6
Manitoba	43 349	14,6	60 918	14,6	80 845	15,2	84 020	15,2	88 161	15,4	91 565	15,4
Saskatchewan	44 986	15,2	64 118	15,4	81 700	15,3	85 413	15,4	88 857	15,5	92 325	15,6
Alberta	35 162	11,9	52 053	12,5	66 065	12,4	68 639	12,4	71 297	12,4	74 123	12,5
C.-B.	54 318	18,4	71 866	17,3	90 769	17,0	94 006	17,0	96 808	16,9	99 720	16,8
Yukon	3 217	1,1	5 037	1,2	6 628	1,2	6 807	1,2	6 948	1,2	7 088	1,2
T.N.-O.	7 541	2,5	9 612	2,3	12 341	2,3	12 891	2,3	13 209	2,3	13 621	2,3
Canada	295 898	100,0	415 898	100,0	533 461	100,0	553 316	100,0	573 657	100,0	593 050	100,0

Note

1. Pourcentage de la population totale d'Indiens inscrits : il est possible que le total des pourcentages ne soit pas exactement 100 puisque les pourcentages calculés sont arrondis.

Source

Registre des Indiens, MAINC.

► Population dans les réserves par région ►

Points saillants

Par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans des réserves en 1995 variait entre un minimum de 3 712 au Yukon et un maximum de 67 825 en Ontario.

Entre 1977 et 1995, ce sont les régions du Manitoba, de l'Atlantique, et de l'Alberta qui ont connu les gains proportionnels les plus considérables, soit 88 %, 87 % et 80 %, respectivement. Au sud du 60^e parallèle, c'est au Québec qu'on observe la plus forte proportion d'Indiens dans des réserves en 1995 (70,9 %).

Figure 4 Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région

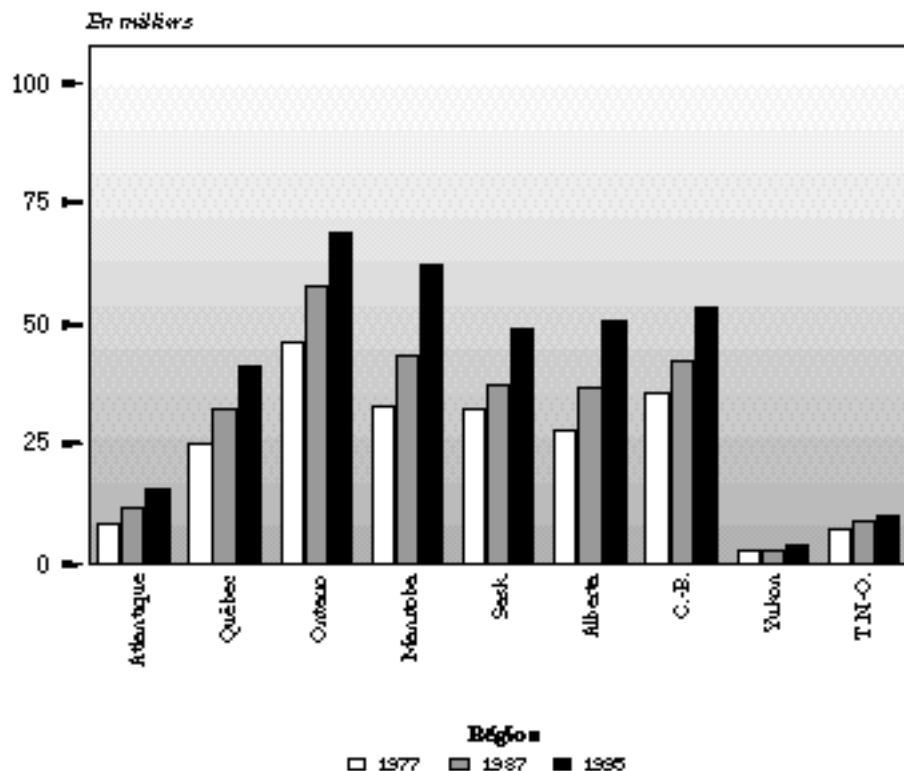


Tableau 4 Population d'Indiens inscrits dans les réserves¹, 1977-1995 (Révisé)

Région	1977		1987		1992		1993		1994		1995	
	Nbre	% ²	Nbre	% ²	Nbre	% ²	Nbre	% ²	Nbre	% ²	Nbre	% ²
Atlantique	8 185	73,8	11 517	68,6	14 039	67,9	14 476	67,3	14 917	66,7	15 328	66,0
Québec	24 727	81,9	31 816	77,2	37 215	70,8	38 303	70,6	39 398	70,5	40 582	70,9
Ontario	45 211	68,4	56 588	60,0	63 422	52,0	64 787	51,5	66 221	50,9	67 825	50,6
Manitoba	32 428	74,8	42 674	70,1	53 239	65,9	55 617	66,2	58 366	66,2	60 856	66,5
Saskatchewan	31 589	70,2	36 732	57,3	43 429	53,2	45 052	52,7	46 598	52,4	48 053	52,0
Alberta	27 472	78,1	35 974	69,1	43 254	65,5	44 981	65,5	46 737	65,6	49 458	66,7
C.-B.	34 684	63,9	41 610	57,9	48 409	53,3	50 090	53,3	50 825	52,5	52 072	52,2
Yukon	2 651	82,4	2 973	59,0	3 120	47,1	3 374	49,6	3 676	52,9	3 712	52,4
T.N.-O.	7 269	96,4	8 590	89,4	9 536	77,3	9 764	75,7	9 905	75,0	10 033	73,7
Canada	214 216	72,4	268 474	64,6	315 663	59,2	326 444	59,0	336 643	58,7	347 919	58,7

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Tous les pourcentages sont fondés sur les totaux régionaux du tableau 3. Il est possible que le total des pourcentages ne soit pas exactement 100 puisque les pourcentages calculés sont arrondis.

Source

Registre des Indiens, MAINC.

► Population hors réserves par région ►

Points saillants

La population hors réserve a augmenté considérablement entre 1977 et 1995, passant de 81 682 à 245 131 habitants. La croissance a été particulièrement forte entre 1985 et 1992, avec la mise en oeuvre de la loi C-31. La proportion d'Indiens hors réserve est passée de près de 28 % en 1977 à 41 % en 1995.

Le nombre d'Indiens inscrits hors réserve a augmenté dans toutes les régions. Au sud du 60^e parallèle, ce sont la Saskatchewan et l'Alberta qui ont connu les plus forts gains régionaux de population hors réserve entre 1977 et 1995. À l'inverse, c'est dans les régions de la Colombie-Britannique et de l'Atlantique que l'on a observé les plus faibles taux de croissance des populations hors réserve sur la même période.

Figure 5 Population d'Indiens inscrits hors réserve par région

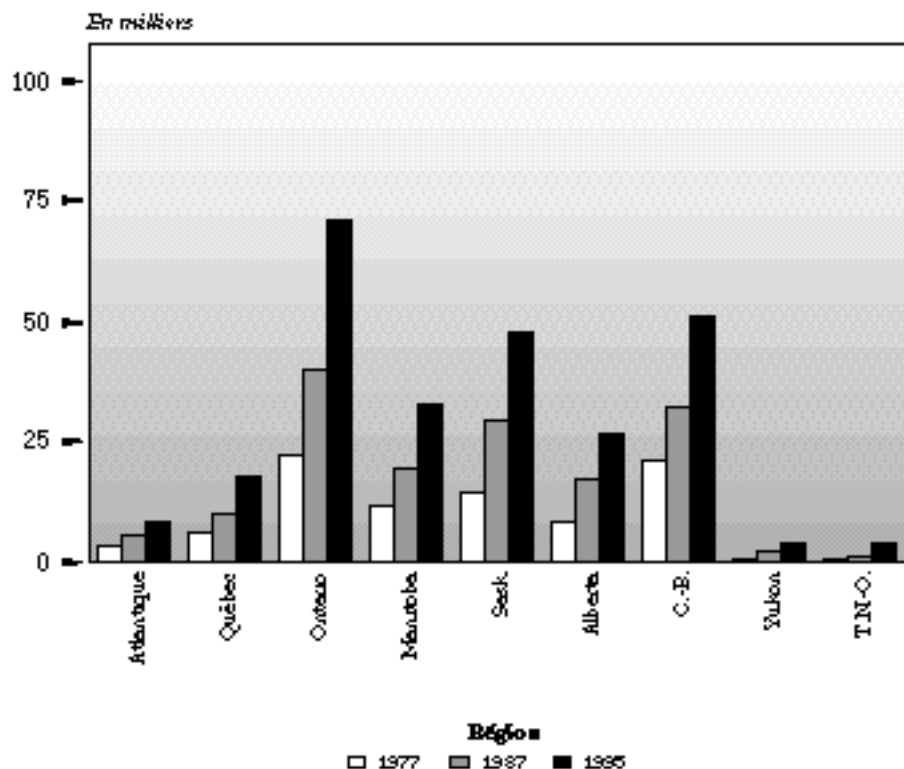


Tableau 5 Population d'Indiens inscrits hors réserve par région, 1977-1995 (Révisé)

Région	1977		1987		1992		1993		1994		1995	
	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹	Nbre	% ¹
Atlantique	2 908	26,2	5 275	31,4	6 645	32,1	7 048	32,7	7 463	33,3	7 897	34,0
Québec	5 448	18,1	9 411	22,8	15 347	29,2	15 970	29,4	16 450	29,5	16 641	29,1
Ontario	20 846	31,6	37 687	40,0	58 445	48,0	60 956	48,5	63 928	49,1	66 335	49,4
Manitoba	10 921	25,2	18 244	29,9	27 606	34,1	28 403	33,8	29 795	33,8	30 709	33,5
Saskatchewan	13 397	29,8	27 386	42,7	38 271	46,8	40 361	47,3	42 259	47,6	44 272	48,0
Alberta	7 690	21,9	16 079	30,9	22 811	34,5	23 658	34,5	24 560	34,4	24 665	33,3
C.-B.	19 634	36,1	30 256	42,1	42 360	46,7	43 916	46,7	45 983	47,5	47 648	47,8
Yukon	566	17,6	2 064	41,0	3 508	52,9	3 433	50,4	3 272	47,1	3 376	47,6
T.N.-O.	272	3,6	1 022	10,6	2 805	22,7	3 127	24,3	3 304	25,0	3 588	26,3
Canada	81 682	27,6	147 424	35,4	217 798	40,8	226 872	41,0	237 014	41,3	245 131	41,3

Note

1. Tous les pourcentages sont fondés sur les totaux régionaux du tableau 3. Il est possible que le total des pourcentages ne soit pas exactement 100 puisque les pourcentages calculés sont arrondis.

Source

Registre des Indiens, MAINC.

► Population par zone géographique ►

Points saillants

La proportion d'Indiens dans les réserves habitant les régions urbaines, rurales, éloignées ou à accès spécial est demeurée relativement constante entre 1976 et 1995.

En 1995, plus du tiers des Indiens dans les réserves (36 %) vivaient dans les zones urbaines définies par le MAINC, pendant que près du cinquième (17 %) des Indiens vivaient dans des zones à accès spécial. Les zones à accès spécial n'ont pas d'accès routier à un centre de services à longueur d'année.

Figure 6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves par zone géographique du MAINC

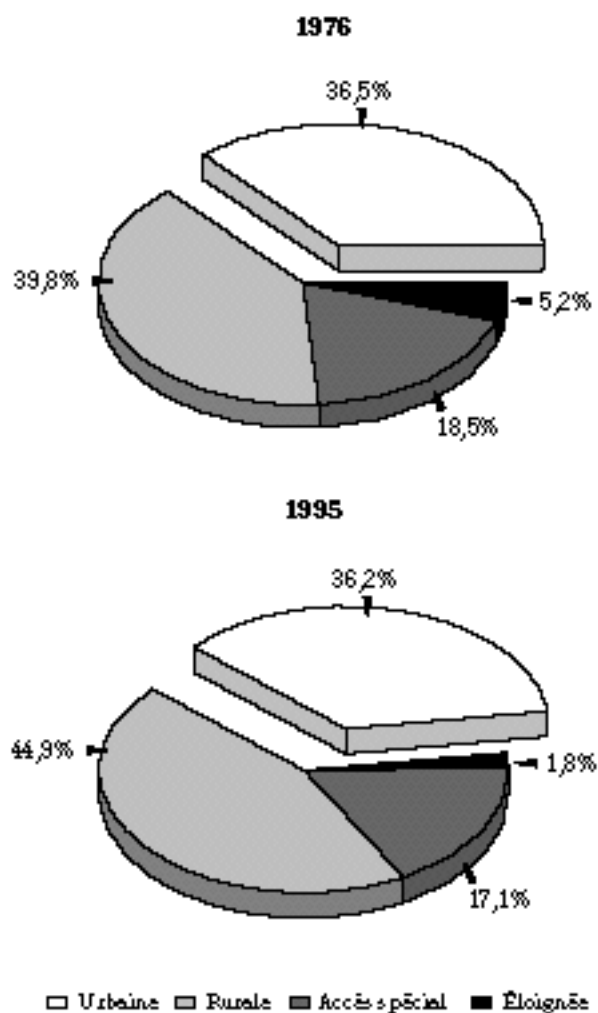


Tableau 6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves¹ par zone géographique du MAINC, Canada, 1976-1995 (Révisé)

Zone géographique ²		1976	1981	1986	1991	1992 ³	1993 ³	1994 ³	1995 ³
Urbaine	Nbre	76 485	86 816	98 474	112 848	116 535	120 358	116 862	120 818
	%	36,5	38,2	37,3	37,0	37,0	38,0	35,8	36,2
Rurale	Nbre	83 392	86 574	102 289	118 135	127 730	126 515	145 124	149 854
	%	39,8	38,1	38,7	38,8	40,6	40,0	44,5	44,9
Éloignée	Nbre	10 947	13 167	14 224	16 966	14 380	14 715	5 798	5 943
	%	5,2	5,8	5,4	5,6	4,6	4,7	1,8	1,8
Accès spécial	Nbre	38 813	40 935	49 200	56 802	56 061	54 790	58 484	60 431
	%	18,5	18,0	18,6	18,6	17,8	17,3	17,9	17,1
Total	Nbre	209 637	227 492	264 187	304 751	314 706	316 378	326 268	337 046 ⁴
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Voir Lexique.
3. Sans les bandes crie et naskapie du Québec puisque ces groupes sont gérés selon l'entente de la Baie James.
4. Sont exclus des listes générales huit personnes vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne sans mention de zone géographique.

Sources

1976-1995 : Registre des Indiens, MAINC.

1976-1991 : *Classification et catégorisation économique du logement des bandes indiennes par zone*, 1987, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, MAINC.

1992-1993 : *Manuel de la classification des bandes*, juillet 1993, Direction des immobilisations et du logement, MAINC.

1994-1995 : *Manuel de la classification des bandes*, mars 1995, Direction de la qualité de l'information et de la recherche, MAINC.

► Population par zone géographique et par région, 1976 ►

Points saillants

Les proportions régionales d'Indiens dans les réserves vivant dans les zones géographiques définies par le MAINC sont demeurées presque constantes entre 1976 et 1995 (tableaux 7-A et 7-B). En 1976, moins du cinquième (17 %) des Indiens dans les réserves vivaient dans des zones éloignées ou à accès spécial.

En 1976, tous les Indiens vivant dans les réserves de la région de l'Atlantique vivaient dans des zones urbaines ou rurales; ce niveau est tombé à un peu plus de la moitié de la population équivalente au Yukon et au Manitoba.

Les zones à accès spécial n'ont pas d'accès routier à un centre de services à longueur d'année. En 1976, le Manitoba a affiché la plus forte proportion d'Indiens dans les réserves vivant dans les zones à accès spécial, soit un peu plus de 31 %.

Figure 7-A Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1976

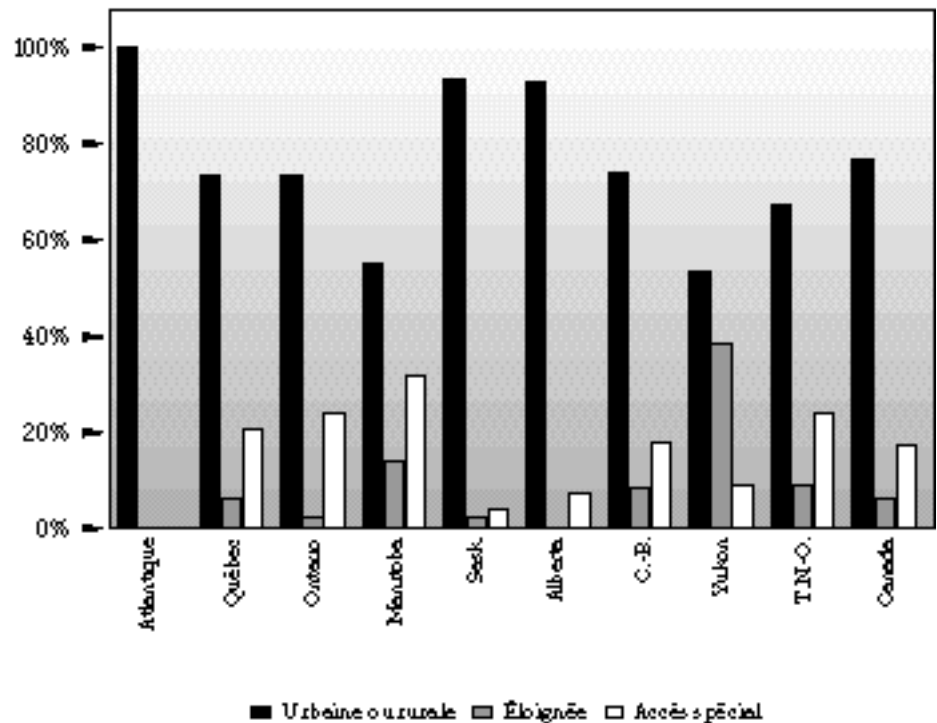


Tableau 7-A Population d'Indiens inscrits dans les réserves¹ par région et par zone géographique du MAINC, 1976

Région	Zone géographique ²							
	Urbaine ou rurale		Éloignée		Accès spécial		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Atlantique	7 021	100,0	0	0	0	0,0	7 021	100
Québec	15 105	73,4	1 296	6,3	4 177	20,3	20 578	100
Ontario	27 937	73,6	911	2,4	9 110	24,0	37 958	100
Manitoba	15 828	54,8	3 986	13,8	9 070	31,4	28 884	100
Saskatchewan	26 440	93,6	678	2,4	1 130	4,0	28 248	100
Alberta	23 142	92,8	0	0,0	1 796	7,2	24 938	100
Colombie-Britannique	23 860	73,7	2 784	8,6	5 730	17,7	32 374	100
Yukon	1 247	53,1	897	38,2	204	8,7	2 348	100
T.N.-O.	4 148	67,3	556	9,0	1 460	23,7	6 164	100
Canada	144 728	76,8	11 108	5,9	32 677	17,3	188 513	100

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Voir Lexique.

Sources

1976 : Registre des Indiens, MAINC.

1987 : *Classification et catégorisation économique du logement des bandes indiennes par zone*, 1987, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, MAINC.

► Population par zone géographique et par région, 1995 ►

Points saillants

La répartition régionale de la population d'Indiens dans les réserves par zone géographique du MAINC est demeurée relativement constante entre 1976 et 1995 (tableaux 7-A et 7-B).

Plus des quatre cinquièmes (80 %) des Indiens dans les réserves vivaient dans des zones urbaines ou rurales en 1995.

Tous les Indiens de la région de l'Atlantique (100 %) habitaient dans des zones urbaines ou dans des zones rurales; plus de 90 % des Indiens de l'Alberta et de la Saskatchewan se trouvaient dans des zones urbaines ou rurales en 1995.

Figure 7-B Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1995

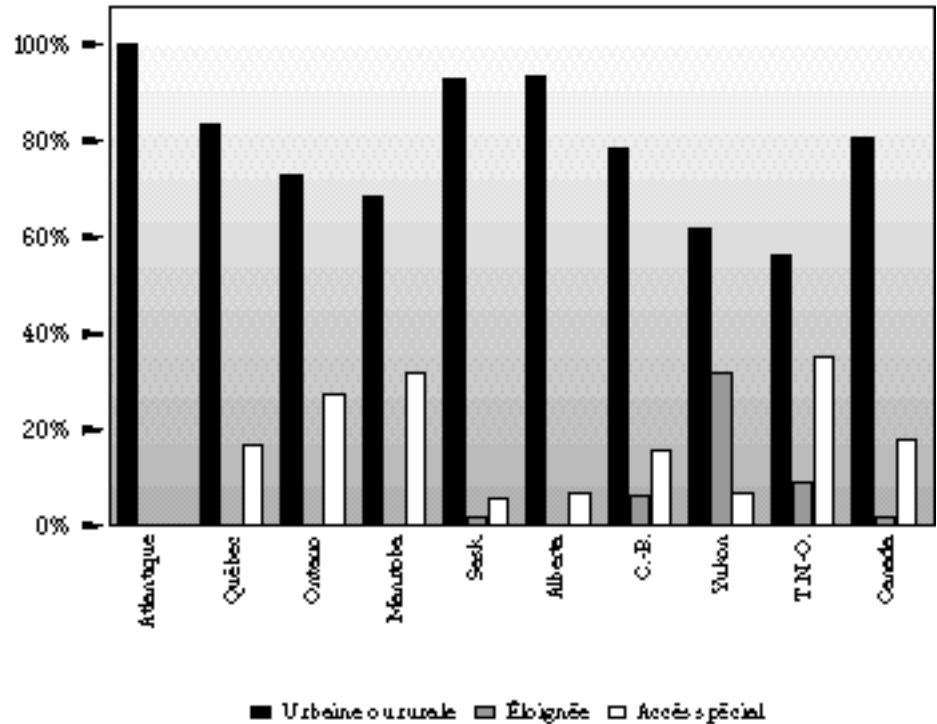


Tableau 7-B Population d'Indiens inscrits dans les réserves¹ par région et par zone géographique du MAINC, 1995²

Region	Zone géographique ³							
	Urbaine ou rurale		Éloignée		Accès spécial		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Atlantique	15 328	100,0	0	0,0	0	0,0	15 328	100
Québec	24 794	83,4	0	0,0	4 921	16,6	29 715	100
Ontario	49 421	72,9	37	0,1	18 361	27,1	67 819	100
Manitoba	41 470	68,1	0	0,0	19 386	31,9	60 856	100
Saskatchewan	44 699	93,0	702	1,5	2 652	5,5	48 053	100
Alberta	46 106	93,2	0	0,0	3 352	6,8	49 458	100
Colombie-Britannique	40 913	78,6	3 136	6,0	8 023	15,4	52 072	100
Yukon	2 298	61,9	1 177	31,7	237	6,4	3 712	100
T.N.-O.	5 643	56,2	891	8,9	3 499	34,9	10 033	100
Canada	270 672	80,3	5 943	1,8	60 431	17,9	337 046 ⁴	100

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Sans les bandes crie et naskapie du Québec puisque ces groupes sont gérés selon l'entente de la Baie James.
3. Voir Lexique.
4. Sont exclus des listes générales huit personnes vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne sans mention de zone géographique, soit 6 en Ontario et 2 au Québec.

Sources

Registre des Indiens, MAINC.

Manuel de la classification des bandes, mars 1995, Direction de la qualité de l'information et de la recherche, MAINC.

► Répartition de la population par âge et par sexe ►

Points saillants

En 1995, près de 50 % de la population d'Indiens inscrits était âgée de moins de 25 ans. Pour l'ensemble du Canada, 34 % de la population était dans la cohorte d'âge des moins de 25 ans. Moins de 5 % de la population d'Indiens inscrits se trouvent dans la cohorte des 65 ans et plus, à comparer à 12 % pour l'ensemble de la population canadienne.

Les femmes de 65 ans et plus représentaient 5,1 % de la population d'Indiens inscrits de sexe féminin en 1995. Par contraste, les femmes de 65 ans et plus formaient près de 14 % de la population de femmes au pays. En 1995, 4,1 % de la population d'Indiens inscrits de sexe masculin avait 65 ans et plus. Chez l'ensemble des Canadiens de sexe masculin, la proportion de ceux dans le groupe de 65 ans et plus s'établissait à 10 %.

Figure 8 Répartition de la population par âge et par sexe, 1995

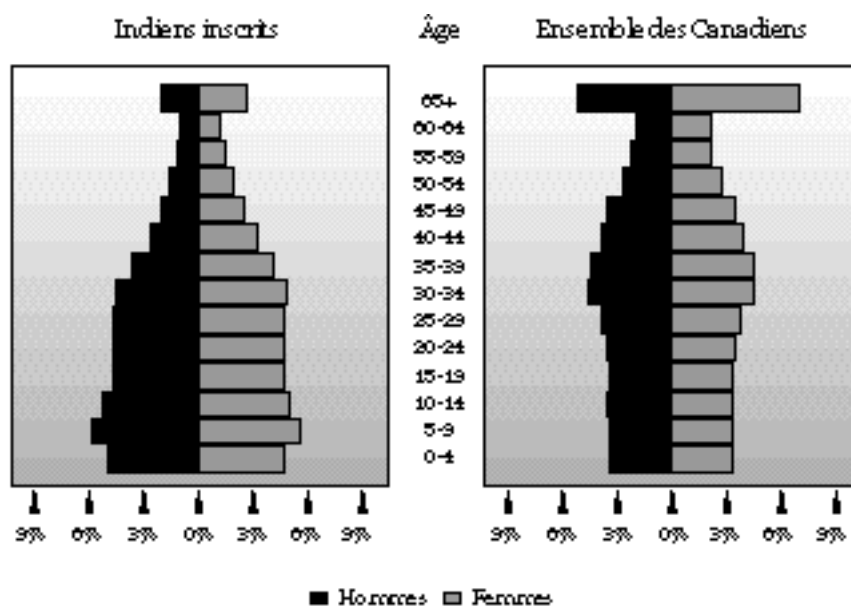


Tableau 8 Répartition par âge et par sexe, 1995, Indiens inscrits et ensemble des Canadiens

Groupes d'âge	Indiens inscrits ¹				Ensemble des Canadiens ²			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0-4	29 718	5,0	28 156	4,7	1 019 207	3,4	968 314	3,3
5-9	34 570	5,8	32 911	5,5	1 021 258	3,4	977 252	3,3
10-14	30 989	5,2	29 428	5,0	1 023 923	3,5	979 395	3,3
15-19	27 833	4,7	27 057	4,6	1 014 833	3,4	965 114	3,3
20-24	27 658	4,7	27 474	4,6	1 036 429	3,5	1 007 615	3,4
25-29	28 098	4,7	28 012	4,7	1 133 193	3,8	1 111 921	3,8
30-34	26 585	4,5	28 319	4,8	1 355 862	4,6	1 319 928	4,5
35-39	21 783	3,7	24 426	4,1	1 309 711	4,4	1 292 492	4,4
40-44	16 189	2,7	18 934	3,2	1 159 616	3,9	1 163 229	3,9
45-49	12 516	2,1	15 035	2,5	1 047 329	3,5	1 035 900	3,5
50-54	9 522	1,6	11 334	1,9	799 596	2,7	795 817	2,7
55-59	7 067	1,2	9 062	1,5	643 247	2,2	651 921	2,2
60-64	5 833	1,0	7 175	1,2	596 806	2,0	617 710	2,1
65+	11 813	2,0	15 550	2,6	1 503 315	5,1	2 055 167	6,9
Ensemble des groupes d'âge	290 174	48,9	302 873	51,1	14 664 325	49,5	14 941 775	50,5
TOTAL	593 047³				29 606 100			

Notes

1. La population selon le Registre des Indiens est établie au 31 décembre 1995.
2. La population «Ensemble des Canadiens» comprend la population d'Indiens inscrits. Les chiffres sont des estimations postcensitaires provisoires au 1^{er} juillet 1995.
3. La somme des personnes dans chaque groupe d'âge ne donne pas 593 050 parce que l'on n'a pas inclus dans ce nombre trois personnes dont on ne connaissait pas l'âge.

Sources

Registre des Indiens, MAINC.
Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles 1995*, n° 91-213-XPB au cat.

► Santé ►

Espérance de vie	24
Taux de mortalité	25
Taux de mortalité infantile	26
Taux de mortalité par cause de décès	27
Tuberculose	29

► Espérance de vie ►

Points saillants

L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits et de la population canadienne en général continue de se refermer : on prévoit qu'il sera de moins de 6 années en 1996. Cela se compare à plus de 10 années en 1975.

En 1975, les femmes avaient une longévité supérieure à celle des hommes, l'écart entre l'espérance de vie des femmes et celle des hommes s'établissait alors à 6,7 années. En 1995, cet écart devrait avoir atteint 7,1 années. Sur la période 1975-1995, l'espérance de vie devrait être passée de 59,2 années à 69,1 années chez les hommes et de 65,9 années à 76,2 années chez les femmes.

Figure 9 Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits

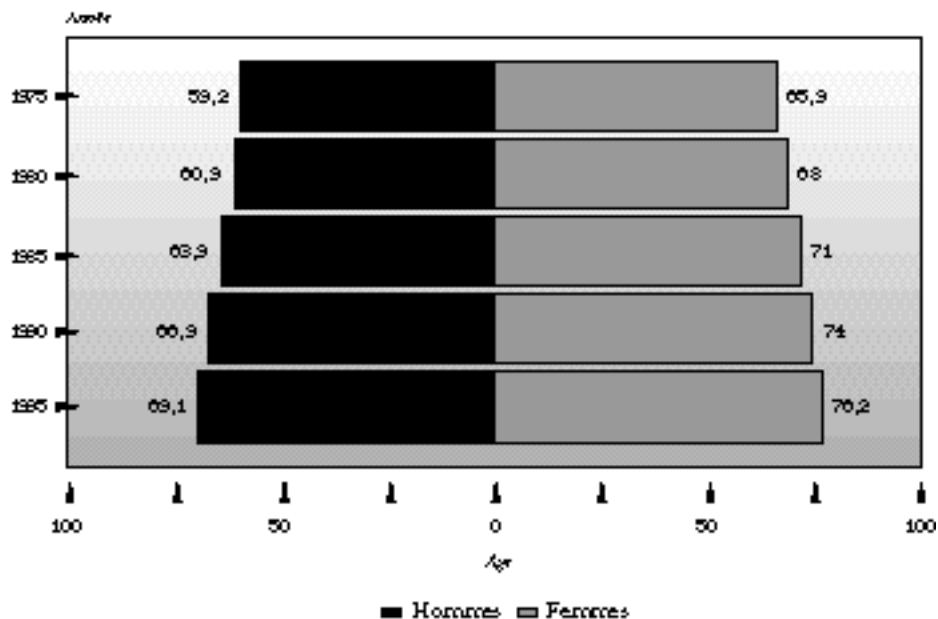


Tableau 9 Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits, Canada, 1975-1995

Espérance de vie à la naissance^{1,2}

Année	Hommes	Femmes
1975	59,2	65,9
1980	60,9	68,0
1985	63,9	71,0
1990	66,9	74,0
1995	69,1	76,2

Notes

1. Voir Lexique.
2. Voir les scénarios détaillés dans la publication *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, R32-98/1993F du MAINC.

Source

Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015, MAINC, 1993.

► Taux de mortalité ►

Point saillant

Entre 1975 et 1994, le taux de mortalité chez les Indiens inscrits est passé de 7,2 à 5,3 pour 1 000.

Figure 10 Taux de mortalité, population d'Indiens inscrits

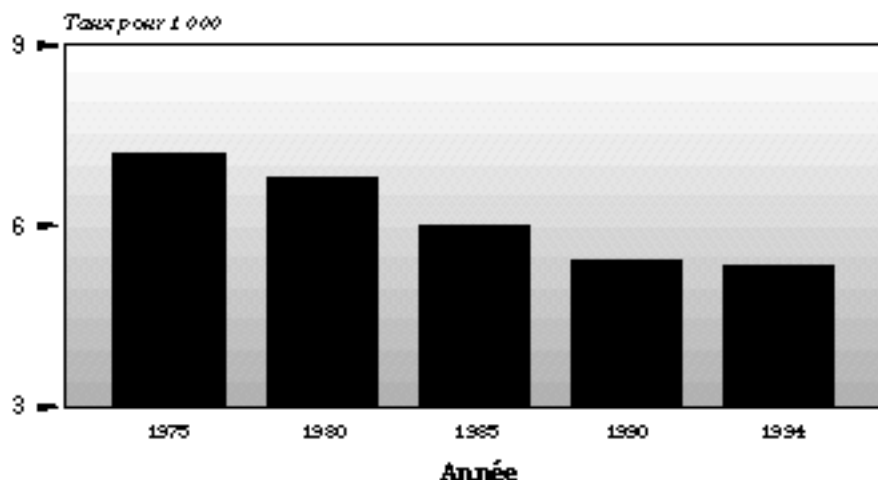


Tableau 10 Taux de décès et de mortalité, population d'Indiens inscrits, Canada, 1975-1994 (Révisé)

Année	Nombre de décès	Taux de mortalité ¹ (pour 1 000)
1975	1 814	7,2
1976	1 875	7,3
1980	1 851	6,7
1981	1 778	6,3
1982	1 740	6,1
1983	1 658	5,6
1984	1 675	5,6
1985 ²	1 432	5,9
1986	1 380	5,5
1987 ³	1 828	5,6
1988	1 870	5,3
1989	1 966	5,3
1990	2 135	5,4
1991 ¹	2 296	5,8
1992	2 336	5,5
1993	2 431	5,5
1994	2 395	5,3

Notes

1. Les taux de mortalité correspondent au taux pour la population desservie par Santé Canada. Voir «Population servie» dans le Lexique.
2. Les données pour la Colombie-Britannique n'ont pas été incluses dans les nombres et les taux pour les années 1985 et 1986.
3. Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Source

Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

► Taux de mortalité infantile ►

Points saillants

Un des facteurs responsables de l'accroissement de l'espérance de vie chez les Indiens inscrits est la diminution du taux de mortalité infantile.

Entre 1980 et 1989, le taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits est tombé de 23,7 à 9,9 décès pour 1 000 naissances vivantes. Entre 1991 et 1994, le taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits est demeuré relativement stable.

Figure 11 Taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits

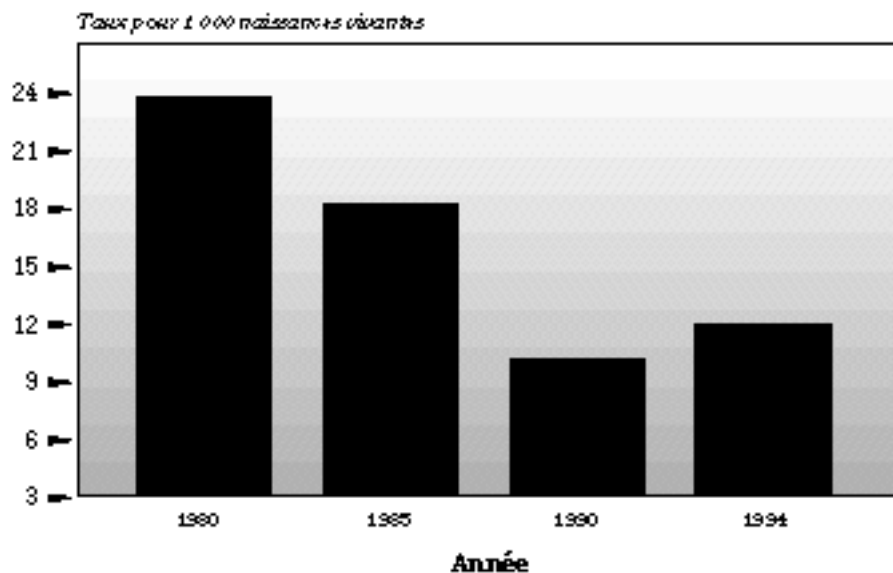


Tableau 11 Décès infantiles et taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits, Canada, 1980-1994 (Révisé)

Année	Nombre de décès infantiles ¹	Nombre de naissances vivantes	Taux de mortalité infantile (pour 1 000) ²
1980	178	7 504	23,7
1981	166	7 632	21,8
1982	138	8 090	17,1
1983	146	8 029	18,2
1984	146	7 726	18,9
1985 ³	131	7 188	18,2
1986	119	6 817	17,5
1987 ⁴	87	7 465	11,7
1988	100	7 872	12,7
1989	80	8 067	9,9
1990	88	8 656	10,2
1991	139	11 707	11,9
1992	152	12 077	12,6
1993	132	12 123	10,9
1994	152	12 692	12,0

Notes

1. Un an et moins.
2. Les taux de mortalité correspondent à la population servie par Santé Canada. Voir «Population servie» dans le Lexique.
3. Les données pour la Colombie-Britannique n'ont pas été incluses dans les nombres et les taux pour les années 1985 et 1986.
4. Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Source

Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

► Taux de mortalité par cause de décès ►

Points saillants

Entre 1984 et 1994, les lésions traumatiques et les empoisonnements étaient les principales causes de décès chez les Indiens inscrits.

Toutefois, durant cette période, le taux de décès par lésion traumatique et empoisonnement a affiché une baisse considérable puisqu'il est passé de 190 pour 100 000 à 139 pour 100 000.

En 1994, comme en 1993, les causes les plus fréquentes de décès par lésion traumatique comprenaient les accidents de véhicule automobile, le suicide et la noyade (les données du tableau 12 ne sont pas ventilées selon ces catégories). Venaient ensuite, aux deuxième et troisième rangs, les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs (cancers), avec des taux de 136 et de 79 décès pour 100 000, respectivement.

Les taux de mortalité d'une année à l'autre observés par Santé Canada pour les Indiens inscrits ont dans l'ensemble baissé au cours de la période, mais ils ont augmenté au cours des années 1989 à 1991. Cette anomalie est probablement attribuable aux améliorations apportées à la collecte des données sur la mortalité plutôt qu'à de véritables augmentations de la mortalité.

Figure 12 Taux de mortalité par principale cause de décès, population d'Indiens inscrits

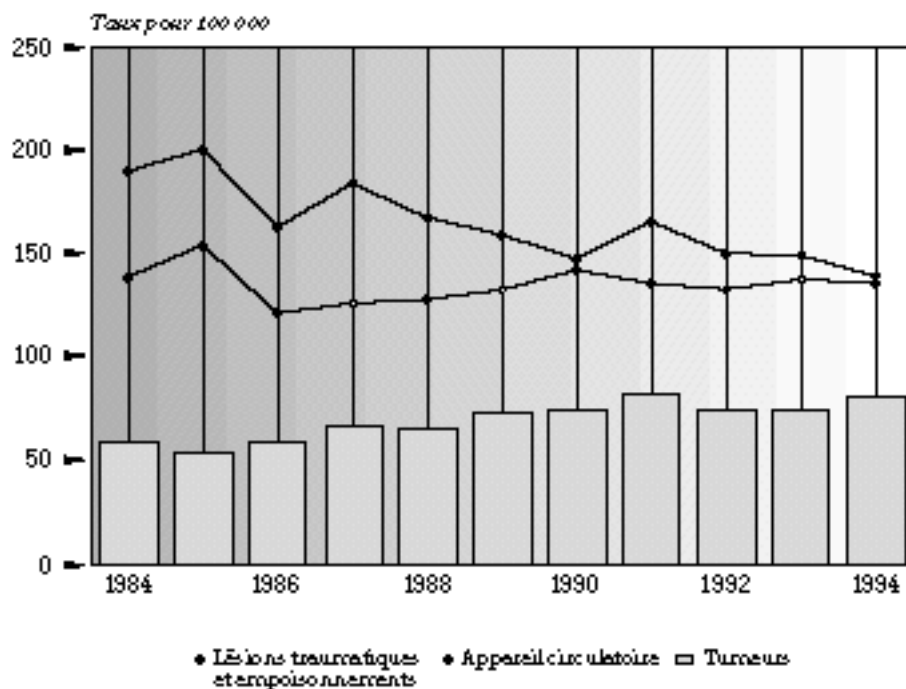


Tableau 12 Taux de mortalité, toutes causes de décès confondues, population d'Indiens inscrits, Canada, 1984-1994 (Révisé)

Classification des maladies	Taux pour 100 000										
	1984	1985 ¹	1986	1987 ²	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
I. Maladies infectieuses et parasitaires	12,7	8,7	16,0	9,1	6,2	4,6	6,0	8,8	10,4	10,2	10,4
II. Tumeurs	57,3	53,5	57,5	65,9	64,3	72,3	73,9	81,2	73,6	73,3	79,3
III. Troubles endocriniens, du métabolisme et du système immunitaire	7,4	16,2	12,4	17,9	11,9	16,5	13,3	18,7	17,2	18,8	18,1
IV. Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	1,3	0,8	2,4	1,2	2,5	1,4	1,3	3,0	2,4	1,1	1,5
V. Troubles	4,4	5,4	6,0	6,7	7,6	8,9	11,3	9,3	8,2	14,1	12,6
VI. Système nerveux et organes des sens	6,4	6,6	5,6	10,6	9,9	6,8	7,0	7,3	8,7	10,7	7,3
VII. Appareil circulatoire	138,2	153,7	120,7	125,5	127,4	131,9	141,6	135,1	132,2	136,9	135,5
VIII. Appareil respiratoire	45,9	45,6	38,8	45,3	43,6	40,6	41,5	41,8	43,8	44,7	36,7
IX. Appareil digestif	21,8	24,0	23,2	23,4	20,4	24,9	28,9	27,2	30,6	25,0	25,0
X. Organes génito-urinaires	9,1	7,5	6,4	8,5	8,5	9,5	12,3	10,8	8,9	13,2	11,7
XI. Complication de la grossesse, de l'accouchement, etc.	0,0	0,8	0,0	0,3	0,8	0,5	0,3	0,5	0,0	0,2	0,4
XII. Peau et tissu cellulaire sous-cutané	1,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	1,3	0,5	0,7	0,2	0,2
XIII. Système ostéo-articulaire	3,0	2,1	0,8	1,8	2,3	1,9	2,0	3,0	3,5	1,6	2,9
XIV. Anomalies congénitales	10,4	9,1	12,4	10,3	7,1	7,6	8,6	9,8	7,5	8,4	9,5
XV. Troubles d'origine périnatale	11,1	14,5	12,4	8,5	7,9	10,8	6,3	8,8	10,1	6,1	6,9
XVI. Symptôme, signes et états morbides vagues	19,8	25,3	32,8	27,0	31,4	24,9	26,9	33,3	30,4	24,1	32,7
XVII. Lésions traumatiques et empoisonnements	189,5	200,1	162,2	183,5	167,0	158,7	146,9	165,1	149,6	148,7	138,6
Autres	22,5	19,5	42,0	9,7	9,6	10,6	7,5	14,1	11,8	14,5	0,0
TOTAL³	561,8	593,4	551,6	555,2	529,2	532,4	536,9	578,6	549,6	551,8	529,3

Notes

1. Les données pour la Colombie-Britannique n'ont pas été incluses dans les nombres et les taux pour 1985 et 1986.
2. Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
3. Voir «Population servie» dans le Lexique.

Source

Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

► Tuberculose ►

Point saillant

Le nombre de cas de tuberculose pour 100 000 habitants n'a pas cessé de diminuer entre 1980 et 1994. En 1994, l'incidence de cette maladie est tombée à un creux de 47 cas pour 100 000 habitants, ce qui est un net recul par rapport au taux de 60 pour 100 000 observé en 1992.

Figure 13 Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits

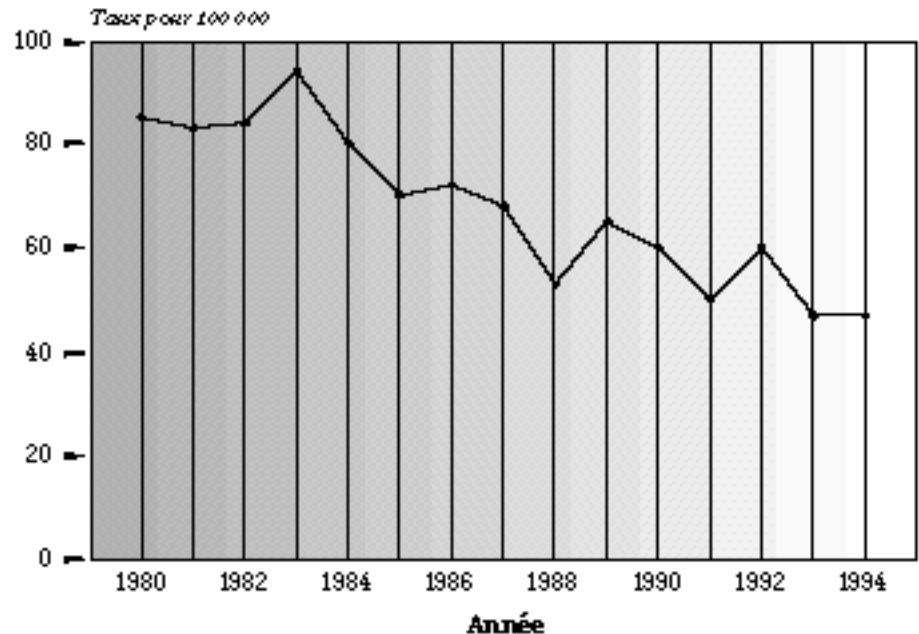


Tableau 13 Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits, Canada, 1980-1994

Année	Cas ¹	Population d'Indiens inscrits	Taux pour 100 000
1980	270	316,737	85
1981	268	323,782	83
1982	280	332,178	84
1983	323	341,968	94
1984	278	348,809	80
1985	253	360,241	70
1986	281	387,829	72
1987	283	415,898	68
1988	236	443,884	53
1989	303	466,337	65
1990	292	490,178	60
1991	258	511,791	50
1992	320	533,461	60
1993	261	553,316	47
1994	267	573,657	47

Note

1. Comprend les nouveaux cas et les cas de rechute.

Sources

Statistique Canada, *La statistique de la tuberculose*, n° 82-220 au cat.
Registre des Indiens, MAINC.

► Instruction ►

Scolarisation	32
Années consécutives de scolarité	34
Scolarisation postsecondaire	36
Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison	37
Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires	38
Écoles administrées par des bandes	39
Scolarisation par type d'école	40
Espace réservé à l'éducation	42

► Scolarisation ►

Points saillants

Le nombre total d'enfants vivant dans des réserves et fréquentant des écoles élémentaires et secondaires a augmenté entre 1985-1986 et 1995-1996, passant de 80 623 à 110 642.

Le pourcentage d'enfants d'âge scolaire vivant dans des réserves, ayant le statut d'Indien inscrit et fréquentant la maternelle ou l'école élémentaire ou secondaire est passé de 80 % en 1985-1986 à 82 % en 1995-1996.

Figure 14 Scolarisation de la population d'Indiens inscrits vivant dans les réserves, à la maternelle et dans les écoles élémentaires et secondaires

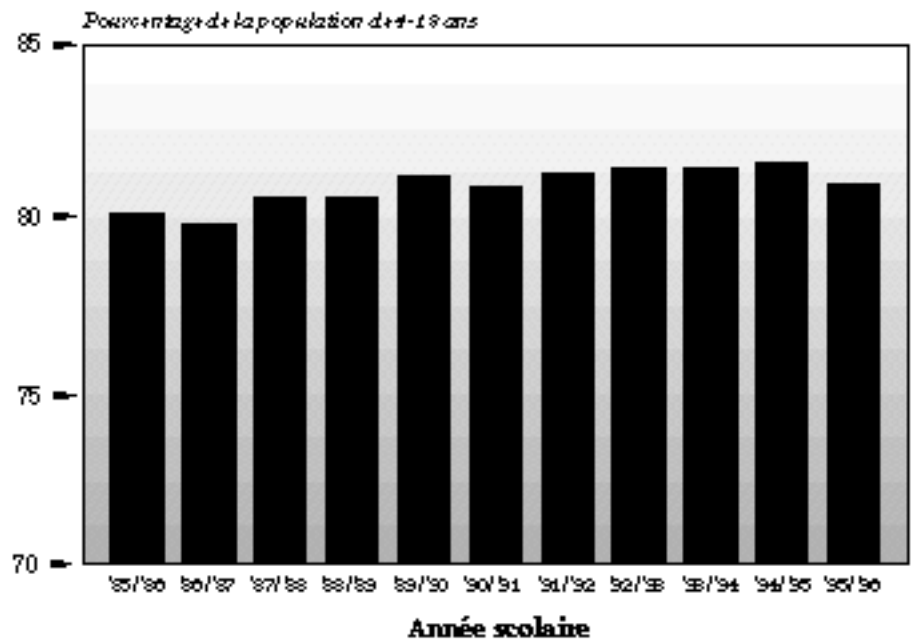


Tableau 14 Scolarisation de la population dans les réserves¹, à la maternelle ou à l'école élémentaire ou secondaire, Canada, 1985-1986 – 1995-1996 (Révisé)

Année	Effectif total ²	Effectif d'indiens inscrits 4-18 ans	Population d'indiens inscrits 4-18 ans ³	Taux de scolarité ⁴
1985/86	80 623	70 832	88 503	80,0
1986/87	82 271	72 023	90 721	79,4
1987/88	84 271	74 154	91 631	80,9
1988/89	85 582	75 217	92 927	80,9
1989/90	88 158	77 382	94 196	82,1
1990/91	92 018	79 299	97 256	81,5
1991/92	96 594	82 678	100 481	82,3
1992/93	100 890	85 691	103 771	82,6
1993/94	103 644	88 708	107 346	82,6
1994/95	107 091	92 097	111 082	82,9
1995/96	110 642 ⁵	94 281	115 481	81,6

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. L'effectif total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuit de la prématernelle à la 13^e année (lorsque la 13^e année est offerte).
3. Sans les T.N.-O. et le Yukon, vu que l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux plutôt que par le MAINC.
4. Le taux de scolarisation est le quotient de la division de l'effectif d'Indiens inscrits de 4-18 ans par la population d'Indiens inscrits de 4-18 ans. Ce calcul est différent de celui des années précédentes.
5. Sans un nombre estimatif de 473 élèves du Conseil tribal de Nuuchah-nulth, qui a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Sources

Effectif :

État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Population :

Registre des Indiens, MAINC.

► Années consécutives de scolarité ►

Point saillant

Les enfants indiens poursuivent leurs études plus longtemps. La proportion d'enfants indiens qui restent à l'école jusqu'en 12^e année est passée d'environ 3 % en 1960-1961 à 75 % en 1995-1996.

Figure 15 Élèves dans les réserves faisant 12 années consécutives de scolarité

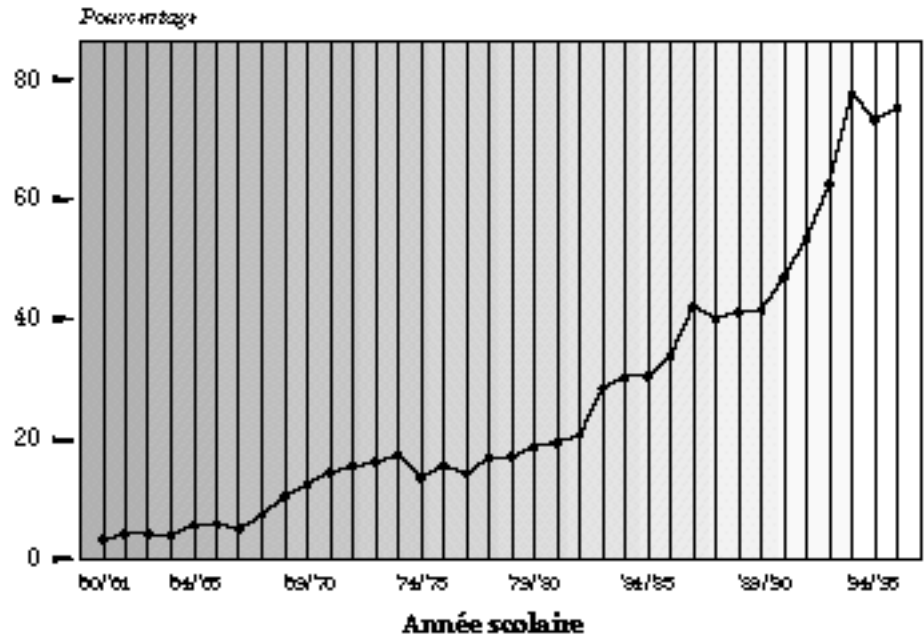


Tableau 15 Élèves dans des réserves faisant 12 années consécutives de scolarité, Canada, 1960-1961 – 1995-1996

Année scolaire	%	Année scolaire	%
1960/61	3,4	1980/81	19,6
1961/62	4,3	1981/82	20,7
1962/63	4,3	1982/83	28,6
1963/64	4,1	1983/84	30,5
1964/65	5,8	1984/85	30,6
1965/66	6,0	1985/86	33,9
1966/67	5,1	1986/87	42,2
1967/68	7,5	1987/88	40,2
1968/69	10,6	1988/89	41,4
1969/70	12,6	1989/90	41,6
1970/71	14,6	1990/91	47,0
1971/72	15,6	1991/92	53,6
1972/73	16,2	1992/93	62,6
1973/74	17,4	1993/94	77,7
1974/75	13,6	1994/95	73,3
		1995/96	75,1 ¹
1975/76	15,8		
1976/77	14,3		
1977/78	17,0		
1978/79	17,2		
1979/80	18,9		

Note

1. Le pourcentage pour 1995-1996 est le quotient de la division du nombre d'élèves de 12^e année en 1995-1996 par le nombre d'élèves de 1^{re} année en 1984-1985.

Sources

1960-1961 – 1977-1978 : Division de la statistique, Direction générale des services du programme, MAINC.

1978-1979 – 1990-1991 : État nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.

1991-1992 – 1995-1996 : État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Scolarisation postsecondaire ►

Point saillant

Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire a presque doublé entre 1985-1986 et 1994-1995, passant de 11 710 à 24 482. En 1995-1996, l'effectif a augmenté d'encre 1 823 étudiants par rapport à l'année précédente et s'élevait à 26 305 personnes.

Figure 16 Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, populations d'Indiens inscrits; et des Inuit

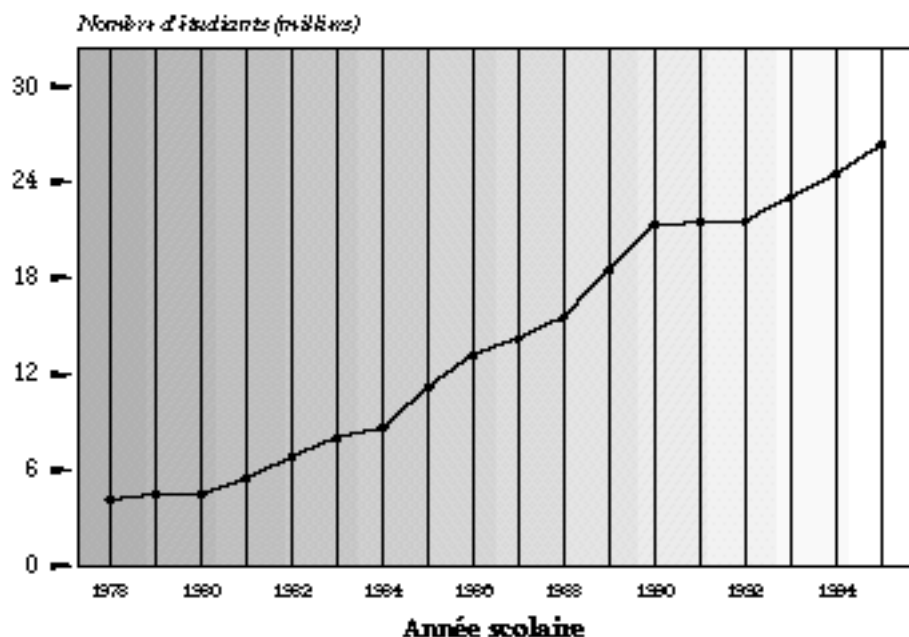


Tableau 16 Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, populations d'Indiens inscrits et des Inuit par rapport à l'ensemble des Canadiens, 1977-1978 – 1995-1996 (Révisé)

Année scolaire	Effectif postsecondaire ¹	Année scolaire	Effectif postsecondaire ¹
1977/78	3 599	1987/88	14 242
1978/79	4 148	1988/89	15 572 ²
1979/80	4 502	1989/90	18 535
1980/81	4 455	1990/91	21 300
1981/82	5 467	1991/92	21 442
1982/83	6 810	1992/93	21 566
1983/84	8 062	1993/94	23 068
1984/85	8 617	1994/95	24,482
1985/86	11 170	1995/96	26 305 ³
1986/87	13 196		

Notes

1. Nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuit financés par le MAINC et fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire.
2. Depuis 1988-1989, les nombres comprennent les étudiants participant au Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU).
3. L'effectif est une estimation qui comprend les nombres déclarés et non déclarés.

Sources

1977-1990 : Direction générale de l'éducation, MAINC.
1991-1995 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison ►

Point saillant

Le taux de scolarisation postsecondaire pour la population d'Indiens inscrits de 17-34 ans est passé de 6,0 % en 1993-1994 à 6,5 % en 1994-1995. Sur la même période, le taux de scolarisation postsecondaire des Canadiens de 17-34 ans est passé de 10,1 à 10,4 %.

Notes

1. Les chiffres comprennent les personnes qui fréquentaient l'université et les collèges communautaires. De 1990-1991 à 1992-1993, le taux de scolarisation n'a pas été fourni dans cette publication à cause de différences entre la population de base du MAINC et celle de Statistique Canada. Au cours de cette période, les données du MAINC portaient sur tous les étudiants qui recevaient de l'aide financière, alors que les données de Statistique Canada sur l'ensemble des Canadiens étaient établies à partir d'un recensement dont la date de référence était le 1^{er} décembre. Les chiffres n'étaient donc pas directement comparables. À partir de 1993-1994, le MAINC a commencé à produire le taux de scolarisation postsecondaire en se fondant sur les chiffres d'un recensement dont la date de référence est le 1^{er} novembre.
2. Le groupe d'âge 17-34 ans a été choisi parce que la plupart des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire entrent dans ce groupe d'âge. Cependant, les étudiants indiens sont généralement plus âgés lorsqu'ils s'inscrivent dans un tel établissement. Alors que près de 80 % des étudiants indiens inscrits sont âgés de 17 à 34 ans, environ 95 % de l'ensemble des étudiants canadiens font partie de ce groupe d'âge.
3. Les chiffres de population pour l'ensemble des Canadiens pour les années 1993-1994 et 1994-1995 sont des estimations postcensitaires préliminaires.

Sources

Base de données sur l'éducation postsecondaire, Direction générale de la gestion de l'information, et Registre des Indiens, MAINC.

Statistiques démographiques annuelles, n° 91-213 au cat., annuel, Statistique Canada; Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Statistique Canada.

Figure 17 Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens

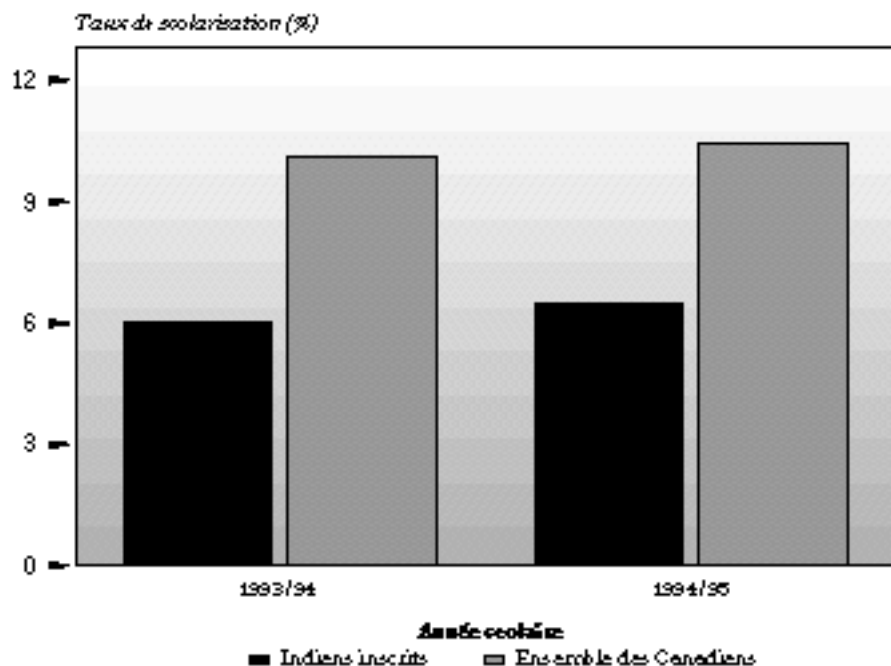


Tableau 17 Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps¹, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, 1993-1994 – 1994-1995 (Révisé)

	1993/94	1994/95
Indiens inscrits		
Population scolarisée de 17-34 ans ²	11 578*	12 738*
Population de 17-34 ans	192 631	195 865
Taux de scolarisation	6,0	6,5
Ensemble des canadiens		
Population scolarisée de 17-34 ans ²	834 291	844 856
Population de 17-34 ans ³	8 229 200	8 149 652
Taux de scolarisation	10,1	10,4

* Le manque d'homogénéité des déclarations a obligé à utiliser des estimations pour calculer la population scolarisée d'Indiens inscrits.

► Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ►

Point saillant

En 1994-1995, c'est l'Ontario qui comptait le nombre le plus élevé de titulaires de diplômes d'études postsecondaires.

Notes

1. La catégorie « *diplôme non universitaire* » désigne des certificats et diplômes d'établissements d'enseignement postsecondaires non universitaires. La catégorie « *1^{er} cycle* » comprend les baccalauréats et les premiers grades professionnels. La catégorie « *2^e et 3^e cycle* » désigne les maîtrises et les doctorats et la catégorie « *Autres* », les étudiants souffrant d'incapacité, les étudiants en vérification et tous les autres genres d'étudiants.
2. Les chiffres pour l'Ontario comprennent un nombre estimatif pour les bandes n'ayant pas fourni de données.
3. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Ministère n'accorde une aide financière que dans le cadre du Programme de préparation à l'entrée au collège et à l'université (PPECU). Les personnes qui terminent ce programme ne sont pas incluses dans les chiffres comme des personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires. Dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est le gouvernement du territoire qui donne une aide financière aux étudiants Inuit ou Indiens qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire.
4. Les chiffres pour la région de l'Atlantique, pour le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ne comprennent pas toutes les bandes.

Source

Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Figure 17a Titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires, 1994-1995

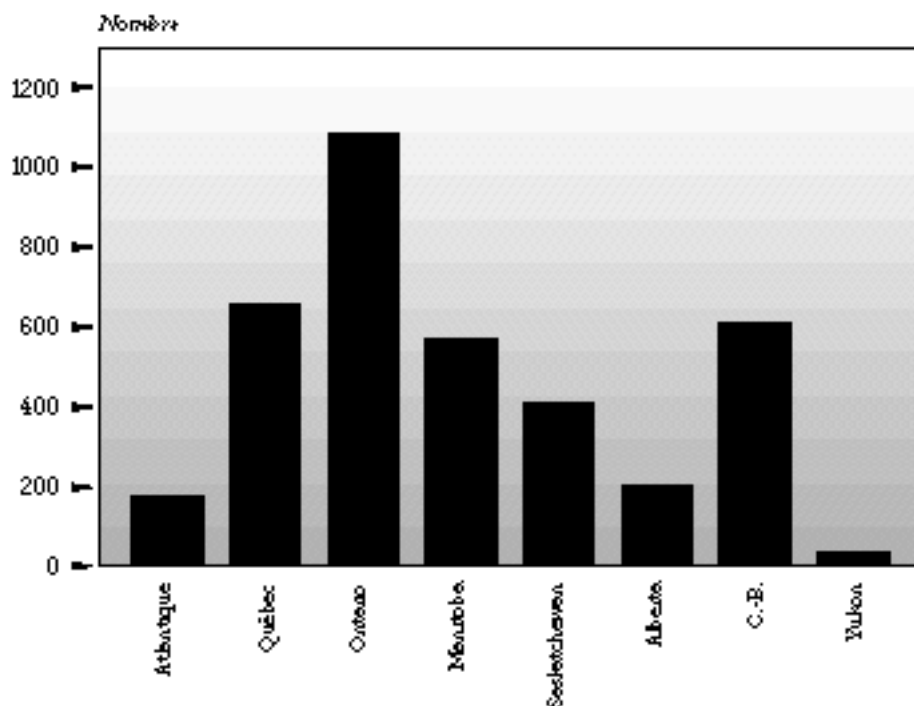


Tableau 17a Titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires, par région, 1994-1995

Région	DIPLOME UNIVERSITAIRE				Total
	Diplôme non universitaire ¹	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycles	Autres	
Atlantique	63	104	11	0	178
Québec	104	470	80	1	655
Ontario ²	738	329	18	0	1 085
Manitoba	407	153	7	0	567
Saskatchewan	150	216	34	8	408
Alberta	146	49	7	0	202
C.-B.	364	175	45	23	607
Yukon	21	12	0	0	33
Total^{3,4}	1 993	1 508	202	32	3 735

► Écoles administrées par des bandes ►

Point saillant

Les bandes indiennes prennent davantage en charge l'éducation des enfants indiens dans les réserves. Le nombre d'écoles administrées par des bandes est passé de 64 en 1976-1977 à 429 en 1995-1996.

Figure 18 Écoles administrées par des bandes

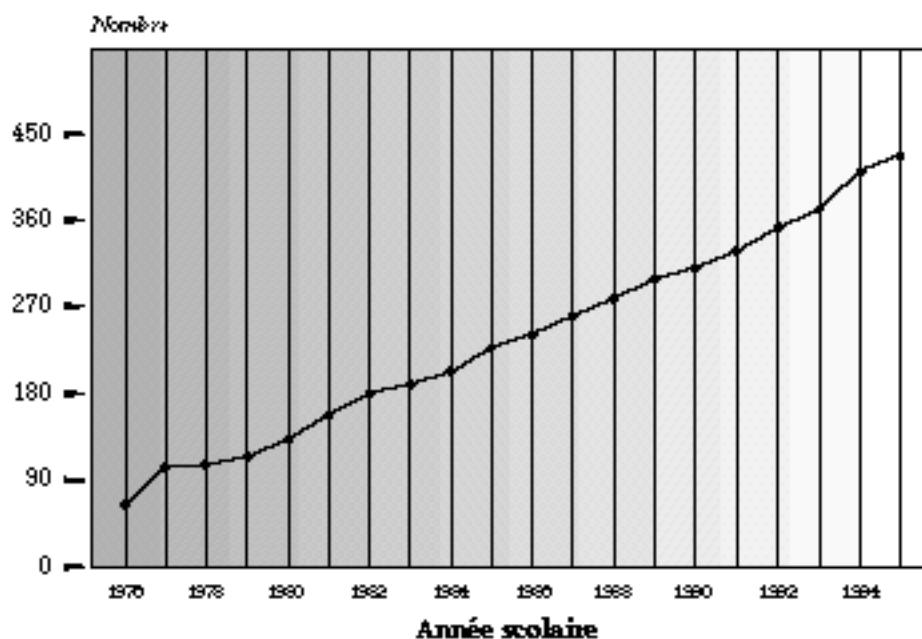


Tableau 18 Écoles administrées par des bandes, Canada, 1976-1977 – 1995-1996

Année scolaire	Écoles administrées par les bandes ¹	Année scolaire	Écoles administrées par les bandes ¹
1976/77	64	1986/87	243
1977/78	104	1987/88	262
1978/79	107	1988/89	280
1979/80	115	1989/90	300
1980/81	133	1990/91	312
1981/82	159	1991/92	329
1982/83	181	1992/93	353
1983/84	191	1993/94	372
1984/85	203	1994/95	412
1985/86	229	1995/96	429

Note

1. Une école administrée par une bande est définie comme une école administrée directement par une bande indienne.

Source

État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Scolarisation par type d'école ►

Points saillants

L'engagement qu'a pris le gouvernement de donner aux Premières nations une plus grande maîtrise de l'éducation dans les réserves se reflète dans les tendances de la scolarisation. La proportion d'enfants fréquentant les écoles élémentaires et secondaires administrées par des bandes augmente, pendant que fléchit la proportion des effectifs des écoles administrées par le gouvernement fédéral ou d'autres autorités.

La proportion des effectifs des écoles administrées par des bandes est passée de 5 % en 1976-1977 à 57 % en 1995-1996. La proportion des effectifs des écoles fédérales est tombée à moins de 2 % en 1995-1996, de 42 % qu'elle était en 1976-1977.

Enfin, la proportion des effectifs des écoles provinciales et privées est passée de 53 % en 1976-1977 à 42 % en 1995-1996.

Figure 19 Scolarisation à la maternelle, et à l'école élémentaire et secondaire, par type d'école, Canada, population dans les réserves 1976-77 – 1995-96

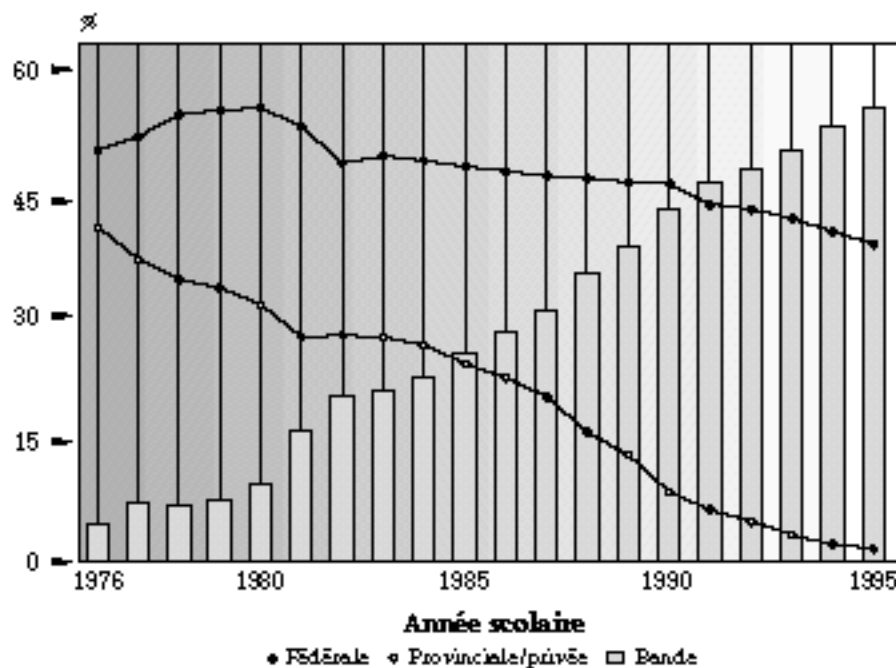


Tableau 19 Effectif total des maternelles et des écoles élémentaires et secondaires par type d'école, population dans les réserves, Canada, 1976-77 – 1995-96

Année scolaire	Écoles fédérales	Écoles provinciales	Écoles administrées par des bandes	Écoles privées	Total
1976/77	30 012	36 884	3 340	1 481	71 717
1977/78	29 412	41 358	5 639	1 679	78 088
1978/79	28 605	45 438	5 796	1 520	81 359
1979/80	27 742	45 742	6 311	1 442	81 237
1980/81	26 578	46 852	7 879	1 492	82 801
1981/82	22 525	43 652	13 133	1 156	80 466
1982/83	21 825	38 511	15 912	1 164	77 412
1983/84	21 893	39 474	16 715	...	78 082
1984/85	21 669	40 080	18 372	...	80 121
1985/86	19 943	39 712	20 968	...	80 623
1986/87	18 811	40 053	23 407	...	82 271
1987/88	17 322	40 520	26 429	...	84 271
1988/89	13 783	40 954	30 845	...	85 582
1989/90	11 764	41 720	34 674	...	88 158
1990/91	8 052	43 453	40 513	...	92 018
1991/92	6 180	43 092	45 665	1 657	96 594
1992/93	5 096	44 418	49 426	1 950	100 890
1993/94	3 453	44 331	53 312	2 548	103 644
1994/95	2 219	44 118	58 139	2 615	107 091
1995/96	1 794	43 787	62 527	2 534	110 642 ¹

Note

1. Sans un nombre estimatif de 473 élèves qui fréquentaient des écoles administrées par des bandes et qui faisaient partie du Conseil tribal de Nuuchah-nulth, lequel a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Source

État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Espace réservé à l'éducation ►

Point saillant

En 1995-1996, l'espace réservé aux écoles a atteint 741 008 mètres carrés, par suite de la construction de nouvelles écoles.

Figure 20 Espace réservé à l'éducation dans les réserves

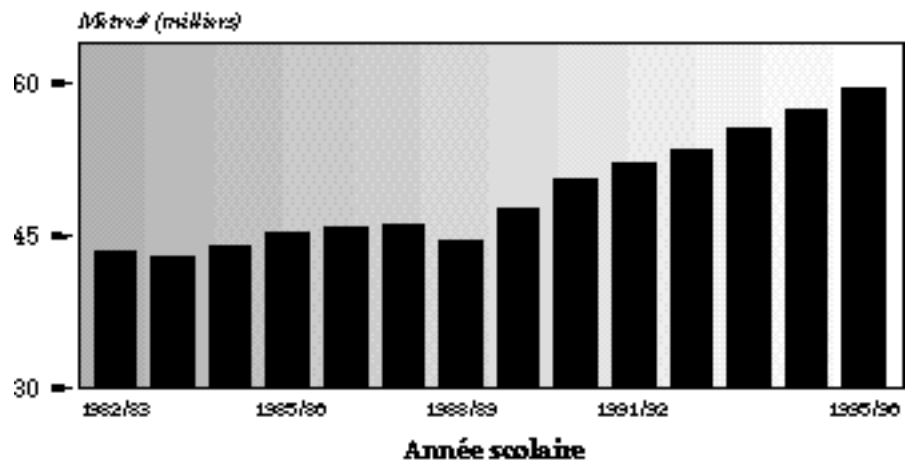


Tableau 20 Espace réservé à l'éducation dans les réserves, Canada, 1982-1983 – 1995-1996

Exercice	Mètres carrés
1982/83 ¹	472 221
1983/84	465 959
1984/85	483 276
1985/86	503 920
1986/87	514 579
1987/88	519 443
1988/89	493 510
1989/90	545 898
1990/91	591 363
1991/92 ¹	617 789
1992/93	642 568
1993/94	675 689
1994/95 ²	709 310
1995/96	741 008

Notes

1. Les données antérieures à 1991-1992 comprennent les écoles provinciales et les écoles privées dans les réserves. Les données pour 1991-1992 et pour les années suivantes excluent ces écoles. Les données pour le Yukon sont exclues.
2. Les données pour 1994-1995 ont été corrigées pour tenir compte des redressements faits aux données pour 1994-1995 dans le Système de gestion des biens immobiliers du MAINC.

Source

Système de gestion des biens immobiliers, MAINC.

► Condition sociale ►

Enfants placés	44
Dépenses par enfant	46
Adultes placés	48
Dépenses par adulte	50
Prestataires de l'aide sociale	52
Dépenses d'aide sociale	54
Programme d'aide sociale	56

► Enfants placés ►

Points saillants

Le ratio des enfants placés par rapport au nombre total d'enfants de 16 ans et moins dans la population d'Indiens inscrits a culminé à environ 6,5 % au milieu des années 70, puis a reculé graduellement jusqu'à 3,6 % en 1995-1996.

Entre 1985-1986 et 1995-1996, le ratio d'enfants placés par rapport au nombre total d'enfants de 16 ans et moins dans la population d'Indiens inscrits a fluctué entre 3,5 % et 4 %.

Figure 21 Enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada

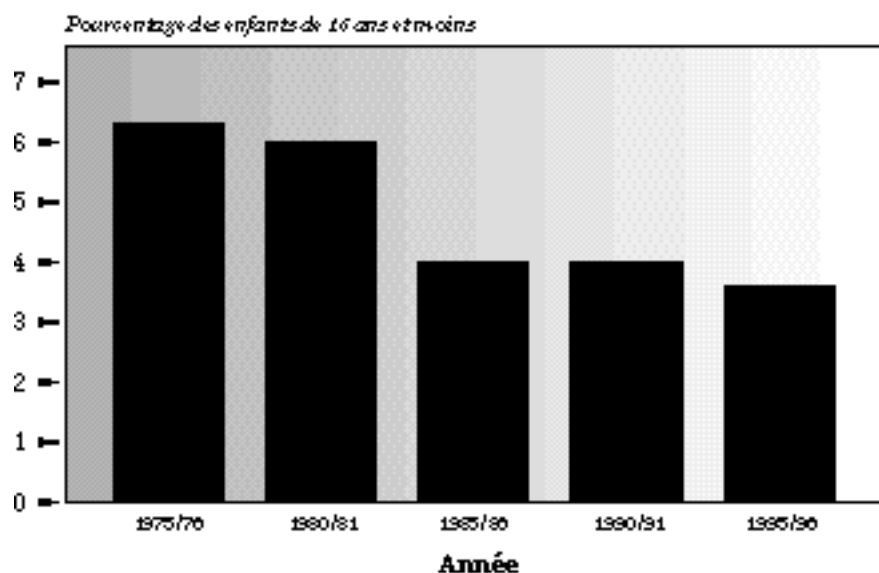


Tableau 21 Enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1975-1976 – 1995-1996 (Révisé)

Exercice	Enfants placés ^{1,2}	Enfants de 16 ans et moins	%	Exercice	Enfants placés	Enfants de 16 ans et moins	%
1975/76	6 078	96 493	6,3	1986/87	3 603	101 841	3,5
1976/77	6 247	96 417	6,5	1987/88	3 836	101 537	3,8
1977/78	6 017	96 780	6,2	1988/89	3 989	102 529	3,9
1978/79	6 177	94 866	6,5	1989/90	4 178	105 992	3,9
1979/80	5 820	94 414	6,2	1990/91	4 352	109 165	4,0
1980/81	5 716	94 916	6,0	1991/92	4 598	114 683	4,0
1981/82	5 144	94 608	5,4	1992/93	4 533	119 431	3,8
1982/83	4 577	96 105	4,8	1993/94	4 939	124 060	4,0
1983/84	4 105	98 379	4,2	1994/95	5 127	128 609	4,0
1984/85	3 887	97 586	4,0	1995/96	4 953	136 609	3,6
1985/86	4 000	99 213	4,0				

Notes

1. Voir Lexique. Le nombre total d'enfants placés selon le calcul de la Direction générale du développement social est le quotient de la division du nombre total de journées-cas par 365. Les cas d'enfants placés ne comprennent pas les approches préventives et alternatives des services à l'enfance et à la famille (p. ex., les services d'aides familiales). Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial. Les enfants indiens placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
2. Le nombre total d'enfants placés comprend une estimation du nombre dans la région de l'Ontario.

Sources

Enfants placés :

1975-1976 – 1980-1981 : Statistique Canada, *Sécurité sociale, programmes nationaux*, 1978, n° 86-511 au cat.

1981-1982 – 1995-96 : Données du programme du développement social. Direction générale de la gestion de l'information, MAINC

Enfants de 16 ans et moins :

Registre des Indiens, MAINC.

► Dépenses par enfant ►

Points saillants

Le nombre d'enfants placés a fluctué entre 1980-1981 et 1995-1996, alors que les dépenses totales n'ont pas cessé d'augmenter¹.

Les dépenses par enfant sont passées de 5 984 \$ en 1975-1976 à 29 951 \$ en 1995-1996¹.

Note

1. Tous les chiffres sont en dollars constants de 1986.

Figure 22 Enfants placés et dépenses par enfant, population d'Indiens inscrits dans les réserves

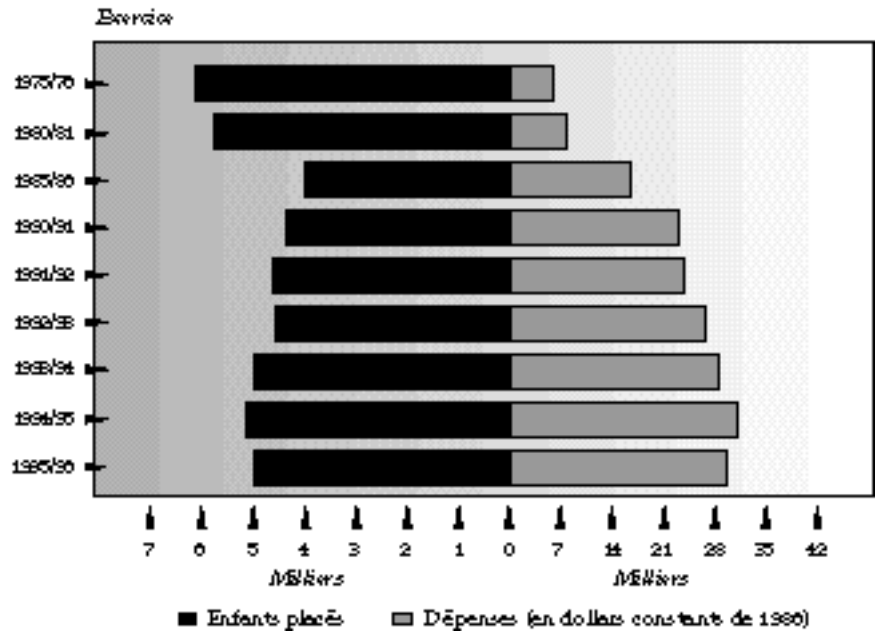


Tableau 22 Dépenses totales et dépenses par enfant dans les réserves¹, population d'Indiens inscrits bénéficiaires de soins à domicile, 1975-1976 – 1995-1996

Exercice	Enfants placés ^{2, 4}	Dépenses totales (\$ courants)	Dépenses par enfant (\$ courants)	Dépenses totales (86 constant \$) ³	Dépenses par enfant (86 constant \$) ³
1975/76	6 078	16 076 000	2 645	36 371 041	5 984
1980/81	5 716	29 485 700	5 158	43 877 530	7 676
1981/82	5 144	34 740 700	6 754	46 014 172	8 945
1982/83	4 577	37 578 200	8 210	44 896 296	9 809
1983/84	4 105	43 673 900	10 639	49 349 040	12 022
1984/85	3 887	50 734 100	13 052	54 907 035	14 126
1985/86	4 000	63 868 400	15 967	66 529 583	16 632
1986/87	3 603	71 979 700	19 978	71 979 700	19 978
1987/88	3 836	80 455 800	20 974	77 064 943	20 090
1988/89	3 989	97 169 700	24 359	89 474 862	22 430
1989/90	4 178	102 797 600	24 604	90 173 333	21 583
1990/91	4 352	120 285 800	27 639	100 657 573	23 129
1991/92	4 598	137 943 200	30 001	109 305 230	23 772
1992/93	4 533	155 184 200	34 234	121 143 013	26 725
1993/94	4 939	184 832 939	37 423	141 743 051	28 699
1994/95	5 127	209 245 132	40 812	160 095 740	31 226
1995/96	4 953	197 002 907	39 774	147 567 721	29 794

Notes

1. Voir Lexique. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le nombre d'enfants placés est le quotient de la division du nombre de jours-cas par 365. Les cas d'enfants placés ne comprennent pas les approches préventives et alternatives des services à l'enfance et à la famille (p. ex., les services d'aides familiales). Par conséquent, les dépenses par enfant sont surestimées. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial.
3. Les dépenses en dollars constants ont été établies en fonction de l'indice des prix à la consommation de 1986, Statistique Canada.
4. Le nombre d'enfants placés inclut les chiffres de la région de l'Ontario.

Sources

1975-1976 : Statistique Canada, *Sécurité sociale, Programmes nationaux*, n° 86 201 au cat. et 86 511 au cat.

1981-1982 – 1995-1996 : Données du programme du développement social. Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Adultes placés ►

Point saillant

Sur deux décennies, le nombre moyen d'adultes indiens inscrits qui sont placés en établissement a légèrement diminué, passant de 3,7 pour 1 000 dans les années 70 à 3,2 pour 1 000 dans les années 80. En 1995-1996, le taux était de 3,2 pour 1 000 adultes indiens inscrits.

Figure 23 Adultes placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves

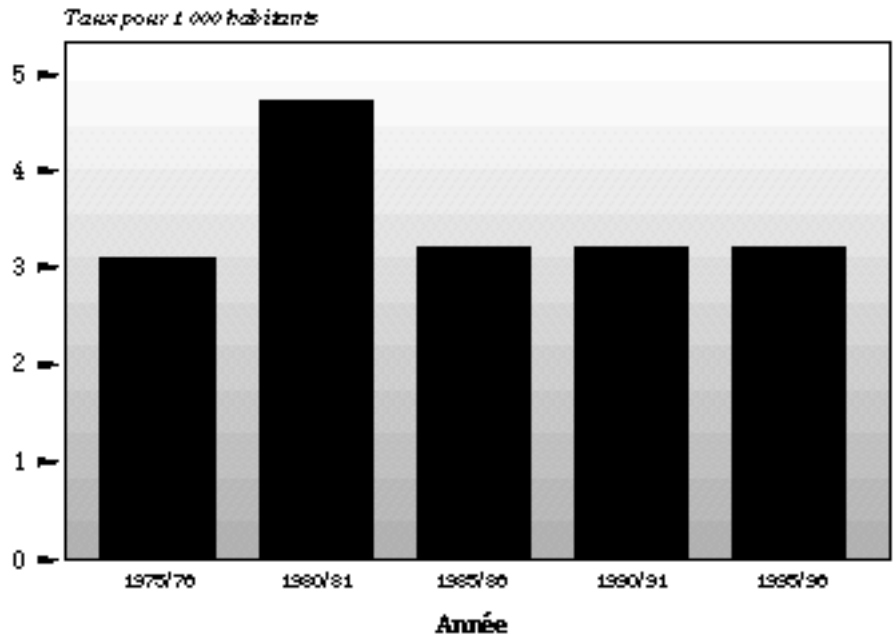


Tableau 23 Adultes placés en établissement institutionnel – Population d’Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1975-1976 – 1995-1996 (Révisé)

Exercice	Adultes placés ¹	Population adulte ²	Ratio (pour 1 000)
1975/76	318	102 282	3,1
1976/77	389	106 100	3,7
1977/78	313	110 193	2,8
1978/79	432	112 664	3,8
1979/80	500	116 505	4,3
1980/81	567	121 263	4,7
1981/82	329	125 388	2,6
1982/83	386	131 880	2,9
1983/84	447	137 315	3,3
1984/85	479	143 205	3,3
1985/86	479	148 441	3,2
1986/87	459	153 947	3,0
1987/88	456	157 997	2,9
1988/89	494	162 229	3,0
1989/90	515	167 611	3,1
1990/91	561	174 441	3,2
1991/92	525	180 177	2,9
1992/93	547	186 074	2,9
1993/94	591	191 946	3,1
1994/95	645	197 456	3,3
1995/96	666	210 913	3,2

Notes

1. Voir Lexique. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu’ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial. Les adultes placés résidaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou d’un établissement indien avant la prestation des soins. Les cas de soins pour adultes ne comprennent pas les soins à domicile.
2. Population dans les réserves de 17 ans et plus.

Sources

Adultes placés :

1975-1981 : Statistique Canada, *Sécurité sociale, Programmes nationaux, Autres programmes*, 1982, n° 86-511 au cat.

1981-1982 – 1995-1996 : Direction générale de la gestion de l’information, MAINC.

Population adulte

Registre des Indiens, MAINC.

► Dépenses par adulte ►

Points saillants

En 1995-1996, un total de 666 adultes indiens inscrits étaient placés en établissement de soins.

En moyenne, le coût des soins de chaque adulte indien inscrit placé en établissement de soins en 1995-1996 a été de 33 042 \$ (dollars courants).

En dollars constants de 1986, le coût moyen par adulte a augmenté de près de trois fois entre 1976-1977 et 1995-1996, passant de 8 854 \$ à 24 750 \$.

Figure 24 Adultes placés et dépenses par adulte, population d'Indiens inscrits

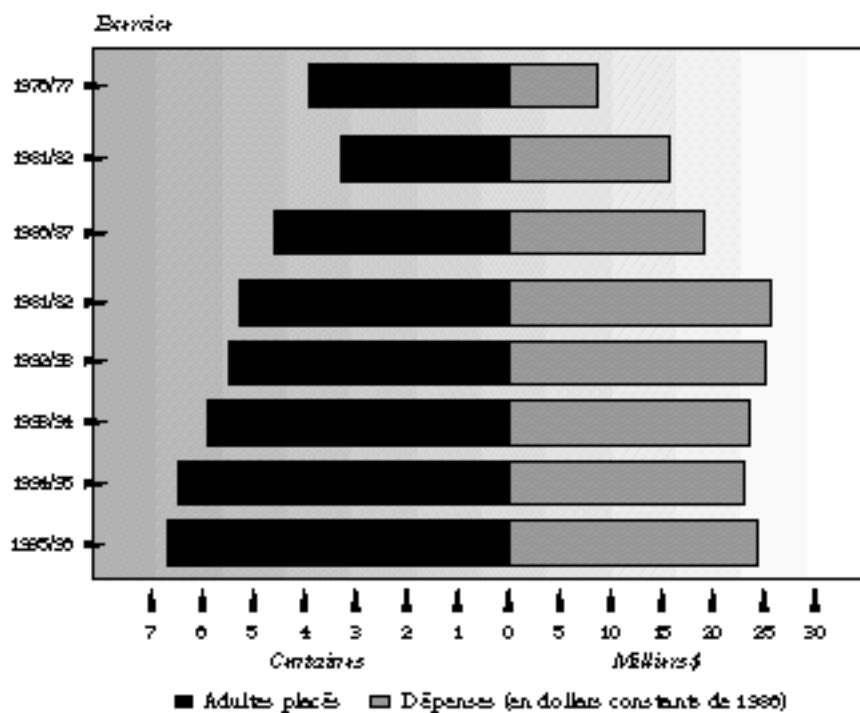


Tableau 24 Dépenses totales et dépenses par adulte, population d'Indiens inscrits dans les réserves en établissement de soins, Canada, 1976-1977 – 1995-1996 (Révisé)

Exercice	Adultes placés ¹	Dépenses totales (\$ courant)	Dépenses par adulte (\$ courant)	Dépenses totales (86 constants \$) ²	Dépenses par adulte (86 constants \$) ²
1976/77	389	1 636 000	4 206	3 444 211	8 854
1977/78	313	1 662 000	5 310	3 239 766	10 351
1978/79	432	2 936 000	6 796	5 252 236	12 158
1979/80	500	3 224 000	6 448	5 285 246	10 570
1980/81	567	4 257 000	7 508	6 334 821	11 173
1981/82	329	3 972 800	12 075	5 261 987	15 994
1982/83	386	5 636 900	14 603	6 734 648	17 447
1983/84	447	6 900 700	15 438	7 797 401	17 444
1984/85	479	7 675 600	16 024	8 306 926	17 342
1985/86	479	8 245 600	17 214	8 589 167	17 931
1986/87	459	8 916 300	19 425	8 916 300	19 425
1987/88	456	9 761 500	21 407	9 350 096	20 505
1988/89	494	11 653 200	23 589	10 730 387	21 721
1989/90	515	13 435 400	26 088	11 785 439	22 884
1990/91	561	15 853 900	28 260	13 266 862	23 649
1991/92	525	17 253 400	32 864	13 671 474	26 041
1992/93	547	17 865 800	32 661	13 946 760	25 497
1993/94	591	18 331 722	31 018	14 058 069	23 787
1994/95	645	19 684 924	30 519	15 061 151	23 351
1995/96	666	22 005 914	33 042	16 483 831	24 750

Notes

1. Voir Lexique. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial. Les adultes placés résidaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement indien avant la prestation des soins. Les cas de soins pour adultes ne comprennent pas les soins à domicile. Par conséquent, les dépenses par adulte sont surestimées.
2. Les dépenses en dollars constants ont été calculées à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour 1986, communiqué par Statistique Canada.

Sources

1976-1977 – 1980-1981 : Statistique Canada, Sécurité sociale, Programmes nationaux, Autres programmes, 1982, n° 86-511 au cat.
 1981-1982 – 1995-1996 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Prestataires de l'aide sociale ►

Point saillant

Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires de l'aide sociale chez les Indiens inscrits a augmenté de 41 % entre 1985-1986 et 1995-1996. En chiffres absolus, il y avait un peu plus de 109 000 bénéficiaires de l'aide sociale en 1985-1986, et près de 153 000 en 1995-1996. De fait, à l'exception des années 1988-1989, 1992-1993 et 1995-1996, le nombre moyen de bénéficiaires de l'aide sociale a toujours augmenté par rapport à l'année précédente.

Figure 25 Nombre mensuel moyen de prestataires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits

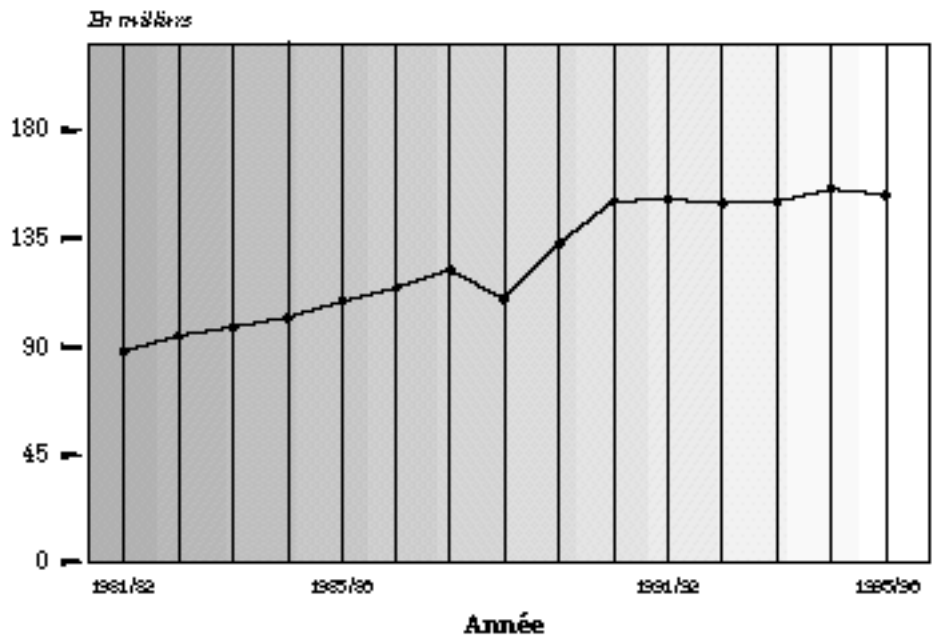


Tableau 25 Nombre moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale par mois, population d'Indiens inscrits, Canada, 1981-1982 – 1995-1996

Exercice	Nombre moyen de prestataires de l'aide sociale ^{1,8} par mois	Nombre moyen de bénéficiaires ² par mois
1981/82 ³	39 146	88 079
1982/83	42 101	94 726
1983/84	43 750	98 438
1984/85	45 408	102 168
1985/86	48 494	109 112
1986/87	50 829	114 478
1987/88	54 170	121 882
1988/89 ⁴	46 892	110 056
1989/90	57 328	133 423
1990/91	65 180	150 611
1991/92 ⁵	67 139	151 501
1992/93 ⁶	66 550	149 914
1993/94	67 977	150 425
1994/95	70 819	155 690
1995/96 ⁷	69 921	153 465

Notes

1. Voir Lexique. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial.
2. Le terme bénéficiaire désigne les prestataires vivant seul et les prestataires ne vivant pas seul, et dans ce dernier cas, les personnes à leur charge.
3. De 1981-1982 à 1987-1988, le nombre moyen de dépendants vivant dans une famille a été calculé en multipliant le nombre annuel moyen de prestataires vivant dans une famille par une famille moyenne (3,5). Le total du nombre moyen de dépendants est la somme du nombre annuel moyen des prestataires et le nombre moyen des dépendants vivant dans une famille.
4. À compter de 1988-1989, les chiffres apparaissent tels que soumis par les régions. Les chiffres de cette année diffèrent donc de ceux des années précédentes.
5. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta était à la charge du gouvernement provincial et n'est donc pas reflétée dans ces chiffres.
6. En 1992-1993, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve au Manitoba était à la charge du gouvernement provincial et n'est donc pas reflétée dans ces chiffres.
7. L'augmentation enregistrée en 1995-1996 est dans une large mesure attribuable à l'exclusion de 5 bandes autonomes au Yukon.
8. Le nombre d'assistés sociaux est établi à partir de deux types de données : le nombre réel de prestataires et le montant du budget fixe.

Source

Données du programme du développement social. Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Dépenses d'aide sociale ►

Points saillants

Les dépenses totales d'aide sociale, en dollars courants, ont plus que doublé entre 1983-1984 et 1995-1996.

En dollars courants (c.-à-d. non corrigées de l'inflation), les dépenses par assisté social sont passées de 4 941 \$ en 1983-1984 à 8 225 \$ en 1995-1996. En chiffres réels, les dépenses par assisté social ont progressé plus vite que l'inflation sur cette période, passant de 5 583 \$ en 1983-1984 à 6 161 \$ en 1995-1996¹.

1. Dollars constants de 1986.

Figure 26 Dépenses d'aide sociale, population d'Indiens inscrits

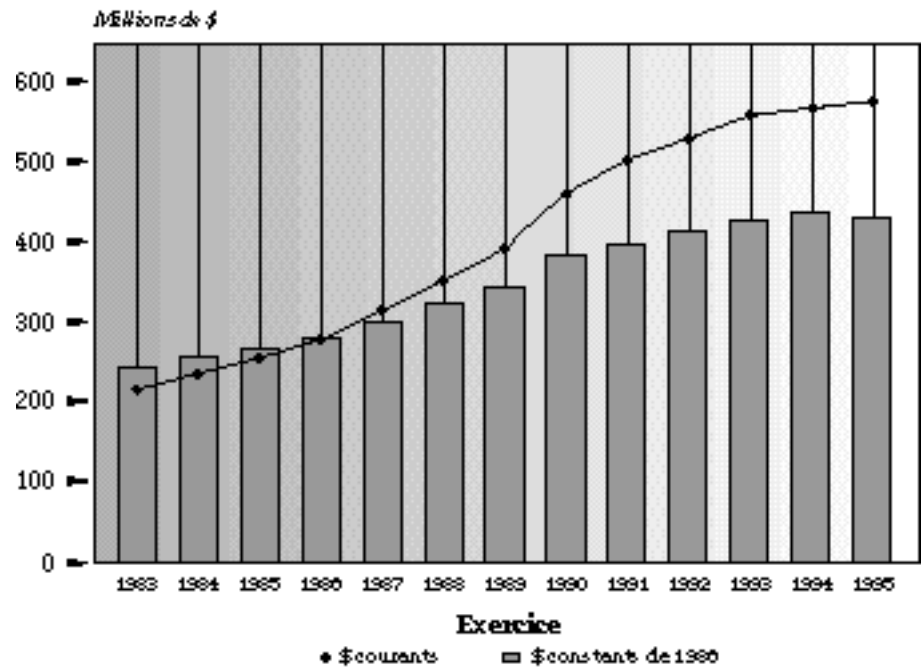


Tableau 26 Dépenses d'aide sociale¹, population d'Indiens inscrits, Canada, 1983-1984 – 1995-1996

Exercice	Nombre de prestataires sociaux	Dépenses totales (\$ courants)	Dépenses par prestataires (\$ courants)	Dépenses totales (\$ constants 1986) ²	Dépenses prestataires (\$ constants 1986) ²
1983/84	43 750	216 157 600	4 941	244 245 876	5 583
1984/85	45 408	235 433 500	5 185	254 798 160	5 611
1985/86	48 494	255 288 200	5 264	265 925 208	5 484
1986/87	50 879	278 070 900	5 465	278 070 900	5 465
1987/88	54 170	314 446 000	5 805	301 193 487	5 560
1988/89 ³	46 892	351 706 500	7 500	323 854 972	6 906
1989/90	57 328	392 498 900	6 847	344 297 281	6 006
1990/91	65 180	459 634 000	7 052	384 630 962	5 901
1991/92 ⁴	67 139	502 166 300	7 480	397 913 074	5 927
1992/93	66 550	529 055 600	7 950	413 002 030	6 206
1993/94	67 977	557 650 700	8 204	427 646 242	6 291
1994/95	70 819	566 546 817	8 000	435 814 155	6 154
1995/96	69 921	575 084 367	8 225	430 774 807	6 161

Notes

1. Voir Lexique. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial.
2. Les dépenses en dollars constants ont été calculées à l'aide de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada, basé sur l'année 1986.
3. À compter de 1988-1989 les chiffres sont illustrés tels que soumis par les régions.
4. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta était à la charge du gouvernement provincial et n'est donc pas reflétée dans ces chiffres.

Source

Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Programme d'aide sociale ►

Point saillant

En 1995-1996, 531 des 566 bandes admissibles (93,8 %) administraient le Programme d'aide sociale, avec des fonds provenant de diverses ententes de contribution.

Notes

1. Voir Lexique.
2. Le nombre de bandes est défini comme le nombre total de bandes dans la région pour lesquelles le MAINC est responsable du financement de l'aide sociale. Par conséquent, le nombre de bandes indiqué plus haut ne reflète pas le nombre de bandes selon le Registre des Indiens, à la p. 105.
3. Le nombre de bandes administrant le programme est le nombre total de bandes administrant le Programme d'aide sociale, soit directement soit indirectement, par l'intermédiaire d'autres bandes ou de conseils tribaux ou dans le cadre d'une administration conjointe.
4. Les chiffres peuvent varier des années précédentes étant donné que les régions ont ajusté leurs données dans leurs soumissions de 1994-1995.
5. L'augmentation enregistrée en 1995-1996 est dans une large mesure attribuable à l'exclusion de 5 bandes autonomes au Yukon.

Source

Données du programme du développement social. Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Figure 27 Bandes administrant le programme d'aide sociale

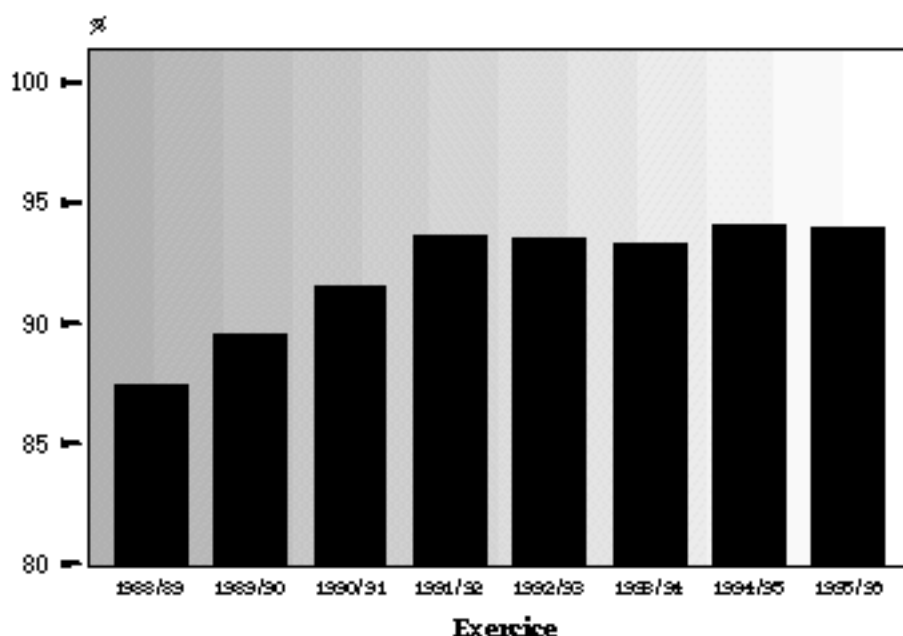


Tableau 27 Bandes administrant le Programme d'aide sociale¹, Canada, 1988-1989 – 1995-1996

Exercice	Nombre de bandes ²	Bandes administrant le programme d'AS ³	Pourcentage des bandes administrant le programme
1988/1989	565	494	87,4
1989/1990	566	506	89,4
1990/1991	569	520	91,4
1991/1992	570	533	93,5
1992/1993	574	536	93,4
1993/1994	575	536	93,2
1994/1995 ⁴	574	539	93,9
1995/1996 ⁵	566	531	93,8

► Conditions de logement ►

Logements	58
Logements et infrastructure	59
Logements, infrastructure, services d'eau et égouts	60

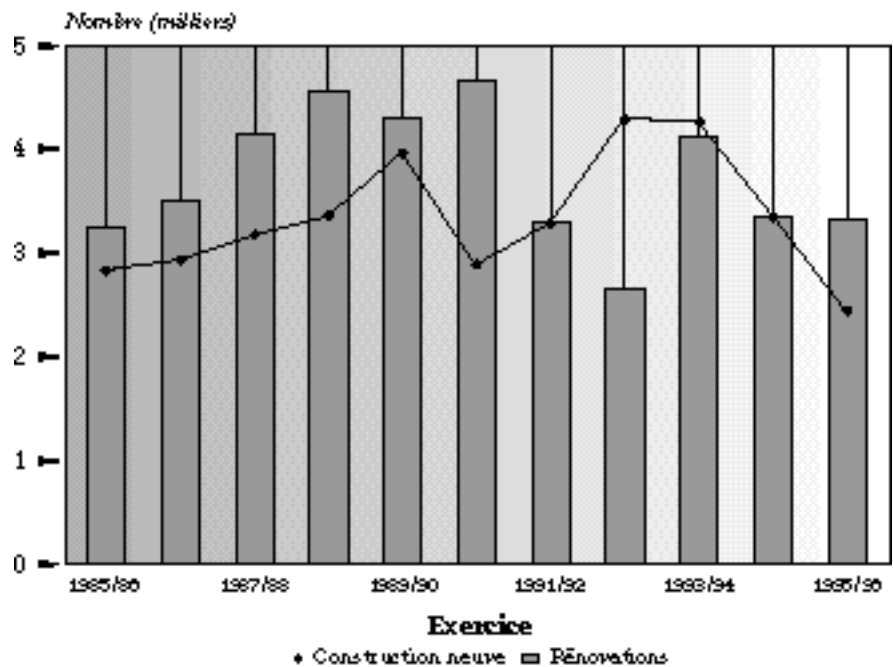
► Logements ►

Points saillants

Entre 1985-1986 et 1995-1996, une moyenne de 3 338 logements neufs par an ont été construits dans les réserves. En 1995-1996, 2 427 logements neufs ont été construits dans les réserves pour les Premières nations.

En moyenne, 3 733 logements ont été rénovés chaque année entre 1985-1986 et 1995-1996. En 1995-1996, un total de 3 310 logements ont été remis à neuf dans les réserves.

Figure 28 Logements neufs et rénovés dans les réserves



Notes

1. Voir Lexique. Sans les logements des T.N.-O. et des collectivités inuit du Nord québécois, les logements des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984, et ceux de la bande de Sechart depuis 1986.
2. Y compris la construction de logements financés par la subvention ordinaire du MAINC et la subvention du MAINC en vertu de la loi C-31.
3. Il y a eu un changement de méthode de déclaration en 1990-1991. Alors que les logements «mis en chantier» (mais non achevés) et les «logements achevés» avaient jusque-là été comptés, depuis 1990-1991, seuls les logements ayant subi l'inspection finale sont comptés.

Source

Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Tableau 28 Nombre total de logements neufs et rénovés¹ dans les réserves, Canada, 1984-1985 – 1995-1996

Exercice	Nombre de logements neufs ²	Nombre de logements rénovés
1984/85	2 999	3 780
1985/86	2 831	3 250
1986/87	2 929	3 490
1987/88	3 166	4 141
1988/89	3 345	4 538
1989/90	3 958	4 301
1990/91	2 879	4 655
1991/92	3 281	3 288
1992/93	4 295	2 630
1993/94	4 254	4 126
1994/95	3 354	3 338
1995/96	2 427	3 310

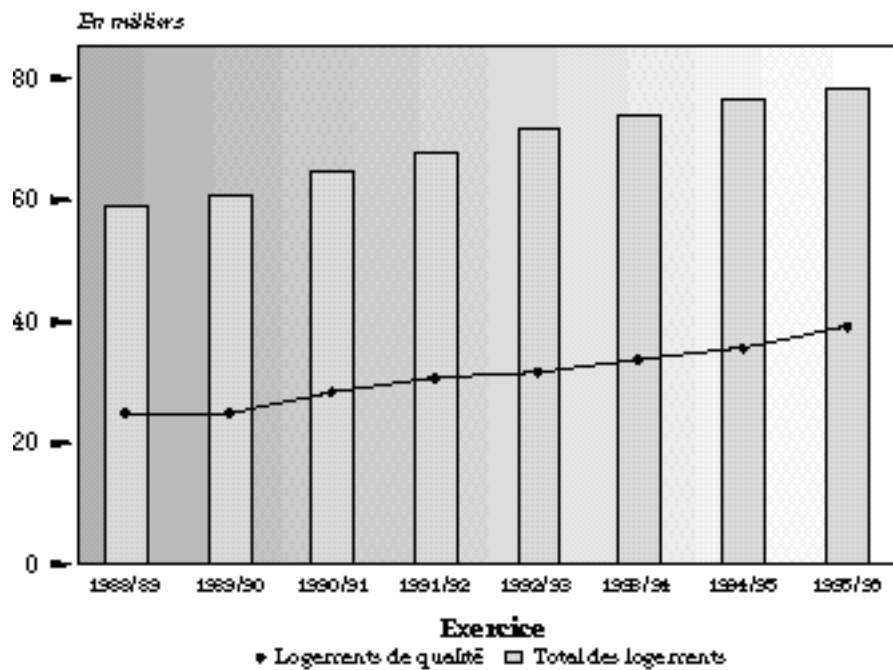
► Logements et infrastructure ►

Points saillants

En 1995-1996, près de 50 % des logements dans les réserves n'avaient pas besoin d'être rénovés ni remplacés.

Le logement de qualité est le nombre de logements qui n'ont pas besoin de travaux majeurs ou mineurs de rénovation.

Figure 29 Logements de qualité dans les réserves



Notes

1. Le logement de qualité est défini comme suit : nombre d'unités de logement qui n'ont pas besoin de rénovations majeures ou mineures ou de remplacement. Ce nombre est obtenu par la formule qui suit : LOGEMENTS DE QUALITÉ = Total des logements (Remplacement + rénovations majeures + rénovations mineures)
2. Les données de la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières Nations participant aux modes optionnels de financement.
3. Les données de 1990-1991 ont été utilisées pour la Colombie-Britannique en 1991-1992.

Source

Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Table 29 Logements de qualité dans les réserves, Canada, 1988-1989 – 1995-1996 (Révisé)

Exercice	Total des logements	Logements ¹ de qualité (nombre)	Logement de qualité (%)
1988/89 ²	58 756	24 702	42,0
1989/90	60 509	24 659	40,8
1990/91	64 402	28 209	43,8
1991/92 ³	67 282	30 633	45,5
1992/93	71 531	31 460	48,2
1993/94	73 683	33 665	45,6
1994/95	76 385	34 875	45,7
1995/96	78 187	39 020	49,9

► Logements, infrastructure, services d'eau et égouts ►

Points saillants

En 1995-1996, 95 % des logements dans les réserves étaient convenablement approvisionnés en eau, à comparer à un peu moins des trois quarts des logements en 1986-1987.

La proportion de logements raccordés à un système d'égout approprié est passée d'environ 67 % en 1986-1987 à près de 90 % en 1995-1996.

Figure 30 Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada

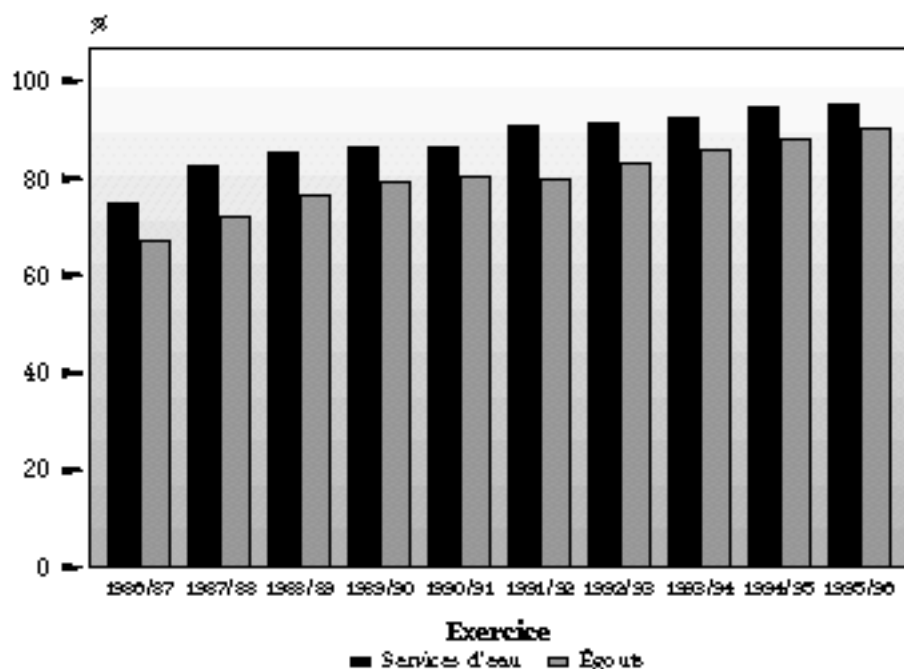


Tableau 30 Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada, 1977-1978 – 1995-1996

Exercice	Infrastructure ¹			
	Services d'eau		Égout	
	Nbre	%	Nbre	%
1977/78	19 723	53,3	17 539	47,4
1981/82	30 087	68,0	n/a	n/a
1986/87	40 026	74,8	35 874	67,0
1987/88	49 951	82,3	43 793	72,2
1988/89	50 094	85,3	45 020	76,6
1989/90	52 081	86,1	47 839	79,1
1990/91	55 645	86,4	51 505	80,0
1991/92	60 956	90,6	53 784	79,9
1992/93	65 397	91,4	59 315	82,9
1993/94	67 826	92,1	63 069	85,6
1994/95	72 092	94,4	66 978	87,7
1995/96	74 945	95,9	70 287	89,9

Note

1. Voir le Lexique pour les définitions de «services d'eau» et «égouts».

Source

Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Autonomie gouvernementale ►

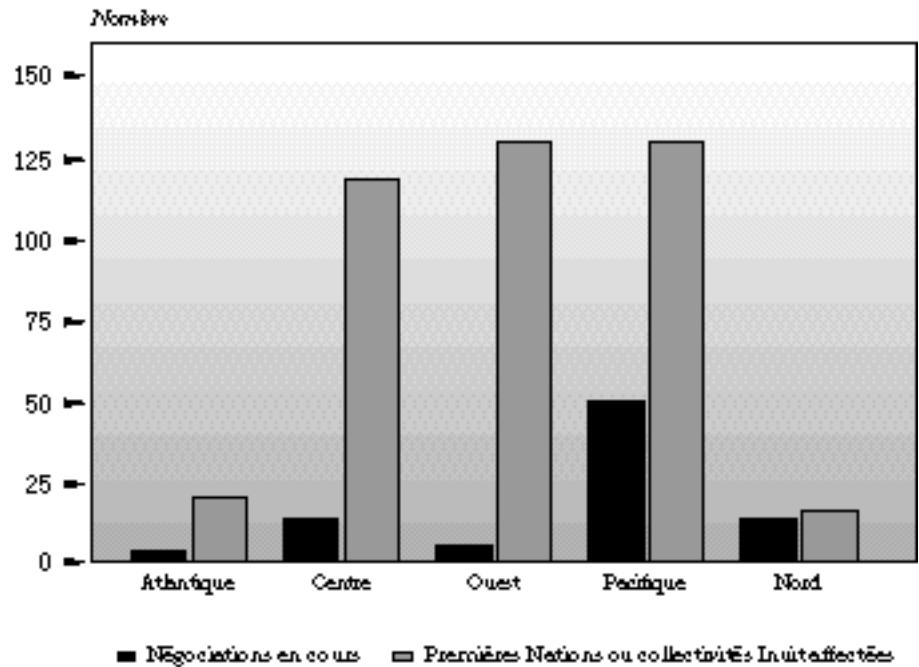
Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale	62
Modes optionnels de financement : taux de participation	64
Modes optionnels de financement : dépenses de programme	65
Transferts	66

➤ Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale ➤

Point saillant

En date de juillet 1994, une mesure législative sur l'autonomie gouvernementale avait été adoptée pour le compte de la bande indienne de Sechelt de la Colombie-Britannique et des Cris-Naskapis du Québec. Une mesure d'autonomie gouvernementale a aussi été adoptée pour le compte des Vuntut Gwitchin, des Nacho Nyak Dun, des Champagne et des Aishihik, ainsi que des Teslin Tlingit, dans le cadre des revendications globales du Conseil des Indiens du Yukon (CIY). À l'heure actuelle, le Canada est engagé dans 90 négociations (tables de négociation) sur l'autonomie gouvernementale, parmi celles-ci des négociations globales ainsi que des négociations avec un nombre important de bandes dans le cadre des revendications territoriales globales de ces dernières. Enfin, un certain nombre de négociations sectorielles ont également été engagées.

Figure 31 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale



Atlantique	Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau Brunswick
Centre	Québec, Ontario
Ouest	Manitoba, Saskatchewan, Alberta
Pacifique	Colombie Britannique
Nord	Les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

Tableau 31 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale¹,
Canada et provinces 1996

NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, CANADA

Région	Négociations en cours ^{2,3}	Premières Nations et collectivités Inuit touchées
Atlantique	3	20
Québec	7	28
Ontario	6	91
Alberta	1	1
Saskatchewan	2	69
Manitoba	2	61
Colombie-Britannique	50	131
Yukon	10	10
T.N.-O.	3	6
Canada	84	417

Notes

1. Voir le Lexique pour la définition de « négociations relatives à l'autonomie gouvernementale ».
2. L'expression « table de négociation » est le terme utilisé pour indiquer le processus de négociation.
3. Inclut les négociations pour lesquelles il y a eu entente cadre, ou lorsqu'un progrès similaire a été atteint lors de processus variés de négociations.

Source

Direction des Droits inhérents, MAINC.

► Modes optionnels de financement : taux de participation ►

Points saillants

Les modes optionnels de financement (MOF) sont à la portée des Premières nations depuis juin 1986, et la première entente a été signée en 1987. Depuis lors, la proportion des Premières nations qui ont obtenu le pouvoir de gérer leur financement de programme par des MOF n'a pas cessé d'augmenter.

En date du 31 mars 1996, un total de 151 ententes avaient été signées. Cent vingt-six de ces ententes ont été signées avec des bandes individuelles, et 25 autres avec des conseils tribaux et d'autres organismes des Premières nations.

Notes

1. Voir Lexique.
2. Sont exclues les bandes régies par la législation sur l'autonomie gouvernementale et celles des Territoires du Nord-Ouest. Dans ce dernier cas, les services sont assurés surtout par le gouvernement territorial.
3. Comprend les bandes qui reçoivent des services consultatifs par l'intermédiaire des conseils tribaux et d'autres organismes des Premières nations.
4. Au cours de l'exercice 1995-1996, 9 nouvelles ententes de MOF ont été conclues, mais 13 MOF ont été remplacés par des ententes de transfert financier (ETF) et 9 autres par des ententes de financement global (EFG), des ententes sur l'autonomie gouvernementale ou d'autres arrangements. C'est pour cette raison que le nombre d'ententes de MOF est plus bas en 1995-1996 qu'il ne l'était en 1994-1995.

Source

Rapport sur la situation des modes optionnels de financement, mars 1993, MAINC.

Figure 32 Modes optionnels de financement, taux de participation

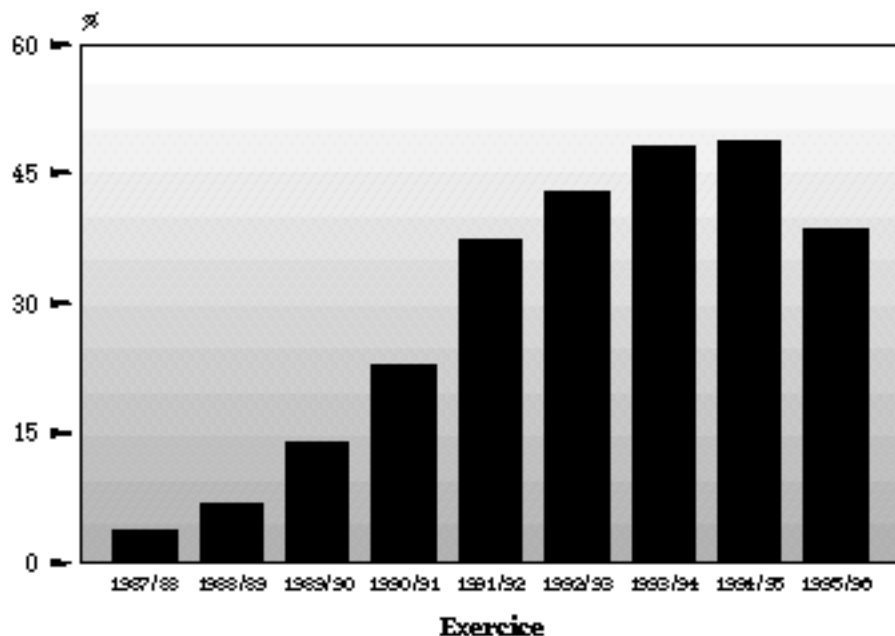


Tableau 32 Modes optionnels de financement¹, Canada, 1987-1988 – 1995-1996

Exercice	Taux de participation aux MOF ²		
	Ententes signées	Bandes concernées ³	Taux de participation des bandes
1987/88	9	21	3,7%
1988/89	25	38	6,7%
1989/90	58	79	13,9%
1990/91	89	131	22,9%
1991/92	122	213	37,2%
1992/93	139	244	43,0%
1993/94	160	280	48,0%
1994/95	164	282	48,7%
1995/96	151 ⁴	235	38,7%

► Modes optionnels de financement : dépenses de programme ►

Points saillants

Le pourcentage des dépenses de programme reflète les pouvoirs et les responsabilités des Premières nations en matière de financement assuré par les modes optionnels de financement. Ces modes de financement englobent des domaines comme l'enseignement élémentaire, secondaire et postsecondaire, le logement, le soutien au gouvernement indien, le développement économique et certains autres.

En proportion du total des dépenses de programme, les modes optionnels de financement sont passés de 3,0 % en 1988-1989 à 18,9 % en 1995-1996.

Figure 33 Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme

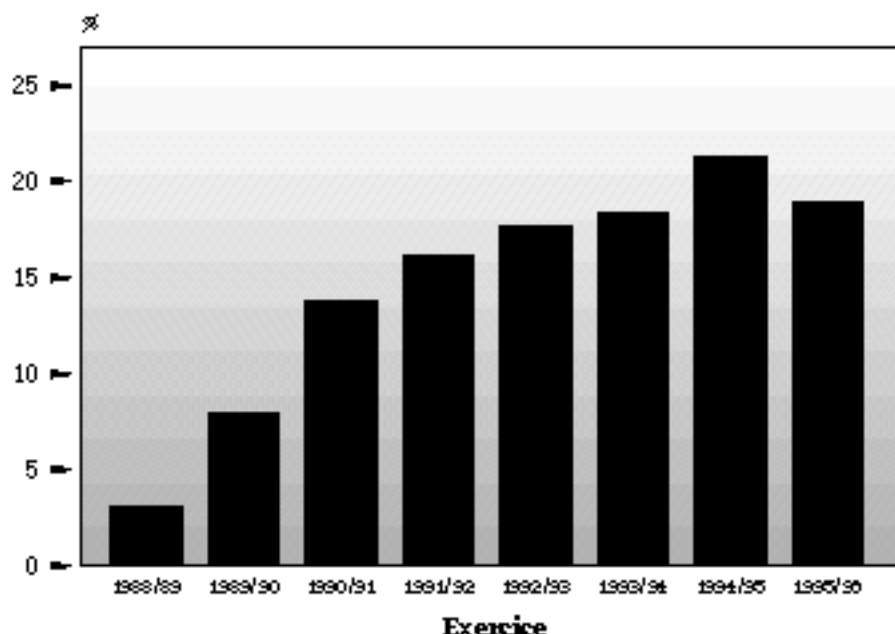


Tableau 33 Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme, Canada, 1988-1989 – 1995-1996

Dépenses de programme

Exercice	Dépenses des MOF (\$ courants)	Dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit ¹	
		(\$ courants)	%
1988/89	60 860 115	2 033 938 000	3,0
1989/90	180 938 175	2 277 466 000	7,9
1990/91	349 293 591	2 532 694 000	13,8
1991/92	451 264 694	2 809 837 000	16,1
1992/93	531 740 877	3 029 845 000	17,6
1993/94	622 326 632	3 384 316 000	18,4
1994/95	756 676 736	3 570 923 000	21,2
1995/96	720 611 422	3 819 350 484	18,9

Note

1. Les dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit comprennent les chiffres budgétaires et sont compatibles avec celles qui figurent dans les *Comptes publics du Canada*.

Sources

Système de gestion des ressources ministérielles, MAINC.
Système de gestion des paiements de transfert, MAINC.
Comptes publics, MAINC.

► Transferts ►

Points saillants

Les Premières nations ont constamment augmenté leur contrôle des dépenses de programme au cours des sept dernières années.

En 1995-1996, les Indiens inscrits ont administré plus de 83 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit du MAINC par l'entremise des conseils de bande, des conseils tribaux ou d'autres organismes des Premières nations.

Depuis 1987-1988, le nombre d'équivalents temps plein autorisés au Programme des affaires indiennes et inuit n'a pas cessé de diminuer, passant de 3 855 à 2 092 en 1995-1996, soit un recul de 46 %.

Figure 34 Profil des dépenses, Programme des affaires indiennes et inuit

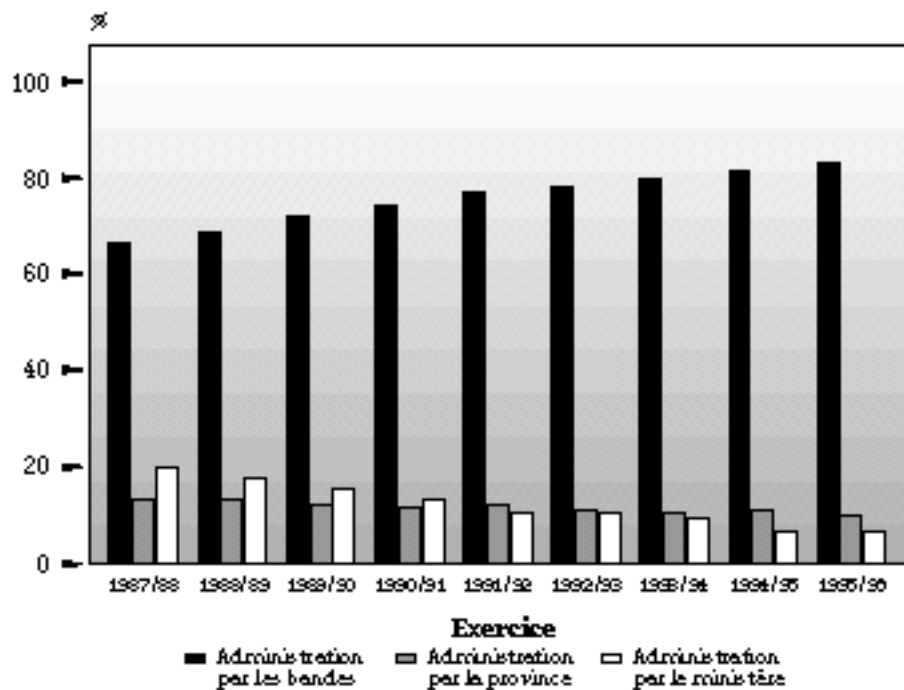


Tableau 34 Transfert¹ des dépenses et des équivalents temps plein du Programme des affaires indiennes et Inuit (PAII), Canada, 1987-1988 – 1995-1996

Exercice	Administration par les bandes (\$ courants)	%	Administration par la province (\$ courants)	%	Administration par le ministère (\$ courants)	%	Dépenses du PAII (\$ courants) ²	Programme des affaires indiennes et inuit (ETP autorisés) ³
1987/88	1 208 758 300	66,6	247 677 900	13,6	358 451 600	19,8	1 814 887 800	3 855
1988/89	1 386 290 600	69,1	263 057 400	13,1	357 904 100	17,8	2 007 252 100	3 260
1989/90	1 613 325 400	72,0	275 507 700	12,3	351 207 500	15,7	2 240 040 600	2 917
1990/91	1 867 056 400	74,5	297 205 500	11,9	340 190 900	13,6	2 504 452 800	2 913
1991/92	2 146 588 300	77,3	335 577 300	12,1	293 937 800	10,6	2 776 103 400	2 682
1992/93	2 359 800 000	78,6	334 608 000	11,1	309 484 100	10,3	3 003 892 100	2 682
1993/94	2 673 150 811	79,9	360 028 800	10,8	311 810 000	9,3	3 344 989 611	2 567
1994/95	2 868 833 766	81,9	393 573 384	11,2	240 621 423	6,9	3 503 028 573	2 275
1995/96	3 065 731 561	83,1	373 997 022	10,1	248 007 409	6,7	3 687 735 992	2 092

Notes

1. Voir Lexique.
2. Les chiffres des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit peuvent différer légèrement de ceux qui figurent dans les *Comptes publics du Canada*.
3. Dans tout le Canada.

Source

Profils de services aux bandes, Direction générale des finances, MAINC.

► **Activité économique et activité sur le marché du travail** ►

Taux d'activité	70
Taux d'activité : femmes	71
Taux d'activité : hommes	72
Organismes de développement économique communautaire (ODEC)	73

► Taux d'activité ►

Points saillants

En 1991, 47 % des Indiens inscrits de 15 ans et plus, vivant dans des réserves, faisaient partie de la population active.

Au niveau des provinces, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont affiché les plus forts taux d'activité (55,3 et 50,3 pourcent respectivement), et la Saskatchewan le plus faible (37,5 %).

Plus des trois cinquièmes de la population d'Indiens inscrits du Yukon, de 15 ans et plus, vivant dans les réserves, faisaient partie de la population active en 1991.

Figure 35 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 15 ans et plus, faisant partie de la population active

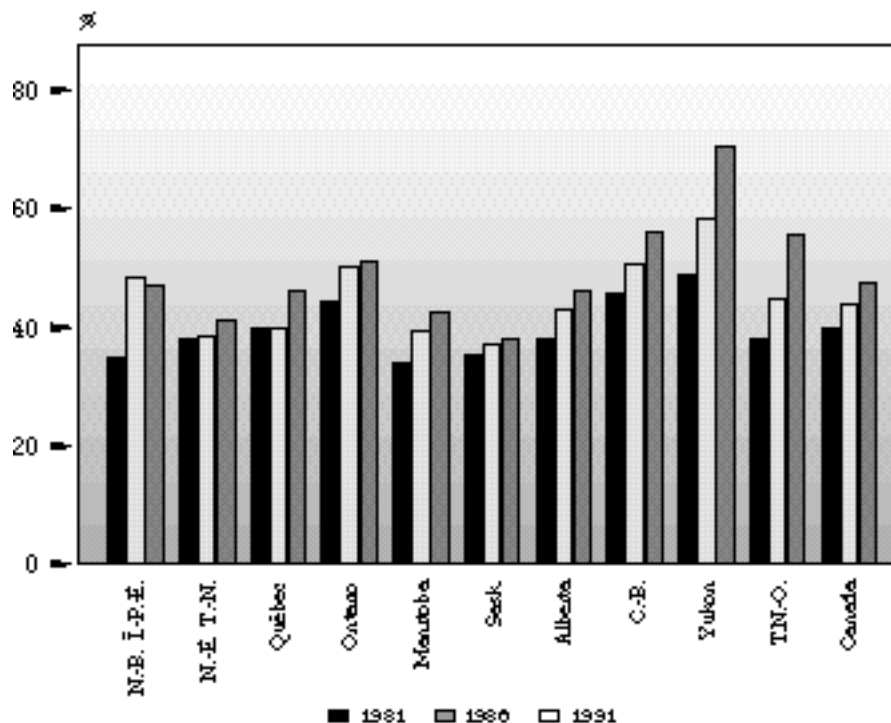


Tableau 35 Pourcentage de la population de 15 ans et plus faisant partie de la population active, Indiens inscrits dans les réserves, par province/territoire, 1981 – 1991

Province	1981 Actifs ² %	1986 ¹ Actifs ² %	1991 ¹ Actifs ² %
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	34,2	47,7	46,4
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	37,4	37,7	40,7
Québec	39,4	39,4	45,2
Ontario	43,5	49,3	50,3
Manitoba	33,5	38,9	42,0
Saskatchewan	34,6	36,4	37,5
Alberta	37,2	42,2	45,3
Colombie-Britannique	44,9	49,8	55,3
Yukon	47,9	57,4	69,3
Territoire du Nord-Ouest	37,6	44,2	54,7
CANADA	39,4	43,3	46,8

Notes

- En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
- Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

Source

Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986 et de 1991.

► Taux d'activité : femmes ►

Points saillants

Plus d'un tiers des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisaient partie de la population active en 1991.

La plus forte proportion d'Indiens inscrits de sexe féminin faisant partie de la population active en 1991 était au Yukon (64 %), et la plus faible en Saskatchewan (29 %).

Figure 36 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe féminin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active

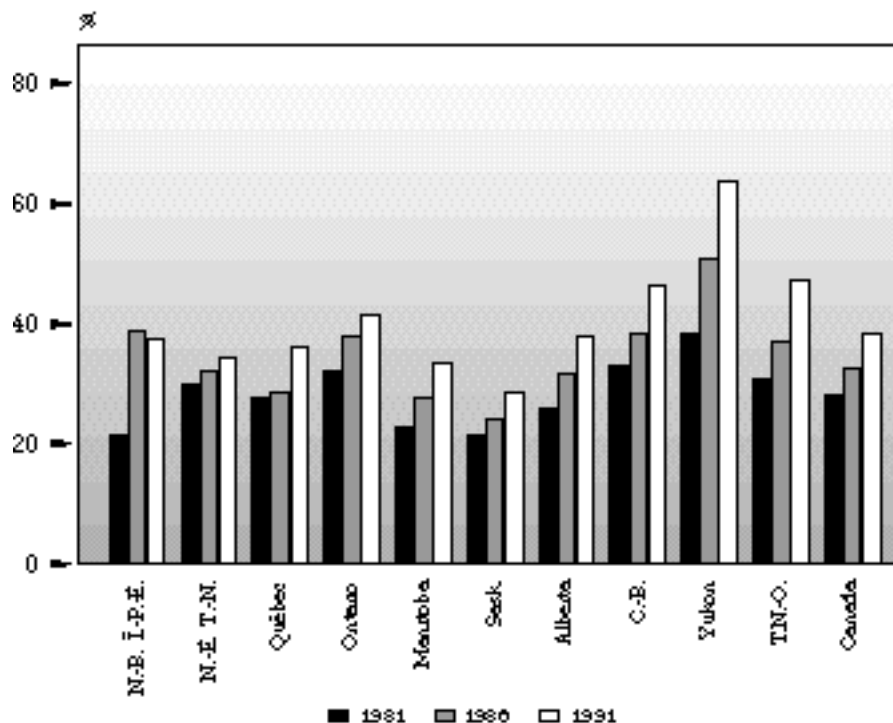


Tableau 36 Pourcentage des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 – 1991

Province	1981 Actifs ² %	1986 ¹ Actifs ² %	1991 ¹ Actifs ² %
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	21,3	38,7	37,4
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	29,9	32,1	34,3
Québec	27,6	28,5	35,9
Ontario	31,9	37,9	41,5
Manitoba	22,6	27,4	33,2
Saskatchewan	21,2	24,1	28,5
Alberta	25,8	31,6	37,9
Colombie-Britannique	32,7	38,2	46,2
Yukon	38,1	50,6	63,6
Territoire du Nord-Ouest	30,8	36,8	47,0
CANADA	27,8	32,3	38,2

Notes

- En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves, respectivement, n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
- Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

Source

Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986 et de 1991.

► Taux d'activité : hommes ►

Points saillants

Un peu plus de la moitié de la population d'Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisait partie de la population active en 1991.

Plus des trois cinquièmes des Indiens inscrits de sexe masculin, du Yukon (75 %), des Territoires du Nord-Ouest (61 %) et de la Colombie-Britannique (63 %) faisaient partie de la population active en 1991, contre un peu plus des deux cinquièmes (46 %) de ceux de la Saskatchewan.

Figure 37 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe masculin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active

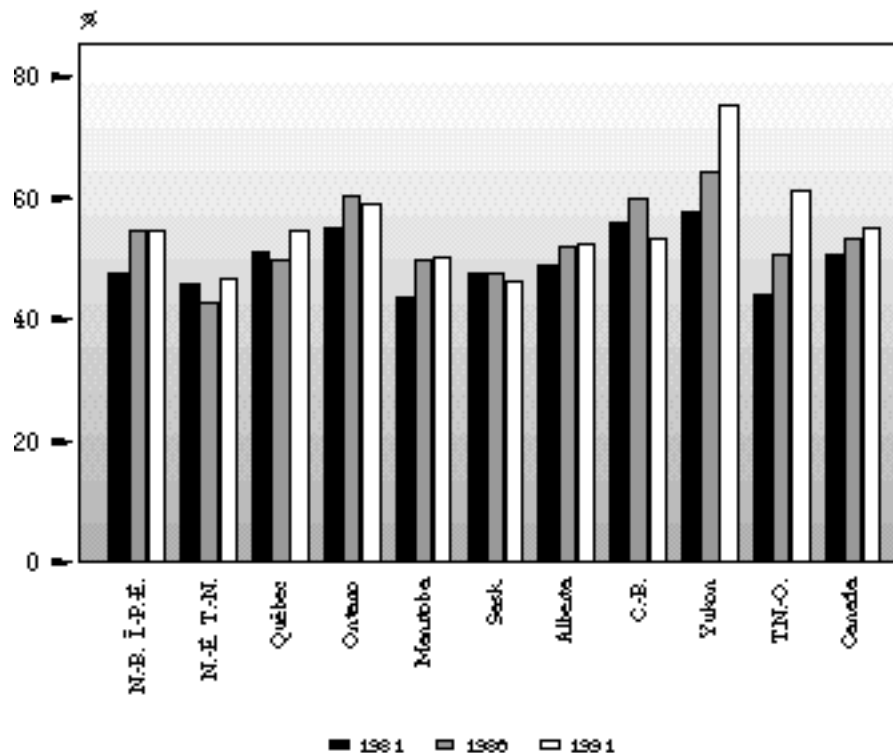


Tableau 37 Pourcentage des Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 – 1991

Province	1981 Actifs ² %	1986 ¹ Actifs ² %	1991 ¹ Actifs ² %
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	47,6	54,6	54,6
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	45,6	42,6	46,5
Québec	51,1	49,7	54,4
Ontario	54,9	60,1	58,7
Manitoba	43,7	49,5	50,0
Saskatchewan	47,3	47,4	46,0
Alberta	48,7	51,9	52,4
Colombie-Britannique	56,0	59,7	63,4
Yukon	57,7	64,1	75,0
Territoire du Nord-Ouest	44,0	50,5	61,1
CANADA	50,6	53,3	54,9

Notes

- En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves, respectivement, n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
- Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

Source

Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986 et de 1991.

► Organismes de développement économique communautaire (ODEC) ►

Point saillant

Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les collectivités des Premières nations et doivent leur rendre des comptes. Ils assument la responsabilité de l'exécution des programmes et de la prestation des services dont le ministère avait auparavant la responsabilité. Les bureaux régionaux du MAINC travaillent en partenariat avec les ODEC pour donner aux Premières nations le contrôle des priorités de programme, des dépenses, de la conception, de l'exécution et des services consultatifs au niveau local.

Figure 38 Nombre total de tous les genres d'ODEC

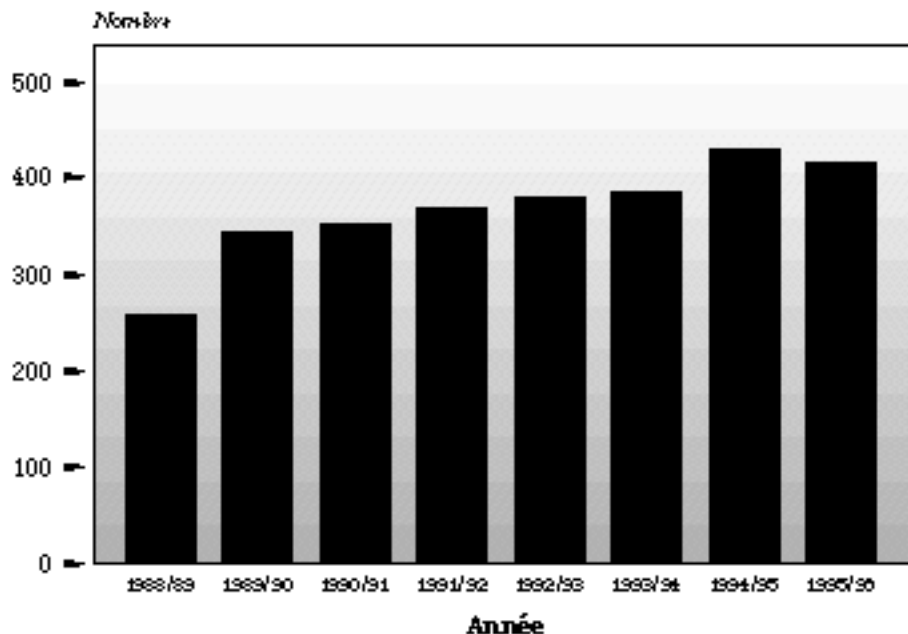


Tableau 38 Organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, 1988-1989 – 1995-1996

Exercice	Total des ODEC ¹ tous genres (cumulatif)
1988/89	258
1989/90	343
1990/91	351
1991/92	369
1992/93	379
1993/94	386
1994/95	429
1995/96	415

Note

1. Les données sur la capacité des ODEC d'assurer une gamme complète de services ne sont plus disponibles dans les nouvelles formules de déclaration sur le développement économique.

Source

Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Le Nord ►

Le Nord : croissance démographique	76
Le Nord : composition autochtone	78
Le Nord : mortalité	80
Le Nord : mortalité infantile	82
Le Nord : dépenses du MAINC	84
Le Nord : emploi	87
Le Nord : revenu individuel moyen	88

► Le Nord : croissance démographique ►

Points saillants

Entre 1971 et 1996, la population du Yukon a crû de 62 %, passant de 19 100 à 30 900 habitants; dans les Territoires du Nord-Ouest, la population a crû de 80 %, passant de 36 700 à 66 100 habitants.

Entre 1991 et 1996, la population du Yukon a augmenté de 6 %, pendant que celle des Territoires du Nord-Ouest augmentait de près de 8 %. Le plus clair de l'écart entre les taux de croissance des deux territoires est attribuable à la différence des régimes de migration, aux fluctuations de leurs économies et à la supériorité du taux de natalité des Territoires du Nord-Ouest.

Figure 39 Croissance démographique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

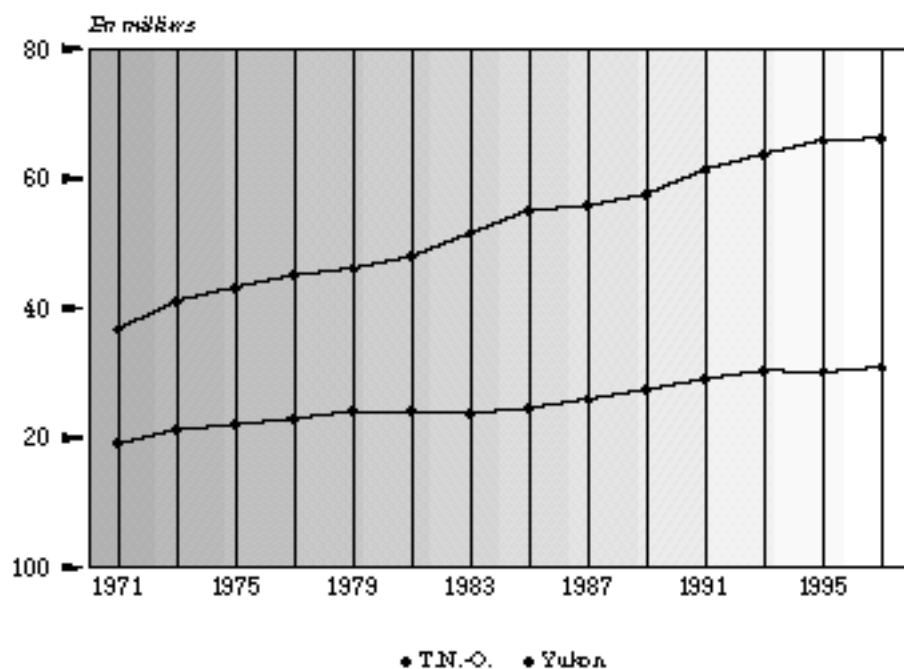


Tableau 39 Croissance démographique totale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1971 – 1996 (Révisé)

POPULATION TOTALE ¹					
Année	Yukon	T.N.-O.	Année	Yukon	T.N.-O.
1971	19 100	36 700	1984	24 100	53 100
1972	20 300	39 100	1985	24 600	55 000
1973	21 300	41 100	1986	24 800	55 400
1974	21 200	41 400	1987	26 000	55 700
1975	22 000	43 200	1988	26 900	56 300
1976	22 600	44 600	1989	27 400	57 500
1977	23 000	45 000	1990	28 000	59 400
1978	23 900	5 600	1991	29 100	61 300
1979	24 100	46 100	1992	30 300	62 600
1980	24 500	46 700	1993	30 400	63 700
1981	24 100	47 900	1994	29 700	64 700
1982	24 700	50 000	1995	30 100	5 800
1983	23 800	51 500	1996	30 900	66 100

Note

1. La date de référence des estimations de population est le 1^{er} juillet. Les chiffres de population pour 1971 à 1991 sont des estimations intercensitaires révisées; ceux de 1992 et de 1993 sont des estimations postcensitaires finales; ceux de 1994 sont une estimation postcensitaire mise à jour, et ceux de 1995 une estimation postcensitaire préliminaire. Les chiffres de population pour 1991 à 1996 ont été révisés le 7 novembre 1996. Les chiffres pour 1996 sont les chiffres établis au 1^{er} janvier 1996.

Source

Division de la démographie, Statistique Canada.

► Le Nord : composition autochtone ►

Points saillants

En pourcentage de la population totale, la population autochtone du Yukon est passée de 14 % en 1971 à 23 % en 1991.

La proportion d'Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest sur la même période a aussi augmenté considérablement, passant de 53 % à 61 %.

Figure 40 Populations autochtone et non-autochtone du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest

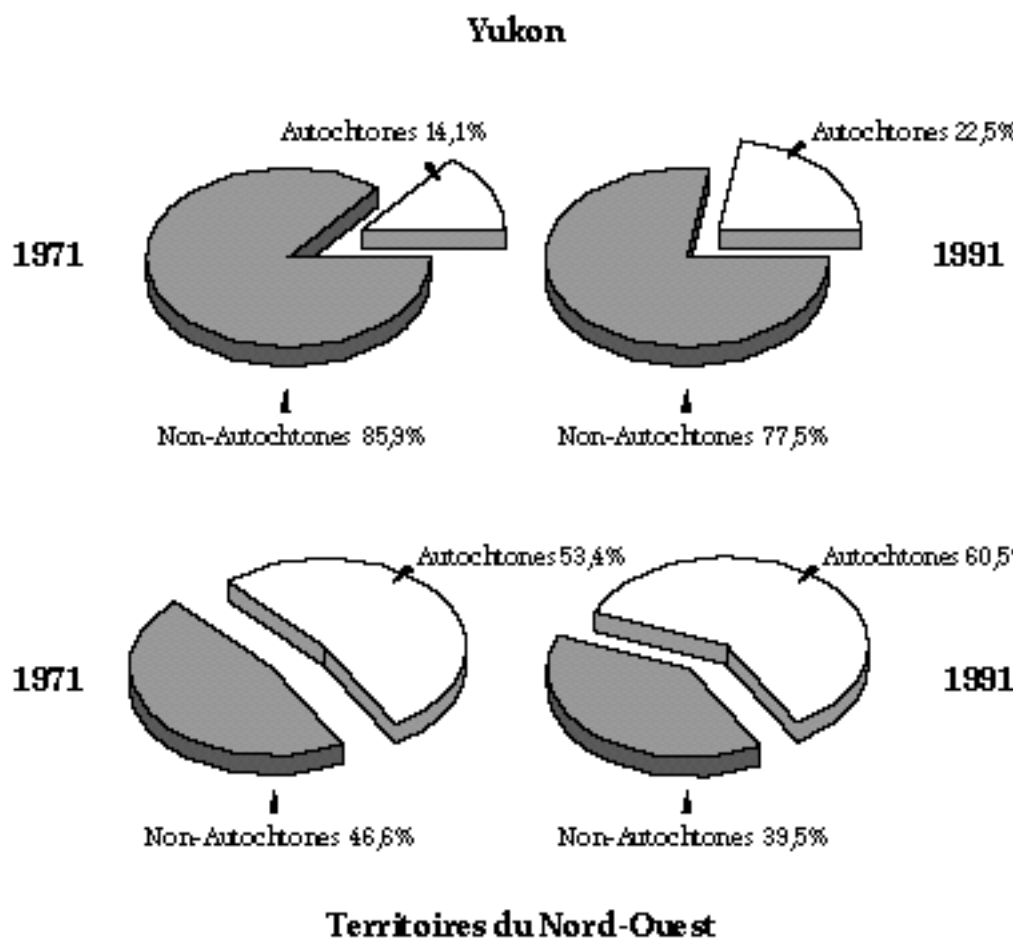


Tableau 40 Population totale par origine ethnique autochtone et non-autochtone, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 – 1991

	1971 ^{1,4}		1981 ^{2,4}		1986 ^{3,4}		1991 ^{3,4}	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
YUKON								
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 995	21,4	6 225	22,5
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5
Indiens	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 665	20,5
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4
Autochtones mixtes	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2
Non-autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5
Population totale	18 388	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3
Indiens	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8
Autochtones mixtes	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2
Non-autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0

Notes

1. Pour 1971, deux origines autochtones ont été signalées. Certains Métis peuvent avoir été représentés comme des Indiens, mais la plupart se retrouvent dans le groupe des non-Autochtones.
2. Pour 1981, les Indiens inscrits et non inscrits ont été groupés comme Indiens; les Métis forment un groupe distinct. Les personnes qui ont fait état d'une double origine autochtone et non autochtone ont été présentées sous une seule origine autochtone; il n'existe pas de groupe d'origines autochtones mixtes.
3. Pour 1986 et 1991, les chiffres relatifs aux Inuit, aux Amérindiens et aux Métis étaient une combinaison des réponses ne faisant état que d'une seule origine et de celles faisant état d'une origine ethnique autochtone et d'une origine non autochtone, en tant que réponses multiples. Les Autochtones mixtes sont ceux qui ont indiqué avoir plus d'une origine autochtone.
4. Les données sur l'origine ethnique pour 1971 comprennent les personnes institutionnalisées, au contraire des données pour 1981, 1986 et 1991.

Source

Statistique Canada, Recensement de la population.

► Le Nord : mortalité ►

Points saillants

Les taux de mortalité pour le Yukon ont diminué lentement, se situant en moyenne à environ 5 pour 1 000 habitants dans les années 70 et 80, et entre 4,1 et 4,7 pour 1 000 habitants entre 1990 et 1995.

Le taux de mortalité dans les Territoires du Nord-Ouest est passé d'une moyenne de 6 pour 1 000 au début des années 70 à environ 4 pour 1 000 depuis 1985.

Figure 41 Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

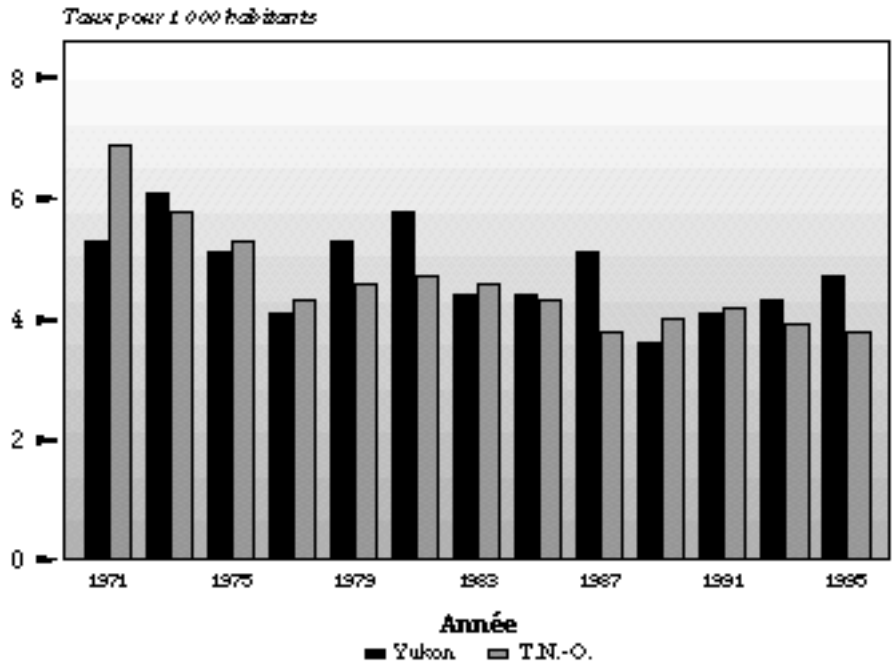


Tableau 41 Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 – 1995

TAUX DE MORTALITÉ POUR 1 000 ^{1,2}					
Année	Yukon	T.N.-O.	Année	Yukon	T.N.-O.
1971	5,3	6,9	1984	5,1	4,3
1972	4,5	6,5	1985	4,4	4,3
1973	6,1	5,8	1986	4,3	3,7
1974	4,9	5,0	1987	5,1	3,8
1975	5,1	5,3	1988	4,0	4,1
1976	4,8	4,2	1989	3,6	4,0
1977	4,1	4,3	1990	4,1	3,4
1978	5,0	4,5	1991	4,1	4,2
1979	5,3	4,6	1992	4,1	4,3
1980	4,8	4,6	1993	4,3	3,9
1981	5,8	4,7	1994	4,1	3,7
1982	4,8	4,4	1995	4,7	3,8
1983	4,4	4,6			

Notes

1. Les taux sont fondés sur les estimations de population de Statistique Canada en date du 1^{er} juillet. Les chiffres de population pour 1971 à 1993 sont des estimations intercensitaires finales. Les chiffres de population pour 1994 sont des estimations postcensitaires mises à jour et ceux de 1995, des estimations postcensitaires préliminaires.
2. Les taux de mortalité correspondent aux taux pour la période comprise entre le 1^{er} juillet de l'année indiquée et le 30 juin de l'année suivante.

Source

Statistique Canada, Division de la démographie.

► Le Nord : mortalité infantile ►

Points saillants

Les taux de mortalité infantile dans les deux territoires ont diminué pendant la période de 25 années précédant 1994. Le Yukon a connu le recul le plus marqué, le taux de mortalité infantile y étant passé de 25,7 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1971 à 2,3 en 1994. Le taux de mortalité infantile demeure plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Yukon dans la plupart des années. Pendant la période 1971-1994, le taux de mortalité infantile dans les Territoires du Nord-Ouest a diminué de 49,0 à 15,6 pour 1 000 naissances vivantes.

Parce que les populations en cause sont petites, il faut s'attendre à des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données à 5 années d'intervalle limite la fluctuation normale associée au taux de mortalité annuel. Cette approche permet plus simplement d'identifier les tendances dans les taux de mortalité infantile.

Figure 42 Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

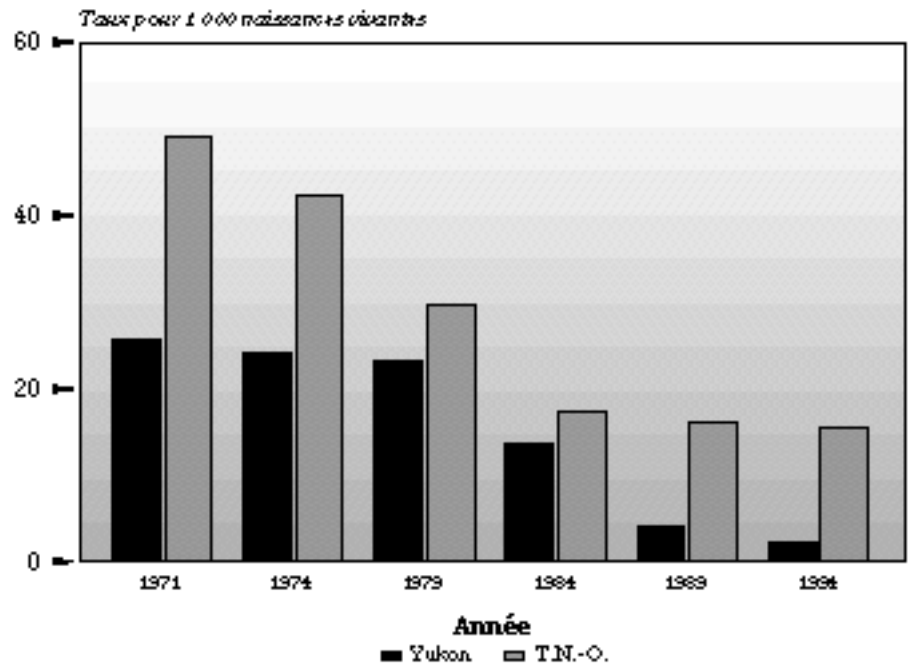


Tableau 42 Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 – 1994

TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE POUR 1 000 NAISSANCES VIVANTES¹					
Année	Yukon	T.N.-O.	Année	Yukon	T.N.-O.
1971	25,7	49,0	1983	18,5	20,8
1972	26,6	48,4	1984	13,5	17,3
1973	16,7	37,4	1985	10,8	16,7
1974	24,2	42,2	1986	24,8	18,6
1975	24,5	35,9	1987	10,5	12,5
1976	22,3	34,7	1988	5,8	10,3
1977	13,9	29,4	1989	4,2	16,2
1978	11,2	23,3	1990	7,2	12,0
1979	23,2	29,6	1991	10,6	12,2
1980	18,9	22,3	1992	3,8	16,7
1981	14,9	21,5	1993	7,9	9,6
1982	21,0	16,2	1994	2,3	15,6

Note

1. La mortalité infantile se dit des décès d'enfants de moins d'un an.

Sources

1971-1985 : Statistique Canada, *La statistique de l'état civil, Mortalité : Liste sommaire des causes*, n° 84-206 au cat.

1986-1994 : Statistique Canada, Division de la statistique de l'état civil.

► Le Nord : dépenses du MAINC ►

Points saillants

Le MAINC a augmenté ses dépenses totales pour le Nord au cours de chacune des années étudiées. Les dépenses totales de 1,54 milliard de dollars pour 1995-1996 sont 92 % plus élevées que les dépenses pour 1986-1987. Les transferts aux gouvernements territoriaux, et en particulier les *subventions de financement préétabli*, ont toujours été le principal facteur d'augmentation des dépenses. Ces subventions fédérales assurent le financement de base pour le fonctionnement des gouvernements territoriaux et elles représentent 70,8 % du budget total du GTNO et du budget du GY. L'accroissement des subventions de financement préétabli est essentiellement attribuable aux deux raisons que voici : les ajustements prévus dans la formule de calcul et le fait que le gouvernement fédéral continue d'assumer les dépenses qu'engage la prestation des services transférés des ministères fédéraux aux gouvernements territoriaux.

L'exercice 1995-1996 est le dernier exercice au cours duquel les subventions de financement préétabli aux territoires figureront dans le programme du MAINC. En effet, à partir de 1996-1997, la responsabilité de ces subventions sera transférée du MAINC à *Finances Canada*.

Figure 43 Dépenses du MAINC pour le Nord (dollars courants)

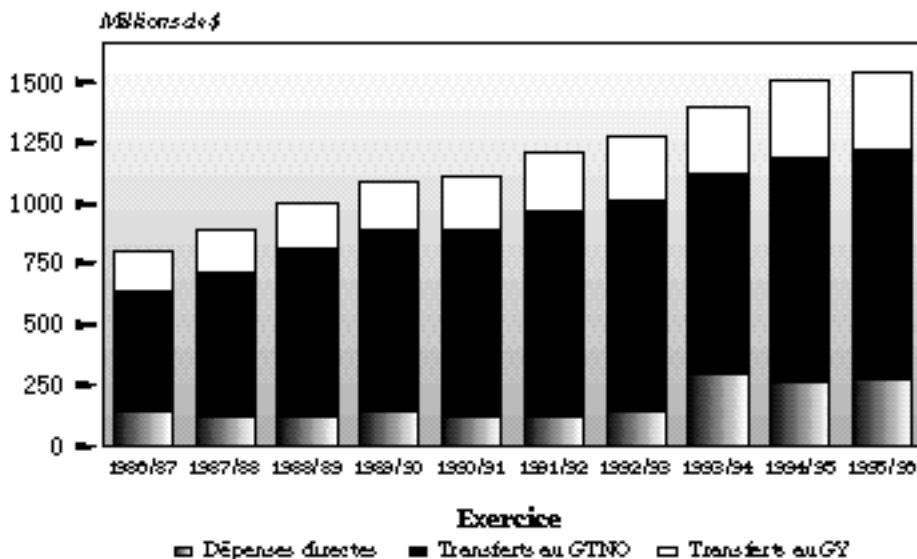


Tableau 43 Dépenses du MAINC pour le Nord 1986-1987 – 1995-1996 (Revisé)

Type	Milliers de dollars									
	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95 prévision	1995/96 plan
Transferts au GY	160 513	172 410	189 465	200 141	222 403	239 501	265 018	277 300	315 181	324 276
Transferts au GTNO	495 199	595 406	692 441	752 824	772 038	842 789	874 943	824 141	925 515	937 932
Dépenses directes	146 645	119 381	119 455	138 696	117 384	124 221	140 176	297 750	264 789	277 506
Dépenses totales (dollars courants)	802 357	887 197	1 001 361	1 091 661	1 111 825	1 206 511	1 280 137	1 399 191	1 505 485	1 539 714
Dépenses totales (dollars constants) ¹	1 796 187	837 373	903 755	941 290	930 397	987 527	1 034 245	1 120 025	1 197 681	1 204 313
Dépenses directes par région bénéficiaire										
Yukon	46 197	45 368	44 983	61 013	58 374	64 887	65 602	72 850	84 548	77 126
T.N.-O.	50 253	25 892	26 102	26 274	28 520	29 997	41 466	170 599	117 150	145 465
Le Nord en général	50 195	48 121	48 370	51 409	30 490	29 337	33 108	54 301	63 091	54 915
TOTAL	146 645	119 381	119 455	138 696	117 384	124 221	140 176	297 750	264 789	277 506

Notes

1. On obtient la série en dollars constants en dégonflant les dépenses totales du MAINC par l'indice implicite des prix de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1986=100. Le déflateur pour chaque exercice est la moyenne des indices des quatre trimestres du 1^{er} avril au 31 mars.
2. Certains chiffres peuvent différer de ceux des éditions antérieures.

Source

Programme annuel des dépenses dans le Nord (PADN), MAINC, Ottawa. Le PADN a été mis à jour jusqu'en 1995-1996.

Tableau 43 Notes

Depuis 1987-1988, le MAINC a procédé au transfert des programmes de type provincial que voici :

1987	GTNO	Gestion forestière et lutte contre les incendies
1987,1988	GY et GTNO	Commission d'énergie du Nord canadien
1988	GTNO	Centres de ressources scientifiques
1989	GY	Sécurité dans les exploitations minières
1990	GY et GTNO	Routes interterritoriales
1993	GY et GTNO	Enregistrement des titres fonciers
1993	GY	Entente sur le pétrole et le gaz du Nord
1993	GY	Soins hospitaliers et médicaux à l'intention des Indiens et des Inuit
1993	GY	Logments à prix modéré pour les Indiens et les Inuit

Depuis 1988-1989, d'autres ministères ont procédé au transfert des programmes que voici :

1988	GTNO	Tous les services de santé et de services hospitaliers non encore transférés (Santé Canada)
1990, 1991	GY et GTNO	Aéroports B et C (Transports Canada)
1992	GY	Autoroute de l'Alaska (Travaux publics et services gouvernements)
1993, 1994	GY	Hôpital général de Whitehorse (Santé Canada)
1995	GY et GTNO	Aéroports A (Transports Canada)

Les dépenses directes du MAINC ont enregistré une baisse à la suite du transfert de différents programmes, notamment le programme de gestion forestière et de lutte contre les incendies, en 1987-1988, et le programme relatif aux routes interterritoriales, en 1990-1991. Toutefois, les dépenses directes du Ministère ont recommencé à grimper en 1991-1992. Pendant deux années, cette progression a été attribuable à la mise en oeuvre de divers programmes dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique, aux paiements versés à la Société canadienne des postes pour l'envoi par avion de denrées alimentaires dans les collectivités isolées du Nord et, en 1992-1993, à la mise en oeuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (soit la première année de mise en oeuvre). En 1993-1994, avec la signature et la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, les dépenses législatives pour la mise en oeuvre d'ententes sur des revendications territoriales devenaient la principale raison pour laquelle les dépenses directes du MAINC ont été multipliées par deux.

Depuis l'adoption en 1973 de la politique fédérale en matière de revendications territoriales, les ententes ci-après sur les revendications territoriales globales des autochtones ont été conclues dans le Nord :

1984	Convention définitive des Inuvialuit
1992	Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in
1993	Entente concernant la revendication territoriale de la Fédération Tungavik du Nunavut
1994	Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu

De plus, le Ministère a conclu quatre ententes finales avec les Premières nations, lesquelles découlent de l'entente-cadre finale avec les Indiens du Yukon et des ententes correspondantes sur l'autonomie gouvernementale :

1994	Première nation du Vuntut Gwich'in
1994	Premières nations de Champagne et de Aishihik
1994	Conseil des Tinglits de Teslin
1994	Première nation des Nacho Nyak Dun

► Le Nord : emploi ►

Point saillant

Depuis 1981, le pourcentage d'Autochtones de 15 ans et plus qui ont un emploi a augmenté dans les deux territoires. Les taux d'emploi chez les Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon demeurent cependant bien inférieurs à ceux chez les non-Autochtones.

Figure 44 Répartition de l'emploi chez les Autochtones et les non-Autochtones, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

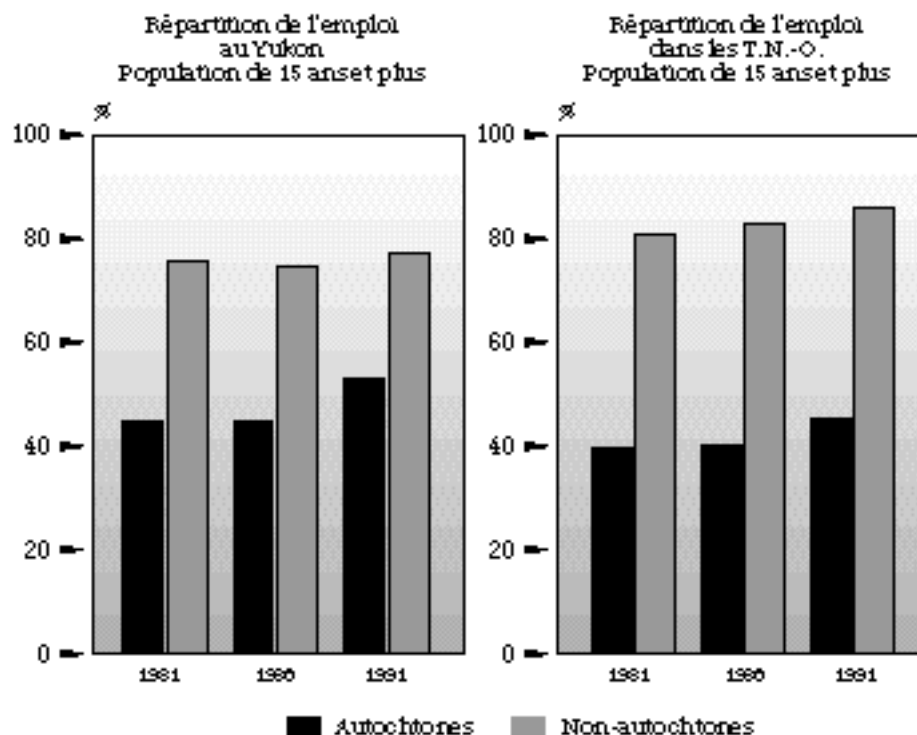


Tableau 44 Répartition de l'emploi dans la population 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest – 1981 –1991

	1981		1986		1991	
	Autochtones	Non-autochtones	Autochtones	Non-autochtones	Autochtones	Non-autochtones
YUKON						
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525
Employés	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1
TERRITOIRES DU NORD-OUEST						
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165
Employés	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9

Sources

1981-1991 : Statistique Canada, Recensement de la population.

► Le Nord : revenu individuel moyen ►

Points saillants

L'écart entre le revenu moyen total des Autochtones et des non-Autochtones est plus prononcé dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Yukon. En 1990, le revenu moyen des non-Autochtones était de 2,4 fois celui des Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, contre 1,6 au Yukon. Entre 1985 et 1990, l'écart s'est refermé au Yukon et s'est accru dans les Territoires du Nord-Ouest.

En général, les différences de revenu moyen total entre Autochtones et non-Autochtones peuvent être attribuées à des niveaux supérieurs de revenu des transferts gouvernementaux pour les Autochtones, conjugués à des niveaux supérieurs de revenu d'emploi pour les non-Autochtones.

Figure 45 Revenu moyen par personne, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

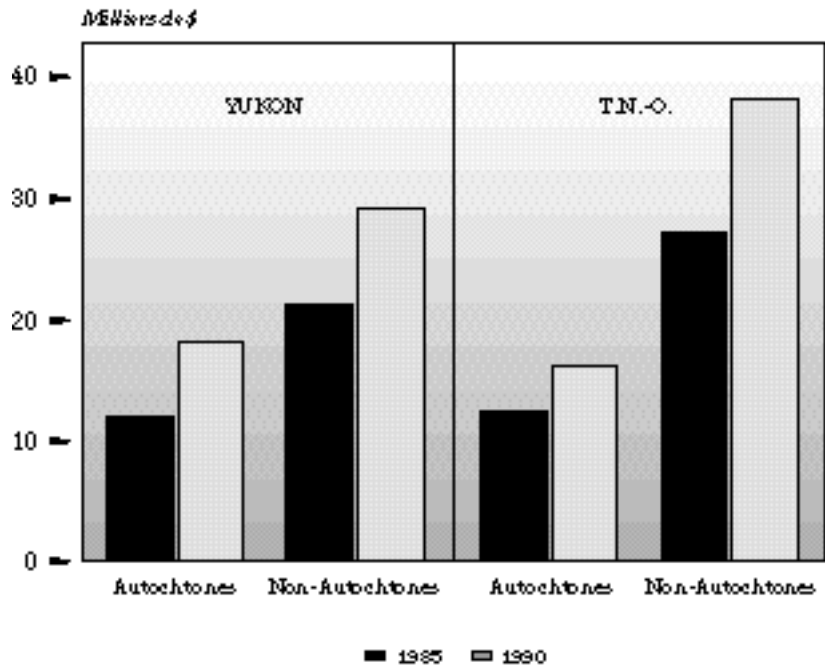


Tableau 45 Revenu par source, population de 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest – 1985 et 1990¹

Source de revenu	Yukon		Territoires du Nord-Ouest	
	Autochtone	Non-autochtone ²	Autochtone	Non-autochtone ²
Revenu total (%)				
1990	100	100	100	100
1985	100	100	100	100
Revenu d'emploi (%)				
1990	81,0	87,7	81,2	94,4
1985	79,0	87,6	83,0	93,4
Transferts gouvernementaux (%)				
1990	16,2	6,6	17,2	2,9
1985	19,0	6,9	16,0	3,2
Autres revenus (%)				
1990	2,9	5,7	1,6	2,8
1985	2,0	5,5	1,0	3,2
Revenu moyen par personne				
1990	17 872 \$	28 925 \$	16 151 \$	38 028 \$
1985	11 760 \$	21 080 \$	12 376 \$	27 123 \$
Population ayant un revenu				
1990	3 800	15 995	18 515	16 521
1985	2 805	12 890	13 965	15 215

Notes

1. Les données sont pour les années civiles 1985 et 1990, selon les recensements de la population de 1986 et de 1991.
2. Les chiffres pour les non-Autochtones sont le résultat de la soustraction du revenu global de la population autochtone de celui de la population totale. Le revenu global est le produit de la multiplication du nombre de personnes ayant un revenu par le revenu moyen par personne. En général, la population active Autochtone diffère de façon qualitative de la population active non-Autochtone en ce sens que ce dernier groupe occupe plus fréquemment des postes professionnels. Cette tendance est réflétée dans les deux composantes du revenu des deux groupes et par les mesures de revenu individuel moyen.

Sources

Statistique Canada, *Profil de la population autochtone au Canada*, recensement 1991 n° 94-325 au cat.
 Statistique Canada, Programme d'équité en matière d'emploi, *Profil des minorités visibles et des Autochtones*.

► Points supplémentaires ►

Terre	92
Revendication particulières	93
Compte en fiducie	94

➤ Terres ➤

Point saillant

Le MAINC a administré les transactions foncières pour 2 376 réserves au cours de l'exercice 1995-1996, pour un total de 2 751 603 hectares au Canada. Il y avait 258 355 intérêts juridiques dans les terres en question. Le volume et la complexité des transactions foncières augmentent au fur et à mesure de la promotion du développement économique par les Premières Nations, les sociétés et les particuliers.

Figure 46 Terres administrées par le MAINC

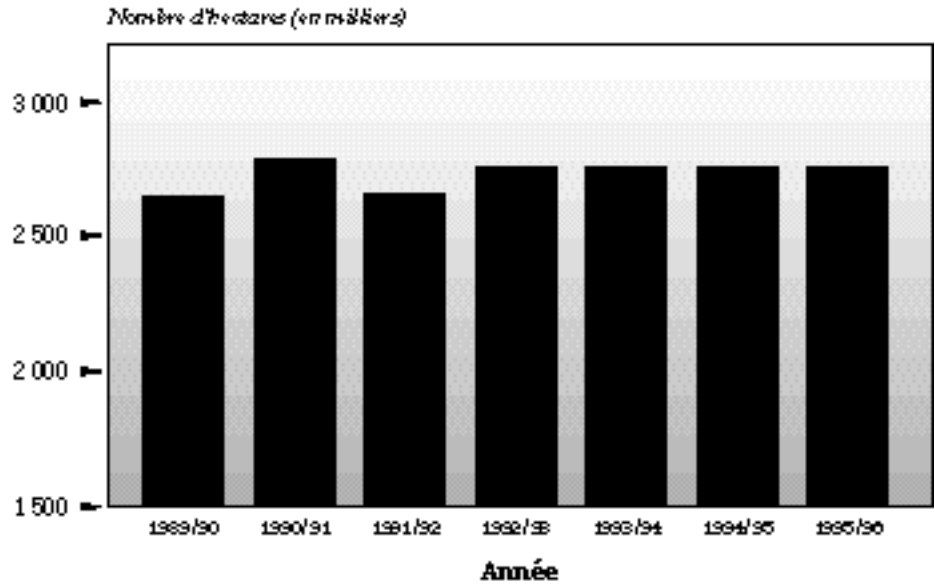


Tableau 46 Terres administrées par le MAINC – Canada, 1989-1990 – 1995-1996

Exercice	Nombre de réserves ¹	Superficie (hectares) ¹	Nombre de bandes ²
1989/90	2 263	2 649 000	596
1990/91	2 308	2 768 000	601
1991/92	2 330	2 658 000	603
1992/93	2 364	2 750 000	604
1993/94	2 370	2 750 957	605
1994/95	2 370	2 750 957	607
1995/96	2 376	2 751 603	608

Sources

1. Système de registre des terres indiennes, MAINC.
2. Registre des Indiens, MAINC (au 31 décembre de chaque année).

► Revendications particulières ►

Point saillant

En 1995-1996, la Direction générale des revendications particulières a réglé 33 revendications, dont 17 par entente de règlement. À la fin de 1995-1996, il y avait 259 revendications à l'étude et 109 en négociation.

Figure 47 Statut des revendications particulières et des droits fonciers issus d'un traité

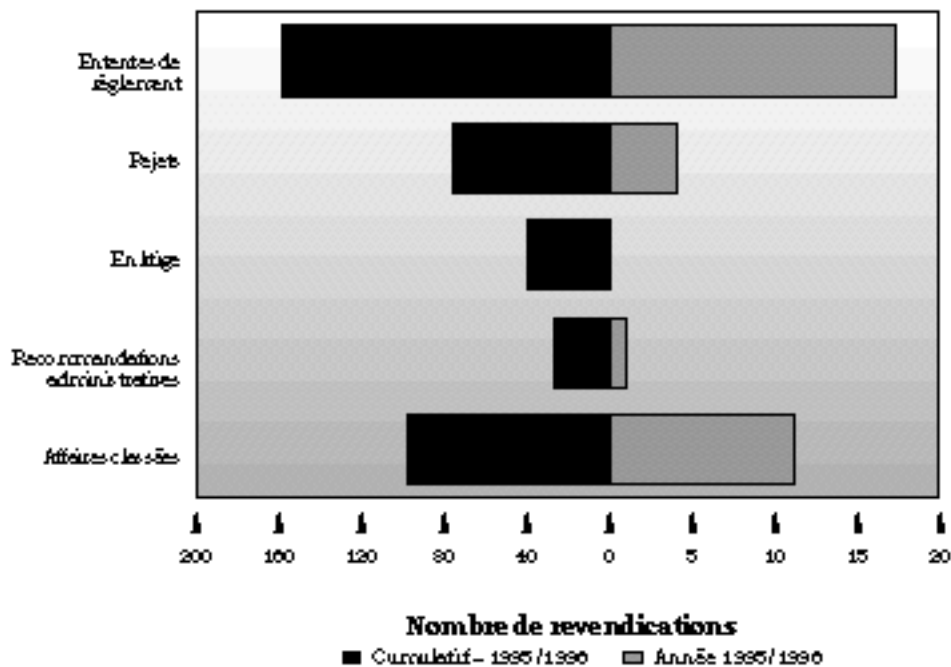


Tableau 47 Statut des revendications particulières et des droits fonciers issus d'un traité – Canada, 1995 – 1996

Revendications réglées	Cumulatif 1994-95	Année 1995-96	Cumulatif 1995-96
Entente de règlement	142	17	159
Rejets	72	4	76
En litige	40	0	40
Recommandations administratives	26	1	27
Affaires classées	87	11	98
TOTAL	367	33	400

Note

1. Chiffres au 31 mars 1996.

Source

Rapport et données sur les revendications, Revendications particulières, MAINC.

Revendications en traitement	Fin de l'exercice 1995-96
À l'étude	259
En négociation	109
TOTAL	368

► Comptes en fiducie ►

Point saillant

À la fin de l'exercice 1995-1996, plus de 1 093 milliard de dollars étaient en dépôt auprès du Trésor pour le compte de bandes et de particuliers. Ce chiffre constitue une baisse de 9 millions de dollars sur l'année précédente. Les recettes provenant du pétrole et du gaz ont diminué par rapport à l'an dernier. Au cours de l'exercice 1995-1996, les crédits et les débits totaux se sont élevés à environ 184 millions de dollars et 193 millions de dollars, respectivement.

Figure 48 Comptes en fiducie détenus

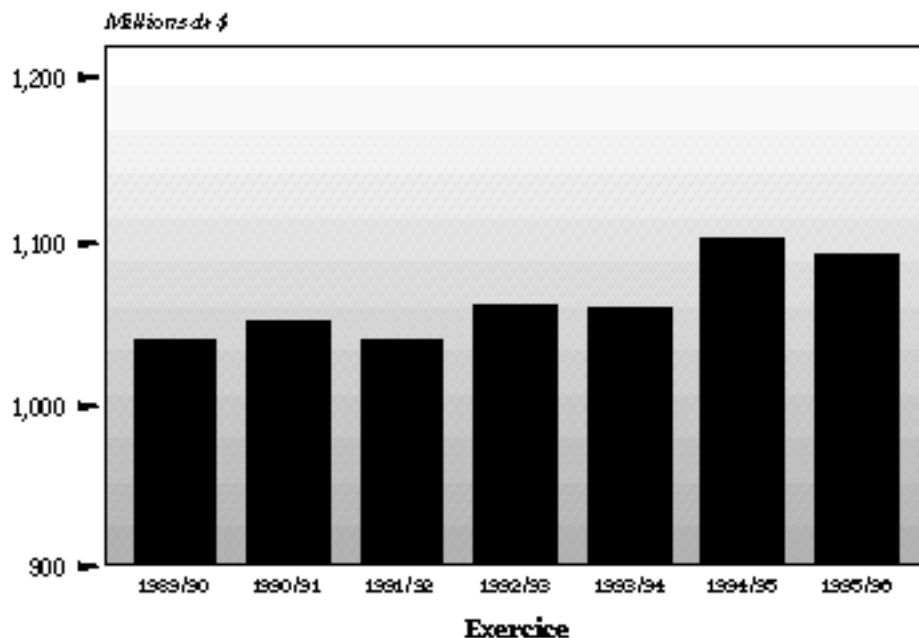


Tableau 48 Comptes en fiducie détenus – Canada, 1989-1990 – 1995-1996

Exercice	Fonds des Indiens ¹
	\$ courants
1989/90	1 040 000 000
1990/91	1 052 000 000
1991/92	1 040 000 000
1992/93	1 061 000 000
1993/94	1 060 000 000
1994/95	1 102 000 000
1995/96	1 093 000 000

Note

1. Voir Lexique.

Source

Direction générale des finances, MAINC.

► Lexique ►

Adultes placés :

Le MAINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.

Type I :

«... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans l'activité de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet.»

Type II :

«... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablisse-

ment possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années.»

Tiré de *Établissements de soins prolongés pour adultes*, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984.

Aide sociale :

L'aide sociale peut se définir comme les divers types de supplément du revenu versés à des membres des Premières nations, notamment pour le paiement du logement, du chauffage, des services publics, des aliments et des vêtements, lorsque les familles ou les personnes n'ont pas un revenu d'emploi suffisant pour ces dépenses. Les paiements peuvent être versés à longueur d'année ou de façon saisonnière, en fonction de l'évolution des besoins. Parfois, les conseils de bande offrent des programmes spécialisés d'emploi pour

accorder un supplément de revenu aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les programmes d'aide sociale peuvent être administrés directement par les Premières nations ou dans le cadre d'un projet distinct avec un financement du MAINC.

Égouts :

Comprend la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Enfants placés :

Nombre d'enfants qu'il a fallu retirer de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou afin de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements, et placer dans un foyer nourricier, un centre d'accueil ou dans un établissement institutionnel.

Espérance de vie :

«L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âges, et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à

chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe» (tiré de Wilkins, Russell, *L'état de santé au Canada, 1926-1976*, Institut de recherches politiques, mai 1980).

Fonds des Indiens :

Ce sont surtout les activités se passant dans les réserves et portant sur les terres et les ressources qui motivent l'administration des fonds des Indiens. Il y a deux types de fonds des Indiens : ceux qui appartiennent aux bandes et ceux qui appartiennent à des particuliers. Ces fonds sont recueillis par le Ministère et détenus au profit des bandes indiennes et des particuliers dans des comptes du Trésor porteurs d'intérêts.

Logement :

Lieu d'hébergement (ayant au moins une chambre à coucher distincte), peu importe le niveau d'occupation, le niveau d'achèvement ou le besoin de rénovation ou de remplacement.

Loi C-31 :

«La Loi C-31, promulguée par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Elle a trois objectifs principaux :

éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital;

permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien;

rendre les bandes en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif.

«En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage.» (tiré de *Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II*).

Modes optionnels de financement (MOF) :

Le MAINC a établi des ententes de MOF avec les bandes indiennes (ou les conseils tribaux) pour permettre de nouvelles ententes financières et administratives plus souples en vertu desquelles le conseil de bande est responsable principalement envers les membres de la bande.

Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale :

Processus par lequel l'autorité gouvernementale est transférée aux Indiens et aux Inuit, selon les étapes suivantes :

Négociations sur le fond :
négociations menant directement à de nouvelles ententes qui seront sanctionnées par une loi.

Négociations cadres :
le mandat des négociations comprend une liste des pouvoirs que réclame une collectivité en sus de ce que lui confère la *Loi sur les Indiens*, des modifications proposées à ses structures de régie et des nouveaux aménagements législatifs qu'elle demande pour permettre ces changements. Il comprend aussi des plans de travail et des budgets pour les

négociations sur le fond, ainsi qu'un processus de ratification pour toutes les ententes.

Population servie :

Les régions communiquent les statistiques de l'état civil des personnes servies par la Direction générale des services médicaux (DGSM, Santé Canada). La population à risque devrait être la population servie, plutôt que la population totale d'Indiens inscrits. Les taux bruts sont calculés en fonction de la population servie déclarée par les régions. Les données de la DGSM sont sujettes à des variations d'observation. Certaines régions recueillent les statistiques tant pour les Indiens dans les réserves que pour les Indiens hors réserve (c'est le cas du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Yukon), alors que d'autres obtiennent les chiffres pour la plupart des Indiens dans les réserves seulement (Atlantique et Ontario). Au Québec, les statistiques couvrent moins de la moitié des Indiens dans les réserves depuis 1990. Sont exclus du champ d'observation les Indiens de la Colombie-Britannique et, depuis 1987, ceux des Territoires du Nord-Ouest, en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Prestataires :

Le mot «prestataires» désigne les personnes qui reçoivent des prestations sociales et le mot «bénéficiaires», l'ensemble des prestataires et les personnes à leur charge.

Programme d'aide sociale :

Programme qui assure des fonds et des services aux personnes et aux familles admissibles.

Registre des Indiens :

«Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par le MAINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés pour le 31 décembre de chaque année» (tiré de Lithwick, Schiff, Vernon, *An Overview of Registered Indian Conditions in Canada*, AINC, 1986).

Revendication particulière :

La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de la négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendications des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de ce programme.

Services d'eau :

Se dit de la présence de services d'eau (c.-à-d. par canalisations, puits, transport par camion ou autre) dans un logement.

Taux de croissance annuel moyen :

La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :

$$TCAM = (X1 / X0)^{1/n} - 1$$

où : X1 = données pour l'année la plus récente de la période

X0 = données pour l'année la plus ancienne de la période

n = durée de la période (en années).

Zone géographique :

Urbaine :

Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route à longueur d'année.

Rurale :

Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route à longueur d'année.

Éloignée :

Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 350 km d'un centre de services accessible par route à longueur d'année.

Accès limité :

Zone dans laquelle une bande n'a pas d'accès routier à longueur d'année au centre de services le plus proche, de sorte que les frais de transport y sont plus élevés.

Centre de services :

Collectivité où les services suivants sont disponibles :

- a) des fournitures, des matériaux et du matériel (p. ex., construction, bureau)
- b) un bassin de main-d'oeuvre spécialisée ou semi-spécialisée
- c) au moins une institution financière, et
- d) des services fédéraux et provinciaux.

